

# PLUi HD

MILLAU GRANDS CAUSSES

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

HABITAT & DÉPLACEMENTS

ELABORATION DU PLUi-HD PRESCRITE LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2015

ELARGISSEMENT DU PERIMETRE D'ETUDES DU PLUi-HD PRESCRIT LE 14 JUIN 2017

PLUi-HD ARRETE LE 04 JUILLET 2018

PLUi-HD APPROUVE LE



Millau Grands Causses  
Communauté de Communes

## 6.1.a. NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES



Habitat



Mobilités



Économie



Environnement



Patrimoine



Énergie & Climat



<b>CHAPITRE 1 - PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>CHAPITRE 2 – NOTE TECHNIQUE RELATIVE AU RESEAU D’EAU POTABLE.....</b>	<b>6</b>
<b>I. LES UNITES DE GESTION DE L’EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>6</b>
1. LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) TARN ET LUMENSONESQUE.....	7
2. LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DU CAUSSE NOIR .....	8
3. LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DU LARZAC.....	8
4. LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DU CAUSSE DU MASSEGROS ....	10
5. LA VILLE DE MILLAU .....	11
6. REGIES .....	11
<b>II. LES SCHEMAS DIRECTEURS D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....</b>	<b>14</b>
<b>III. RESSOURCES ET CAPTAGES .....</b>	<b>15</b>
1. GENERALITES .....	15
2. RESSOURCES PAR ENTITES DE GESTION.....	19
<b>IV. RESEAU ET RENDEMENT .....</b>	<b>29</b>
1. LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) TARN ET LUMENSONESQUE.....	29
2. SIAEP CAUSSE NOIR .....	29
3. SIAEP LARZAC .....	30
4. SIAEP DU CAUSSE DU MASSEGROS .....	31
5. MILLAU .....	31
6. REGIES .....	32
<b>V. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L’EAU POTABLE .....</b>	<b>33</b>
1. LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) TARN ET LUMENSONESQUE.....	34
2. SIAEP CAUSSE NOIR .....	34
3. SIAEP LARZAC .....	36
4. MILLAU .....	37
5. REGIES .....	38
<b>VI. PERSPECTIVES.....</b>	<b>40</b>



1. BESOINS FUTURS / RESSOURCE .....	40
2. RACCORDEMENT DES SECTEURS DE PROJETS.....	52
<b>CHAPITRE 3 – NOTE TECHNIQUE RELATIVE A L’ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.....</b>	<b>53</b>
<b>I. L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....</b>	<b>53</b>
1. GESTION .....	53
2. SCHEMA DIRECTEUR D’ASSAINISSEMENT ET LE ZONAGE D’ASSAINISSEMENT .....	57
3. LE RESEAU .....	59
4. LES STATIONS D’EPURATIONS DU TERRITOIRE .....	61
<b>II. L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....</b>	<b>80</b>
<b>III. PERSPECTIVES.....</b>	<b>81</b>
1. LES PROJETS.....	81
2. JUSTIFICATION DE LA CAPACITE DES STEP A RECEVOIR LES EFFLUENTS SUPPLEMENTAIRES PROGRAMMES AU PLU .....	83
3. RACCORDEMENT DES ZONES DE PROJETS .....	90
4. RACCORDEMENT EN ZONES NATURELLES ET AGRICOLES.....	91
<b>CHAPITRE 4 – NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES .....</b>	<b>92</b>
<b>I. LES RESEAUX PLUVIAUX.....</b>	<b>92</b>
1. SIVOM TARN LUMENSONESQUE .....	92
2. SIVU PEYRELEAU - LE ROZIER .....	94
3. MILLAU .....	94
4. REGIES .....	96
<b>II. LES DOSSIERS LOI SUR L’EAU .....</b>	<b>98</b>
1. SIVU PEYRELEAU – LE ROZIER .....	98
2. REGIES .....	98
<b>III. PERSPECTIVES.....</b>	<b>99</b>
<b>CHAPITRE 5 – NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS.....</b>	<b>100</b>
<b>I. LES UNITES DE GESTION DE L’EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE.....</b>	<b>100</b>



1. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS .....	100
2. LA COLLECTE DU VERRE .....	102
3. LES DECHETERIES INTERCOMMUNALES .....	102
4. LES FILIERES ET MARCHES D'ENLEVEMENT DES MATERIAUX .....	103
5. LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D3E) .....	103
II. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS.....	103
III. TONNAGES .....	104
1. DECHETS MENAGERS.....	104
2. COLLECTE SELECTIVE .....	104
3. DECHETERIES .....	105
4. LES CENTRES D'ENFOUISSEMENT .....	106
IV. PERSPECTIVES.....	108
1. OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS .....	108
2. RECYCLAGE.....	108
3. COMPOSTAGE .....	108
4. LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS .....	108
5. COLLECTE DES FUTURS SITES DE DEVELOPPEMENT URBAIN .....	108



# CHAPITRE 1 - PREAMBULE

Le présent document vient compléter le rapport de présentation concernant l'établissement du dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de communes Millau Grands Causses.

La présente notice technique a pour objet essentiel :

- De préciser, à l'appui des documents graphiques annexés au dossier, les caractéristiques des équipements existants :
  - L'adduction et la distribution d'eau potable ;
  - L'assainissement des eaux usées (réseaux et traitement) ;
  - L'évacuation des eaux pluviales ;
  - La collecte et le traitement des ordures ménagères.
- D'étudier, dans le cadre du développement de la commune prévu au Plan Local d'Urbanisme, les extensions ou les renforcements rendus nécessaires pour que les réseaux correspondent aux besoins de la population.

En outre, les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 adopté en novembre 2015, concernant la gestion de l'eau, s'appliquent au territoire. 4 orientations fondamentales y sont énoncées :

- Créer les conditions de gouvernance favorables ;
- Réduire les pollutions ;
- Améliorer la gestion quantitative ;
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques.

La présente notice des annexes sanitaires a été élaborée à partir :

- De l'audit technique de l'ensemble du service eau et assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité Millau Grands Causses, rapport de phase 1, G2C, mars 2017 ;
- Des données présentes dans le SCoT du PNR Grands Causses 2016 ;
- Des données disponibles en ligne sur les sites suivants :
  - <http://www.services.eaufrance.fr>,
  - <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr>
- Du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Exercice 2016, Communauté de communes Millau Grands Causses ;
- De différents entretiens et retours de certains syndicats.



# CHAPITRE 2 – NOTE TECHNIQUE RELATIVE AU RESEAU D'EAU POTABLE

## I. LES UNITES DE GESTION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE

Sur le territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses, l'alimentation en eau potable des communes se fait par l'intermédiaire de différentes structures.

11 unités de gestion de l'eau potable (correspondant à 9 autorités organisatrices) exercent actuellement la compétence sur le territoire :

- **Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Tarn et Lumenesque,**
- **Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Causse Noir,**
- **Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Larzac,**
- **Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Causse du Masegros,**
- **VEOLIA** assure l'alimentation en eau potable de la commune de Millau, via un contrat d'affermage.
- Les communes de Comprégnac, Creissels, du Rozier, de La Roque-Sainte-Marguerite, de Mostuéjols et de Saint-Georges-de-Luzençon assurent **en REGIE** la compétence eau potable.

**Le SIAEP de Larzac** n'alimente qu'une partie des communes de Creissels, La Roque-Sainte-Marguerite, Millau et Saint-Georges-de-Luzençon.

**Le SIAEP du Causse du Masegros** alimente une partie de la commune de Mostuéjols.

**Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Causse Noir** pour une partie de La Roque-Sainte-Marguerite (les écarts d'Alteyrac, la Bouteille, la Bresse, Costeplan, le Maubert, maison Palmas, Puech Majo, le Ruassou, Saint-Véran, Serre de Cabriol), Millau (les Longuiers) et la Cresse (les Pelissiers, Puech Margue, le Sonnac, la Tour).



COMMUNES	ORGANISME (S) DE GESTION DE L'EAU POTABLE		
AGUESSAC	SIVOM Tarn Lumensonesque		
COMPEYRE	SIVOM Tarn Lumensonesque		
COMPREGNAC	Régie communale		
CREISSELS	Régie communale (majeure partie du territoire)	SIAEP de Larzac (une partie)	
LA CRESSE	SIVOM Tarn Lumensonesque	SIAEP Causse Noir (une partie)	
LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE	Régie communale (majeure partie du territoire)	SIAEP Causse Noir (une partie)	SIAEP de Larzac (une partie)
LE ROZIER	Régie communale		
MILLAU	Affermage VEOLIA (majeure partie du territoire)	SIAEP de Larzac (une partie)	SIAEP Causse Noir (une partie)
MOSTUEJOULS	Régie communale (majeure partie du territoire)	SIAEP du Causse du Massegros (une partie)	
PAULHE	SIVOM Tarn Lumensonesque		
PEYRELEAU	SIAEP Causse Noir		
RIVIERE-SUR-TARN	SIVOM Tarn Lumensonesque		
SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	SIAEP Causse Noir		
SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	Régie communale (majeure partie du territoire)	SIAEP de Larzac (une partie)	
VEYREAU	SIAEP Causse Noir		

## 1. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Tarn et Lumensonesque

Le SIVOM Tarn et Lumensonesque a été créé le 1er janvier 2001 suite à la fusion du SIAEP des Gorges du Tarn et du SIVU d'Assainissement de la Vallée du Tarn avec la double compétence Eau et Assainissement.

Lors de sa création, deux communes ont adhéré au SIVOM : Aguessac pour la compétence Eau Potable et Verrières pour la compétence Assainissement.

Aujourd'hui, le SIVOM exerce ses compétences sur 6 communes situées au Nord-Est de Millau dans les vallées du Tarn et du Lumensonesque :

- Aguessac,
- Compeyre,
- Paulhe,
- La Cresse,
- Rivière-sur-Tarn,
- Verrières.

Le SIVOM est habilité à exercer en lieu et place des communes, la compétence du Service de Distribution Publique d'Eau Potable :



- Gestion du service des eaux depuis les sources et captages jusqu'aux compteurs des abonnés inclus, y compris : réservoir de tête, unité de traitement et de désinfection, réseaux d'adduction et transfert jusqu'aux réservoirs de stockage des Communes, conduites de distribution dans les Communes avec leurs accessoires,
- La compétence s'exerce sur les investissements et sur le fonctionnement du service y compris la gestion des abonnés, la relève des compteurs et la facturation.

La population totale desservie par le SIVOM en 2015 est de 3 667 habitants dont **1 862 abonnés eau potable**.

D'après le dernier recensement le service dessert 3 715 habitants. (Source : *Compte rendu de l'entretien avec la Communauté des Communes Millau Grands Causses Mardi 29 janvier 2019 dans les locaux du SIVOM Tarn et Lumensonesque*)

## 2. Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Causse Noir

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Causse Noir a été créé par arrêté préfectoral interdépartemental des 31 octobre, 5 et 27 décembre 1972.

En 2011, le Syndicat n'a pas renouvelé le contrat d'affermage qu'il avait avec la Société RUAS-VEOLIA et a créé une régie autonome votée en réunion syndicale le 29 juin 2011.

Le Syndicat intervient sur trois départements et 9 communes (5 sur leur territoire entier, 4 pour partie) :

- Département de l'Aveyron :
  - Saint-André-de-Vézines ;
  - Veyreau ;
  - Peyreleau ;
  - Hameaux du Causse Noir des communes de La Roque-Sainte-Marguerite, Millau et la Cresse.
- Département du Gard :
  - Lanuéjols ;
  - Revens.
- Département de La Lozère :
  - Partie de la commune de Meyrueis.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable exerce en lieu et place des communes membres la compétence d'Alimentation en Eau Potable sur son territoire et peut vendre de l'eau potable en dehors de son périmètre et en importer.

En 2015, le SIAEP Causse Noir dessert **3030 habitants**, dont **915 abonnés** eau potable (dont 135 abonnés à Veyreau, et 146 abonnés à Saint-André-de-Vézines).

## 3. Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Larzac

### 1) PRESENTATION DU SIAEP

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Larzac a été créé le 5 décembre 1972. Depuis 1996, son siège social se situe à la Mairie de la Cavalerie.





En 2011, le Syndicat a envisagé de ne pas renouveler son contrat d'affermage avec la Société VEOLIA. Néanmoins, cela n'a pas été le cas et le SIAEP du Larzac dispose d'un contrat de délégation avec VEOLIA depuis 2007 et prenant fin en 2022. Ce contrat comprend les prestations de compteurs d'eau froide, de production et de distribution d'eau potable ainsi que de gestion des abonnés.

Le Syndicat intervient sur 15 communes (10 sur leur territoire entier, 5 pour partie) :

- Communes en totalité :
  - Cornus ;
  - La Bastide Pradines ;
  - La Cavalerie ;
  - La Couvertoirade,
  - Lapanouse de Cernon ;
  - Le Clapier ;
  - L'Hospitalet du Larzac ;
  - Nant ;
  - Revens ;
  - Sauclières.
- Communes pour partie :
  - Creissels ;
  - La Roque-Sainte-Marguerite ;
  - Millau ;
  - Sainte-Eulalie-de-Cernon ;
  - Saint-Georges-de-Luzençon.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Larzac est propriétaire de l'ensemble du parc, réseau et sites de production jusqu'aux compteurs, non inclus, de son territoire.

Pour être plus efficace, le Syndicat a décidé de recourir à une Délégation de Service Public auprès de VEOLIA pour assurer la production, la distribution et l'exploitation des réseaux d'eau potable. De ce fait, le Syndicat est tenu de contrôler la bonne exécution du contrat de délégation de service public :

- Il s'assure que la mission confiée au délégataire est correctement accomplie.
- Il accompagne le délégataire dans les orientations pour s'assurer que les choix qui sont proposés par celui-ci sont cohérents et conformes à l'attente de l'exécutif, tant dans le cadre de l'entretien que du renouvellement afin de faire des choix par rapport à une priorisation.
- Le syndicat, dans le cadre de ses échanges quotidiens avec le délégataire, assure la cohérence et l'efficacité des choix en matière de travaux et de process d'exploitation, en adéquation avec la réglementation et les coûts d'exploitation.
- Le choix du délégataire est important : il doit représenter une force de proposition significative dans le cadre de l'optimisation du patrimoine.
- le Syndicat lui-même a la vocation et la responsabilité de la décision entre les options proposées par le délégataire. Il a un rôle d'arbitrage sur le fait d'optimiser et d'exploiter l'outil mis en place.

## 2) LE DELEGATAIRE VEOLIA

VEOLIA intervient dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui est confié par le SIAEP Larzac. Il effectue l'ensemble des activités techniques d'entretien et de maintenance du patrimoine au titre de l'exploitation et la distribution d'eau potable. Il dispose également de la responsabilité de la gestion de la clientèle, c'est donc lui qui assure l'édition et la distribution des factures.

Pour assurer ces prestations, VEOLIA met en œuvre :

- Des opérations programmées d'entretien, maintenance, réparation ou renouvellement, définies grâce à des outils d'exploitation, analysant notamment les risques de défaillance.



- Des interventions non programmées (urgences ou crises) qui nécessitent une réactivité maximale de ses équipes et qui, avec l'aide de procédures d'intervention parfaitement décrites et expérimentées, permettent en particulier que les coupures ou manques d'eau restent exceptionnels.

La réalisation de ces interventions peut conduire à faire appel à des moyens mutualisés du Centre Régional Causses et Rivières et aux équipes régionales et nationales d'experts VEOLIA. Afin de renforcer la proximité avec les équipes locales, un Responsable de Contrat permet au Syndicat de disposer d'un interlocuteur dédié.

Outre le suivi permanent de l'exploitation et de l'entretien, le délégataire assure le service d'astreinte. Il peut être mobilisé sur simple appel au Centre Service Clients. A ce numéro, 7 jours/7 et 24h/24, un interlocuteur est à la disposition du Syndicat pour prendre en charge toute demande d'intervention ou pour apporter des renseignements sur la nature et la localisation des incidents en cours de traitement sur le territoire du Syndicat.

VEOLIA dispose en interne de l'ensemble des moyens techniques spécifiques pour l'exploitation du service (outillages spécifiques, véhicules...etc).

La population totale desservie par le SIAEP en 2015 est de 3 721 habitants dont **2757 abonnés eau potable**.

#### 4. Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Causse du Massegros

*Source : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, SIAEP du Causse du Massegros, exercice 2018*

Le SIAEP du Causse du Massegros dessert les communes suivantes (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

- |                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| – Le Massegros             | – Le Recoux                 |
| – Saint Georges de Lévejac | – Saint Rome de Dolan       |
| – Les Vignes               | – Sainte Enimie             |
| – La Malène                | – La Tieule                 |
| – Saint Satunin            | – La Canourgue (une partie) |
| – Canilhac                 | – Banassac                  |
| – Laval du Tarn            | – Séverac le Château        |
| – Mostuéjols               | – Verrières                 |

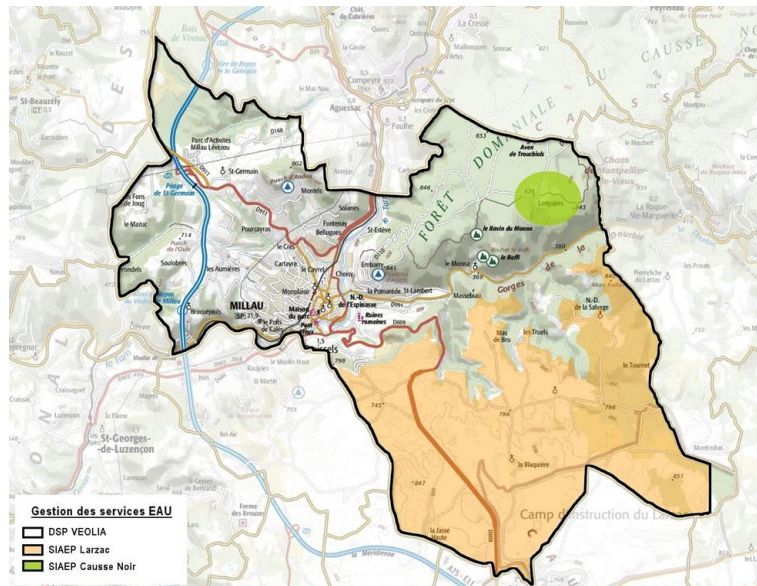
Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable dispose d'un schéma de distribution approuvé le 23 juillet 2014.

En 2018, le SIAEP du Causse du Massegros dessert **1 781 abonnés**, dont **21 abonnés eau potable** à Mostuéjols.

## 5. La ville de Millau

En ce qui concerne la gestion de ses services Eau potable, la commune de Millau est organisée comme suit :

- **Contrat d'affermage avec VEOLIA** pour la distribution de l'eau potable et la gestion des réseaux et équipements sur la majeure partie de son territoire,
- Gestion déléguée au **SIAEP Causse Noir** pour le hameau de Longiers,
- Gestion déléguée au **SIAEP du Larzac** pour les fermes et hameaux du Larzac.



*Modes de gestion des services Eau sur le territoire de Millau, source : audit technique de l'ensemble du service Eau et Assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité, rapport de phase 1, G2C, 2017*

L'entretien et l'exploitation du réseau est assuré par le délégataire AQUALTER dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui est confié par la ville de Millau. Il effectue, à ce titre, l'ensemble des activités techniques d'entretien et de maintenance du patrimoine eau potable de la collectivité.

Il dispose également de la responsabilité de la gestion de la clientèle, c'est donc lui qui assure l'édition et la distribution des factures. Le relevé des compteurs est réalisé une fois par an (en l'absence de télé-relevé) et la facturation est effectuée 2 fois par an.

Les services de l'eau potable desservent une population totale de 22 064 habitants dont **8 041 abonnés eau**.

## 6. Régies

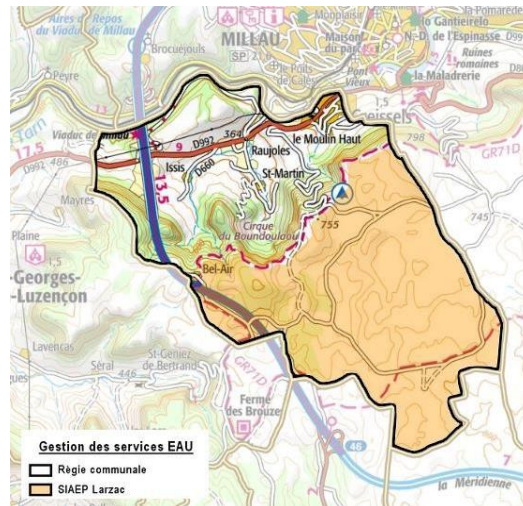
### 1) COMPREGNAC

La commune de Comprégnac assure en régie l'alimentation en eau potable sur son territoire. Les services de l'eau potable desservent une population totale de 242 habitants dont **149 abonnés eau**.

### 2) LA COMMUNE DE CREISSELS

La commune de Creissels assure en régie l'alimentation en eau potable sur la majeure partie du territoire communal. Le SIAEP du Larzac assure l'alimentation des secteurs du Larzac (7 abonnés).

Les différents modes de gestion du service eau potable sont cartographiés à l'échelle communale, ci-dessous.



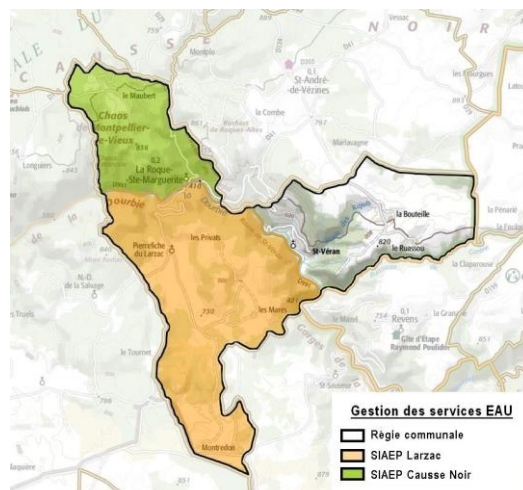
*MODES DE GESTION DES SERVICES EAU SUR LE TERRITOIRE DE CREISSELS, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

Les services de l'eau potable desservent une population totale de 1 588 habitants dont **7 abonnés eau via le Syndicat de Larzac, 854 abonnés eau via la régie communale.**

### 3) LA COMMUNE DE LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE

La commune de La Roque-Sainte-Marguerite assure en régie l'alimentation en eau potable sur la majeure partie du territoire communal. Le SIAEP du Larzac assure l'alimentation des secteurs du Larzac et le SIAEP du Causse Noir assure l'alimentation des fermes et hameaux du Causse Noir.

Les services de l'eau potable desservent une population totale de 185 habitants dont **95 abonnés eau via le Syndicat de Larzac, 39 abonnés eau via le Syndicat du Causse Noir, 71 abonnés eau via la régie communale.**



*MODES DE GESTION DES SERVICES EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*



#### 4) LA COMMUNE DE LE ROZIER

La commune de Le Rozier assure en régie l'alimentation en eau potable sur son territoire. Les services de l'eau potable desservent une population totale de 153 habitants dont **134 abonnés eau potable**.

#### 5) LA COMMUNE DE MOSTUEJOULS

La commune de Mostuéjols assure en régie l'alimentation en eau potable sur son territoire. Les services de l'eau potable desservent une population totale de 400 habitants dont **300 abonnés eau**.

#### 6) LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON

La commune de Saint-Georges-de-Luzençon assure en régie l'alimentation en eau potable sur son territoire. Les services de l'eau potable desservent une population totale de 1666 habitants dont **838 abonnés eau**.



## II. LES SCHEMAS DIRECTEURS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les communes gérées en régie ne sont pas dotées d'études de type Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, à l'instar de la commune de Millau.

Les Syndicats, en revanche, ont lancé des études de ce type à l'échelle de leur territoire. Les principales conclusions de ces schémas ainsi que les scénarii envisagés sont présentés ci-dessous :

	SIVOM Tarn Lumensonesque	SIAEP Causse Noir	SIAEP Larzac
Schéma Directeur AEP	oui	oui	non
Date de réalisation	2016	2012	
Auteurs	GAXIEU Ingénierie	GAXIEU Ingénierie	
Principales conclusions	<p><b>ASPECTS QUALITATIFS :</b> Eau de bonne qualité malgré quelques non-conformités occasionnelles bactériologiques dues à un mauvais fonctionnement du système de désinfection (taux de chlore trop faible).</p> <p><b>ASPECTS QUANTITATIFS :</b> La capacité globale de production des ressources du SIVOM est de 1 336 m<sup>3</sup>/j. Le rendement du réseau est bon suite aux travaux réalisés par le SIVOM : 71,4 % en 2015, soit une amélioration de +16,10%.</p>	<p><b>ASPECTS QUALITATIFS :</b> Eau distribuée de bonne qualité.</p> <p><b>ASPECTS QUANTITATIFS :</b> Les besoins en eau du SIAEP ne peuvent être assurés uniquement par la source de Lacanal, notamment en période d'étiage. Celle-ci est complétée par un pompage sur la rivière de Trévezel. Néanmoins, ce cours d'eau doit respecter un débit réservé et le SIAEP souhaite trouver une nouvelle ressource permettant d'alimenter tout le réseau principal du Syndicat.</p>	<p>Schéma qui devait être engagé en 2013 mais procédure finalement abandonnée. Etude qui pourrait être lancée courant 2017.</p>
Scénarii / Programme de travaux	<p>Régulariser l'ensemble des ressources en eau et mettre en place les périmètres de protection des captages.</p> <p>Sécuriser et réhabiliter certaines sources et ouvrages.</p> <p>Améliorer la connaissance patrimoniale des réseaux.</p>	<p>La solution consistant à exploiter une ressource dans l'Aven de la Tride a été étudiée. Néanmoins, les travaux à engager pour l'exploitation de cette nouvelle ressource entraînent un impact sur le prix de l'eau des usagers non négligeables.</p> <p>Il est préconisé d'engager des discussions avec les services de l'Etat pour demander une dérogation pour le prélèvement dans la rivière de Trévezel.</p>	
Travaux engagés depuis le schéma	Travaux sur les réseaux qui ont amélioré les rendements.	<p>Une étude hydrogéologique va être lancée par le Parc Naturel Régional des Grands Causses sur une durée de 3 ans afin d'étudier les débits exploitables et la qualité de l'eau prélevée dans l'Aven de la Tride.</p> <p>Cette étude permettra d'analyser les impacts de l'exploitation du forage sur la ressource naturelle disponible.</p>	

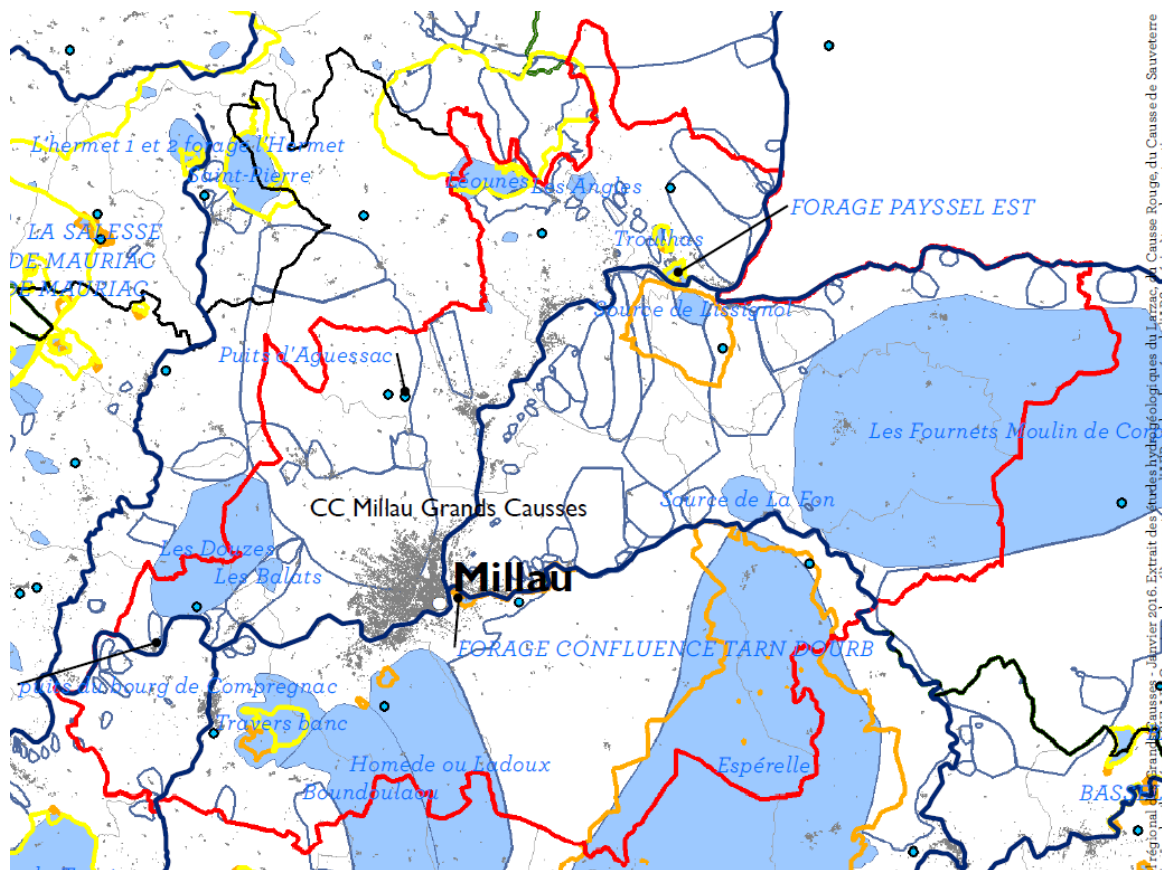
*SDAEP ENGAGÉS PAR LES SYNDICATS SUR LEUR TERRITOIRE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*



### III. RESSOURCES ET CAPTAGES

#### 1. Généralités

La masse d'eau souterraine principale du territoire est celle des « Calcaires des Grands Causses BV Tarn », on retrouve également dans une moindre mesure la masse d'eau « Calcaires et dolomies du lias du BV du Tarn » au Sud-Ouest du territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses.



#### Légende

- |   |   |
|---|---|
| ● Points de prélèvement pour l'eau potable (2011) | □ Périètres de protection éloignés de captage AEP   |
| Bassins d'alimentation connus                     | □ Périètres de protection rapprochés de captage AEP |
| ■ captés pour l'AEP                               | ■ Périètres de protection immédiats de captage AEP  |
| □ non captés                                      |   |

BASSINS D'ALIMENTATION CAPTES ET NON CAPTES POUR L'AEP ET PERIMETRES DE PROTECTION – SITUATION A  
DECEMBRE 2015, SOURCE : SCOT DU PNR GRANDS CAUSSES 2016

Les sources de prélèvement les plus importantes sont d'origine karstique : source du Durzon (101 km<sup>2</sup>) pour le SIAEP du Larzac, source de l'Espérelle (90 km<sup>2</sup>) pour la commune de Millau, source de Saint-Pierre pour le SIVOM du Tarn et du Lumensonnesque. Les débit d'étiage des source du Durzon et de l'Espérelle varie d'environ 10 à 1000 litres par seconde.

Le réseau karstique est vulnérable aux pollutions de surface.

Des études hydrogéologiques lancées par le PNR des Grands Causses ont été faites sur le Causse du Larzac. Une pré-étude hydrogéologique a été réalisée sur le Causse Noir.



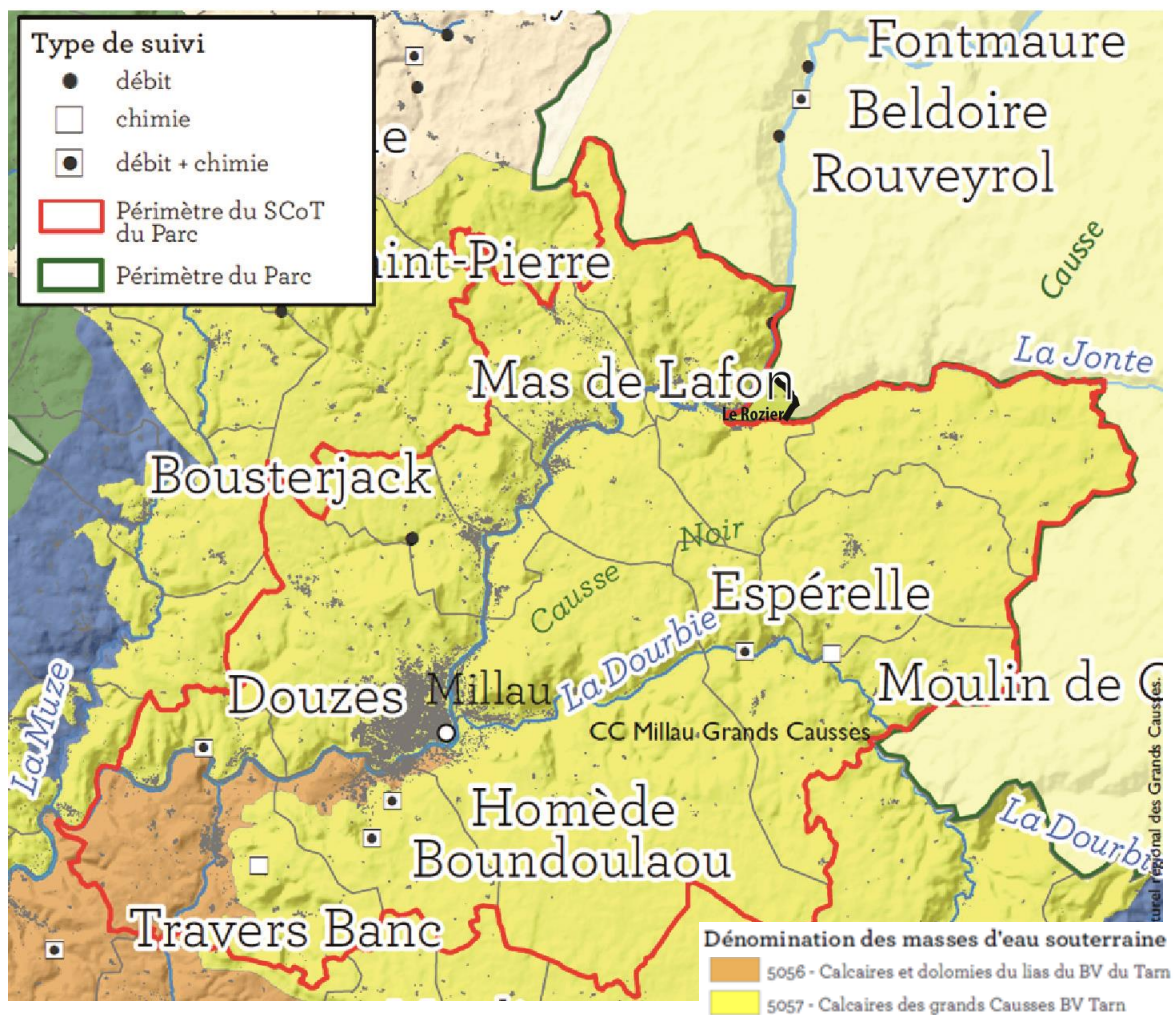
A partir de ces études les collectivités et syndicats peuvent instaurer ou réactualiser les périmètres de protection de leurs captages. La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau. Il constitue l'un de principaux moyens pour éviter sa dégradation par des pollutions accidentelles ou diffuses.

**Il n'y a pas de captage prioritaires identifié par le SDAGE 2016-2021 de localiser sur le territoire. Les communes de Comprégnac, de Creissels et de La Roque-Sainte-Marguerite sont en train de régulariser leurs périmètres de captage.**

## 1) L'ETAT QUALITATIF ET QUANTITATIF DES RESSOURCES

Le suivi de la qualité des eaux souterraines sur le bassin Adour-Garonne s'effectue à 80 % sous maîtrise d'ouvrage locale. C'est le cas sur le territoire du SCoT avec le PNR des Grands Causses qui effectue ce suivi grâce à une dizaine de stations de mesures mis en place depuis 2001. Les paramètres pris en compte pour la qualité concernent les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Pour les eaux souterraines, le bon "état" est atteint lorsque l'état chimique est respecté et que l'état quantitatif s'avère bon, c'est-à-dire que les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, et qu'il n'y a pas dégradation des masses d'eau superficielles à l'aval.



RESEAU QUALITATIF – SURVEILLANCE DES POINTS DE PRELEVEMENTS POUR L'EAU POTABLE, SOURCE : SCoT DU  
PNR GRANDS CAUSSES 2016





Les masses d'eau souterraines du territoire sont en bon état chimique et quantitatif. La masse « Calcaires des Grands Causses BV Tarn » est suffisante pour couvrir les besoins du territoire, et le serait pour les besoins futurs.

De plus, concernant la commune de Millau (rapport annuel 2015 du délégataire Millau) :

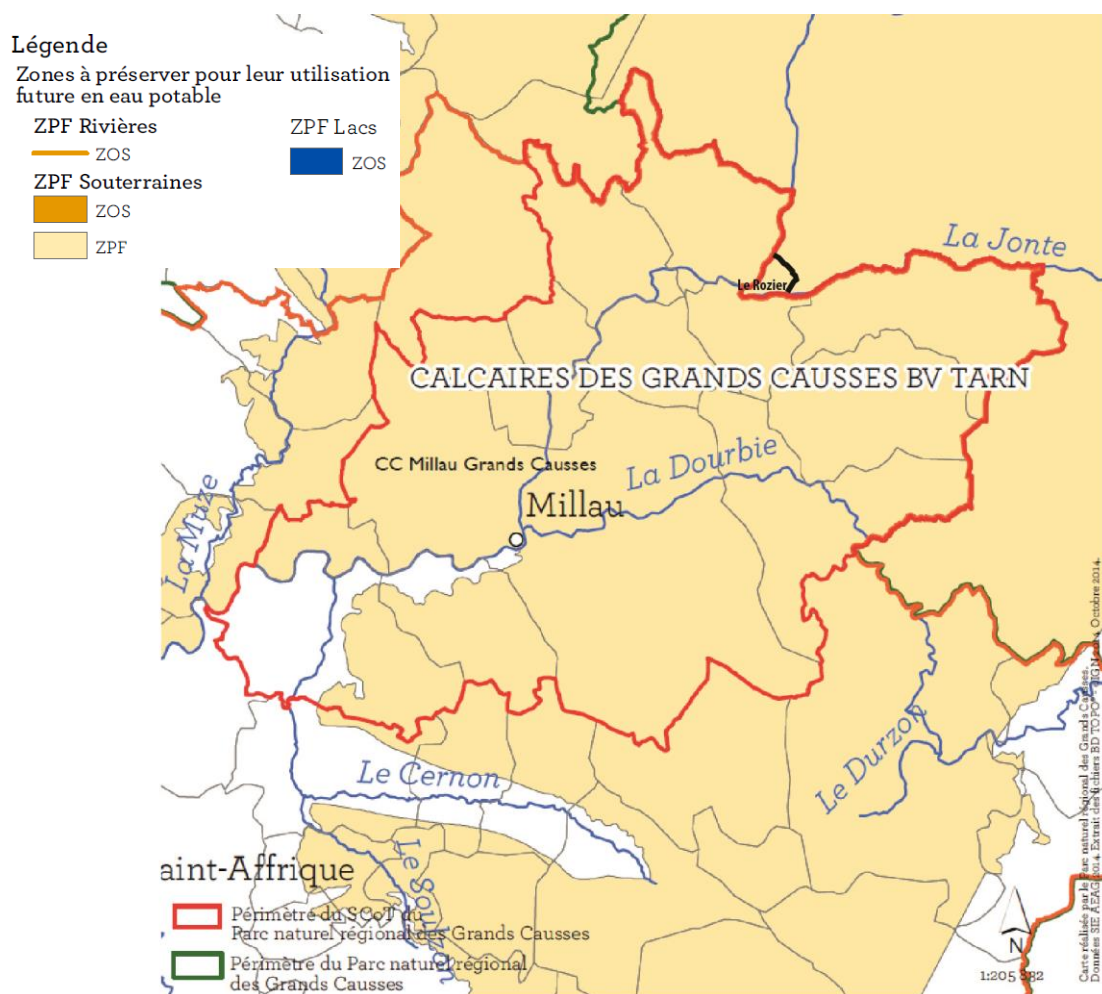
- Pour la ressource de l'Espérelle, le volume prélevé représente environ 27 % du volume autorisé par l'arrêté préfectoral.
- Pour la ressource de la Graufesenque, le volume prélevé représente environ 9% du volume autorisé par l'arrêté préfectoral.

## 2) ZONE A PRESERVER POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE FUTURE

Le SDAGE Adour-Garonne identifie les Zones à Préserver pour l'Alimentation en eau potable pour le Futur (ZPF) et parmi celles-ci, des Zones à Objectifs plus Stricts (ZOS) nécessitant un programme de réduction du coût de traitement de l'eau potable.

Ces ZPF représentent des secteurs stratégiques à protéger aux plans qualitatif et quantitatif.

La masse d'eau souterraine 5057 « Calcaires des Grands Causses Bassin Versant du Tarn » est identifiée en ZPF eau souterraine.

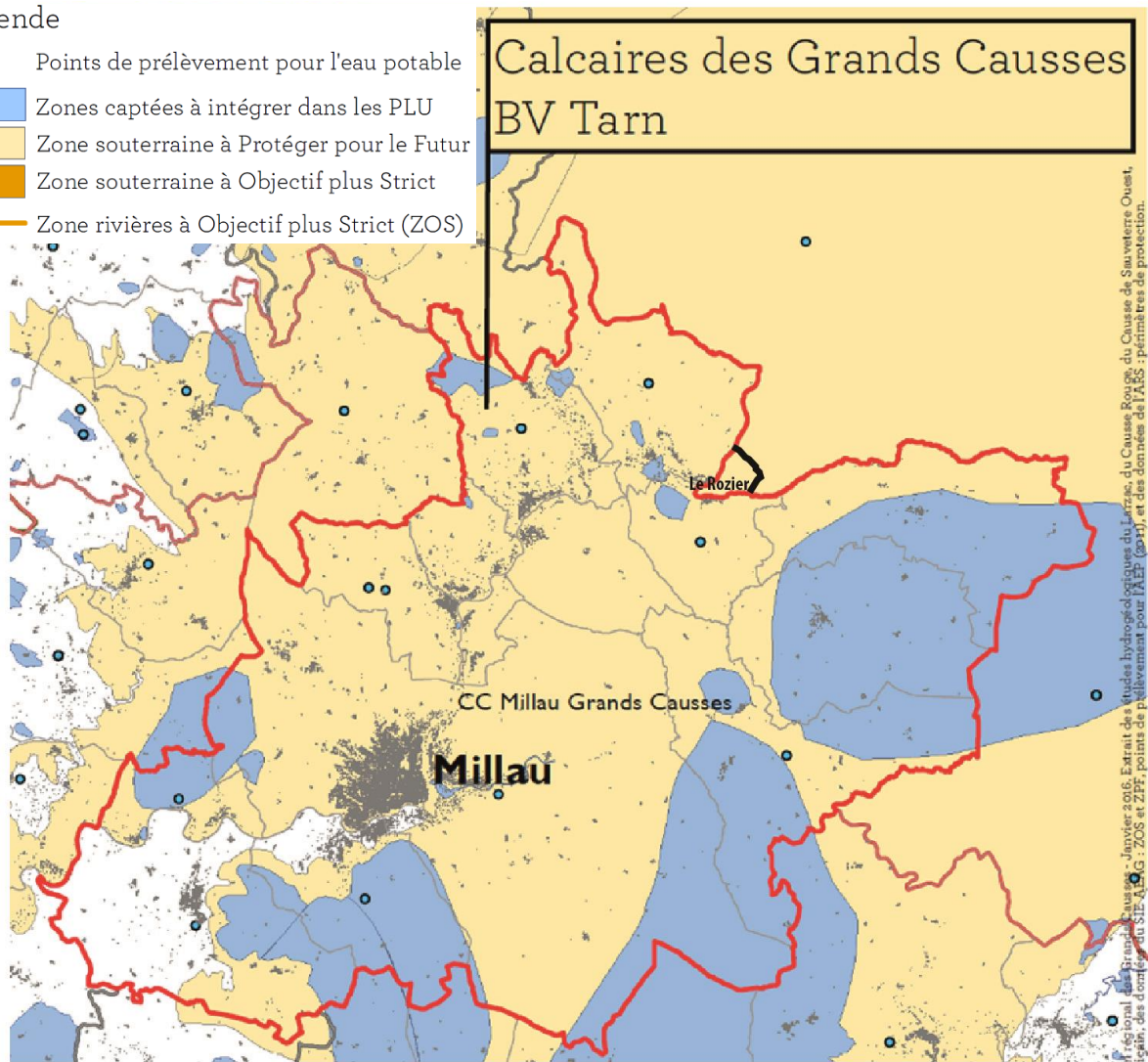


ZONES A PRESERVER POUR LE FUTUR (ZPF) POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AVEC ZONES A OBJECTIFS PLUS STRICT (ZOS), SITUATION AU 01/01/2010, SOURCE : SCOT DU PNR GRANDS CAUSSES 2016



## Légende

- Points de prélèvement pour l'eau potable
- Zones captées à intégrer dans les PLU
- Zone souterraine à Protéger pour le Futur
- Zone souterraine à Objectif plus Strict
- Zone rivières à Objectif plus Strict (ZOS)



ZONES A PRESERVER POUR LE FUTUR (ZPF) POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE AVEC ZONES A OBJECTIFS PLUS STRICT (ZOS) ET SECTEURS KARSTIQUES UTILISES POUR LA RESSOURCE EN EAU POTABLE, SITUATION AU 01/01/2010, SOURCE : SCOT DU PNR GRANDS CAUSSES 2016



## 2. Ressources par entités de gestion

### 1) LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) TARN ET LUMENSONESQUE

#### a. IDENTIFICATION DES RESSOURCES

Les communes du territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses adhérentes au SIVOM Tarn Lumensonesque accueillent sur leur territoire 3 sources et 1 forage destinés à l'alimentation en eau potable :

TYPE DE RESSOURCE	IMPLANTATION	NOM
Forage	Aguessac	Puits d'Aguessac
Source / captage	Rivière-sur-Tarn	Source des Angles
Source / captage	Rivière-sur-Tarn	Source des Léounes
Source / captage	Rivière-sur-Tarn	Source de Suèges
Source	Verrières	Saint-Pierre

*Modes de gestion des services EAU sur le territoire de La Roque-Sainte-Marguerite, source : Audit technique de l'ensemble du service eau et assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité, rapport de phase 1, G2C, 2017*

#### Protection de ces ressources :

- Le puits d'Aguessac, un avis d'un hydrogéologue datant de 2001 définit des périmètres de protections de captage, les servitudes d'utilité publiques associées vont être prochainement réalisées ;
- La source de Leounes (Le Rebayral), un avis d'un hydrogéologue datant de 2010 définit des périmètres de protections de captage, les servitudes d'utilité publiques associées qui vont être prochainement réalisées s'annoncent compliquées, cette source alimente Le Bourg Village de la commune de Rivière-sur-Tarn ;
- La source de Suèges, un avis d'un hydrogéologue datant de 2003 définit des périmètres de protections de captage, les servitudes d'utilité publiques associées vont être prochainement réalisées ;
- La source des Angles (Le Bourg Village), un avis d'un hydrogéologue datant de 2003 définit des périmètres de protections de captage, les servitudes d'utilité publiques associées vont être prochainement réalisées.

Les communes d'Aguessac, de Compeyre, La Cresse, Paulhe et de Rivière-sur-Tarn (sauf Le Bourg Village) sont alimentées depuis la **source de Saint Pierre** sur la commune de Verrières.

**b. ASPECTS QUALITATIFS**

NOM RESSOURCE	PUITS D'AGUESSAC	SOURCE DES ANGLES	SOURCE DES LEOUNES	SOURCE DE SUEGES
<b>Implantation</b>	Aguessac	Rivière-sur-Tarn	Rivière-sur-Tarn	Rivière-sur-Tarn
<b>Remarques sur la qualité de l'eau</b>	Eau conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres analysés.	Eau de bonne qualité mais quelques non-conformités bactériologiques en raison du mauvais fonctionnement du traitement de désinfection	Eau qui rencontre des non-conformités du fait d'un mauvais fonctionnement du traitement de désinfection. L'eau présente également un déséquilibre calco-carbonique.	Eau de bonne qualité mais quelques non-conformités bactériologiques en raison du mauvais fonctionnement du traitement de désinfection.

REMARQUES QUALITATIVES SUR LES RESSOURCES AEP DES COMMUNES DU SIVOM TARN LUMENSONESQUE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

L'aquifère sur lequel repose la **source des Angles** est qualifié de vulnérable en raison de sa structure poreuse très hétérogène.

**c. DYSFONCTIONNEMENTS**

Le **puits d'Aguessac** subit un ensablement régulier. Toutefois, cet ensablement ne remet pas en cause l'atteinte du débit maximal théorique de la ressource.

**d. TRAVAUX A PREVOIR**

NOM RESSOURCE	PUITS D'AGUESSAC	SOURCE DES ANGLES	SOURCE DES LEOUNES	SOURCE DE SUEGES
<b>Implantation</b>	Aguessac	Rivière-sur-Tarn	Rivière-sur-Tarn	Rivière-sur-Tarn
<b>Travaux à prévoir</b>	Régularisation du captage et mise en place du périmètre de protection.	Fiabiliser le traitement de désinfection pour assurer la distribution d'une eau de bonne qualité bactériologique en permanence.	Fiabiliser le traitement de désinfection pour assurer la distribution d'une eau de bonne qualité bactériologique en permanence.	Fiabiliser le traitement de désinfection pour assurer la distribution d'une eau de bonne qualité bactériologique en permanence.

TRAVAUX A PREVOIR SUR LES RESSOURCES AEP DES COMMUNES DU SIVOM TARN LUMENSONESQUE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017



## 2) LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DU CAUSSE NOIR

### a. IDENTIFICATION DES RESSOURCES

Le SIAEP du Causse Noir exploite 3 ressources :

- La source de Lacanal ;
- Le captage sur le Trévezel ;
- Le captage de Peyreleau.

Les communes du territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses adhérentes au SIAEP Causse Noir accueillent sur leur territoire 1 source destinée à l'alimentation en eau potable :

TYPE DE RESSOURCE	IMPLANTATION	NOM
Source / captage	Peyreleau	Source de Lissignols

*LISTE DES RESSOURCES AEP SUR LES COMMUNES DU SIAEP CAUSSE NOIR, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

(Source : rapport de la phase 3 du schéma directeur AEP du SIAEP du Causse Noir, 2012)

Le syndicat du Causse Noir possède deux réseaux distincts dont les productions sont différenciées :

- Réseau du Causse alimenté par la source de Lacanal et le Trévezel;
- Réseau de Peyreleau alimenté par le captage de Peyreleau.

Le réseau du Causse alimente l'ensemble des communes du Syndicat, à l'exception de Peyreleau qui est entièrement alimenté par le réseau de Peyreleau.

La source de Lacanal assure 36,5 % des besoins du Syndicat, et permet l'alimentation d'une grande partie du réseau hors période d'étiage. La prise d'eau dans le Trévezel permet de compléter les apports de la ressource principale (source de Lacanal) lorsque celle-ci ne suffit pas à alimenter correctement les abonnés du syndicat (principalement en période estivale). Les eaux de la source de Lacanal sont mélangées aux eaux issues de la prise sur le Trévezel au niveau du « Pont de Claparouse » à environ 2,5 km au Nord-Est de Lanuéjols, avant distribution.

Le captage de Lissignols alimente le village de Peyreleau. Ce captage fait l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique n°2008-212-7, datant du 30 juillet 2008, qui fixe le débit maximum prélevable à 7,5 m<sup>3</sup>/h et 100 m<sup>3</sup>/j. La ressource de Peyreleau satisfait les besoins en eau de la commune.

Depuis, 2003 une interconnexion existe avec la commune du Rozier.

### b. ASPECTS QUALITATIFS

NOM RESSOURCE	SOURCE DE LISSIGNOLS, CAPTAGE DE PEYRELEAU
Implantation	Peyreleau
Remarques sur la qualité de l'eau	Eau conforme aux exigences de qualité en vigueur mais eau calcaire avec une conductivité comprise en 400 et 450 uS/cm.

*REMARQUES QUALITATIVES SUR LES RESSOURCES AEP DES COMMUNES DU SIAEP CAUSSE NOIR, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*



### c. DYSFONCTIONNEMENTS

Pas de dysfonctionnements majeurs du captage de Lissignols.

D'après les résultats du Schéma Directeur de 2012, le volume de pointe journalier à produire pour alimenter le réseau de Peyreleau est estimé à 60 m<sup>3</sup>, le volume moyen journalier étant de 25 m<sup>3</sup>. A titre indicatif, en 2015, 9 387 m<sup>3</sup> ont été prélevés sur le captage de Peyreleau.

D'après ce même Schéma Directeur de 2012, le volume de pointe journalier à produire pour alimenter le réseau du Causse (à partir duquel sont raccordés la totalité des communes de Saint-André-de-Vézines et Veyreau, puis partiellement les communes de la Cresse, Millau et La Roque-Sainte-Marguerite) est estimé à 800 m<sup>3</sup>, le volume moyen journalier étant de 300 m<sup>3</sup>.

### d. TRAVAUX A PREVOIR

#### **Problématique quantitative de la ressource :**

La principale problématique relative à la ressource en eau potable sur le territoire du Syndicat du Causse Noir concerne les enjeux quantitatifs. En effet, les besoins en eau du SIAEP ne peuvent être assurés uniquement par la source de Lacanal, notamment en période d'étiage. Celle-ci est complétée par un pompage sur la rivière de Trévezel. Néanmoins, ce cours d'eau doit respecter un débit réservé et le SIAEP souhaite trouver une nouvelle ressource permettant d'alimenter tout le réseau principal du Syndicat.

Un **Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable** a été réalisé dans cette optique en 2012 mais n'a pas permis d'aboutir à un scénario définitif. Les deux possibilités s'offrant au Syndicat sont les suivantes :

1. Engager des discussions avec les services de l'Etat afin d'obtenir une dérogation pour le prélèvement dans la rivière de Trévezel,
2. Exploiter une ressource dans l'Aven de la Tride et engager d'importants travaux ayant une répercussion significative sur le prix de l'eau pour les usagers.

Une étude hydrogéologique a été lancée par le Parc Naturel Régional des Grands Causses afin d'étudier les débits exploitables et la qualité de l'eau prélevée dans l'Aven de la Tride. Cette étude permet également d'analyser les impacts de l'exploitation du forage sur la ressource naturelle disponible.

### **3) LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DU LARZAC**

Les communes du territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses adhérentes au SIAEP du Larzac n'accueillent sur leur territoire aucune source ni forage destinés à l'alimentation en eau potable. Elles sont alimentées depuis la **source de Durzon**, située sur la commune de Nant (n'appartenant pas à la CC Millau Grands Causses), via le réservoir principal Montredon puis les réservoirs intermédiaires de chaque commune.

### **4) LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (SIAEP) DU CAUSSE DU MASSEGROS**

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Causse du Masegros se fournit en eau par :

- La commune de Cayrac,
- Le champ captant de la nappe alluviale Tarn.



## 5) MILLAU

## a. IDENTIFICATION DES RESSOURCES

La commune de Millau est alimentée en eau potable depuis **1 source** et **3 forages** :

TYPE DE RESSOURCE	IMPLANTATION	NOM
Forage	Millau	3 forages de La Graufesenque Champ captant de la confluence du Tarn Dourbie – Eau souterraine non influencée
Source / captage	La Roque-Sainte-Marguerite	Source de l'Espérelle Eau souterraine influencée

*LISTE DES RESSOURCES AEP SUR LA VILLE DE MILLAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

Les autorisations de prélèvement maximales par ressource sont les suivantes :

	Débit horaire (m3/h)	Volume journalier (m3/jour)
UPEP ESPERELLE	800	16 000
UPEP LA GRAUFESENQUE	440	7 240

*Source : rapport annuel du délégataire, exercice 2017*

Le volume prélevé par ressource et par nature d'eau est détaillé ci-après :

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
<b>Volume prélevé (m3)</b>	<b>1 874 522</b>	<b>1 807 147</b>	<b>1 900 785</b>	<b>1 829 549</b>	<b>2 063 485</b>	<b>12,8%</b>
<b>Volume prélevé par ressource (m3)</b>						
UPEP ESPERELLE	1 763 792	1 560 026	1 726 808	1 633 550	1 787 076	9,4%
UPEP LA GRAUFESENQUE	110 730	247 121	173 977	195 308	276 409	41,5%
<b>Volume prélevé par nature d'eau (m3)</b>						
Eau souterraine non influencée	110 784	247 218	260 027	195 308	276 409	41,5%
Eau souterraine influencée	1 873 822	1 559 929	1 640 758	1 633 550	1 787 076	9,4%

*Source : rapport annuel du délégataire, exercice 2017*

## b. ASPECTS QUALITATIFS

NOM RESSOURCE	SOURCE DE L'ESPERELLE	FORAGES DE LA GRAUFESENQUE
<b>Implantation</b>	La Roque-Sainte-Marguerite	Millau
<b>Remarques sur la qualité de l'eau</b>	Aquifère karstique, ressource fortement influencée par la turbidité lors de fortes précipitations (ressource dotée d'un turbidimètre)	Nappe alluviale de la confluence Tarn Dourbie

*REMARQUES QUALITATIVES SUR LES RESSOURCES AEP DE LA VILLE DE MILLAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*



La **source de l'Espérelle**, en raison de l'influence des précipitations sur son niveau de qualité, est dotée d'un **système de basculement** qui permet de couper l'alimentation depuis cette ressource lorsque l'eau captée est trop turbide et d'utiliser les forages de La Graufesenque en substitution. A titre informatif, 3 épisodes de turbidité importante ont été observés à l'Espérelle au mois de septembre 2015.

Les **forages de La Graufesenque** sont situés en **zone inondable**. On note la présence d'eau claire dans les locaux mais une poire de niveau permet de couper l'alimentation électrique en cas de crue.

### c. DYSFONCTIONNEMENTS

NOM RESSOURCE	SOURCE DE L'ESPERELLE	FORAGES DE LA GRAUFESENQUE
<b>Implantation</b>	La Roque-Sainte-Marguerite	Millau
<b>Dysfonctionnements / équipements à prévoir</b>	Le nettoyage de la bêche d'eau (90 m3) est délicat en raison de l'absence de vidange. --> <b>Mettre en place une vidange</b> Mise en décharge du survolume en cas d'arrivée importante d'eau (volume qui pourrait être utilisé en étiage) --> <b>Création d'une vanne murale</b> , En cas de panne électrique, l'usine n'a pas de groupe électrogène --> <b>Création d'une plateforme d'accueil pour un groupe électrogène en cas d'incident.</b>	Nécessité de mettre en place des équipements de sécurisation des ouvrages (cadenas, alarme anti intrusion...etc) Le respect de l'arrêté préfectoral nécessite la mise en place d'un plan de secours permettant d'assurer la continuité de la distribution de l'eau sur la commune.

*DYSFONCTIONNEMENTS OBSERVES SUR LES RESSOURCES AEP DE LA VILLE DE MILLAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

### d. TRAVAUX A PREVOIR

NOM RESSOURCE	SOURCE DE L'ESPERELLE	FORAGES DE LA GRAUFESENQUE
<b>Implantation</b>	La Roque-Sainte-Marguerite	Millau
<b>Travaux à prévoir</b>	Sans objet.	Inspections vidéos des ouvrages à réaliser.  La mise en place de débitmètres sur chaque forage permettant de suivre leur évolution (interprétation du fonctionnement de la ressource).

*TRAVAUX A PREVOIR SUR LES RESSOURCES AEP DE LA VILLE DE MILLAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*





## 6) REGIES

## a. IDENTIFICATION DES RESSOURCES

Les communes en régie et concernées par la présente étude accueillent sur leur territoire **7 sources et 5 forages** destinés à l'alimentation en eau potable :

TYPE DE RESSOURCE	IMPLANTATION	UDI ALIMENTEE	NOM
Forage	Comprégnac	Hameau de Peyre	Sources des Balats
Forage	Comprégnac	Hameau de Peyre	Forages de Peyre
Forage	Comprégnac	Comprégnac Bourg	Puits du bourg de Comprégnac
Source / captage	Comprégnac	Comprégnac Bourg	Forage de Comprégnac
Source / captage	Creissels	UDI Village	Source de l'Homède ou de la Doux
Source / captage	Creissels	UDI Boundoulaou (Creissels / St Georges)	Source du Boundoulaou
Forage	Mostuéjols	UDI Mostuéjols	Forages Payssel
Forage	Mostuéjols	UDI Mostuéjols	Puits de Saint Pierre / Source de Mostuéjols
Source / captage	Mostuéjols	Abandonné	Captage de Trouilhas
Source / captage	Saint-Georges-de-Luzençon	UDI Village, UDI Vialgues, UDI Lavencas, UDI Seral, UDI St Geniez de Bertrand	Source du Travers Banc
Source / captage	Le Rozier	Le Rozier	Source de Biau
Source / captage	La Roque-Sainte-Marguerite	La Roque-Sainte-Marguerite	Source de La Roque

*LISTE DES RESSOURCES AEP SUR LES COMMUNES EN REGIE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

Deux interconnexions existent parmi les communes gérées en régie, il s'agit :

- D'une partie de la commune de **Saint-Georges-de-Luzençon** qui est alimentée depuis la source du Boundoulaou située sur la commune de Creissels,
- De la commune de **Le Rozier** qui dispose d'une interconnexion avec la commune de Mostuéjols au Nord du village et avec Peyreleau au Sud Ouest du village.

**b. ASPECTS QUALITATIFS**

NOM RESSOURCE	SOURCES DES BALATS	FORAGES DE PEYRE	PUITS DU BOURG DE COMPREGNAC	FORAGE DE COMPREGNAC	SOURCE DE L'HOMEDÉ OU DE LA DOUX	SOURCE DU BOUNDOULA OU
<b>Implantation</b>	Comprégnac				Creissels	
<b>Remarques sur la qualité de l'eau</b>	Eau de bonne qualité		Eau de bonne qualité		La qualité de l'eau est contrôlée par "Aveyron Labo" et l'ARS à partir de 28 analyses effectuées en divers points du réseau de Creissels.	

NOM RESSOURCE	FORAGES PAYSSEL	CAPTAGE DE TROULHAS	PUITS DE SAINT PIERRE / SOURCE DE MOSTUEJOULS
<b>Implantation</b>	Mostuéjols		
<b>Remarques sur la qualité de l'eau</b>	La qualité de l'eau est contrôlée par "Aveyron Labo" et l'ARS à partir de 6 prélèvements effectués en divers points du réseau de Mostuéjols.	L'eau est caractéristique des systèmes calcaires et une turbidité importante.  Très sensible à la pluviométrie.	

NOM RESSOURCE	SOURCE DU TRAVERS BANC	SOURCE DE BIAU	SOURCE DE LA ROQUE
<b>Implantation</b>	Saint-Georges-de-Luzençon	Le Rozier	La Roque-Sainte-Marguerite
<b>Remarques sur la qualité de l'eau</b>	L'eau provient des galeries d'une ancienne mine et est fortement dépendante des conditions météorologiques. De nombreux sédiments sont charriés lors de fortes précipitations, ce qui augmente la turbidité de l'eau captée.		

REMARQUES QUALITATIVES SUR LES RESSOURCES AEP DES COMMUNES DES COMMUNES EN REGIE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017



### COMMUNE DE COMPREGNAC

Le **forage de Comprégnac** est destiné à assurer un **apport complémentaire** en eau pour l'alimentation du village, notamment en période estivale où peuvent survenir d'importantes sécheresses. Les 2 forages de Peyre sont des **forages d'appoint** mis en service en 2004, suite à la sécheresse de 2003 durant laquelle la commune de Comprégnac a évité de peu les restrictions d'eaux.

### COMMUNE DE CREISSELS

La commune de Creissels souhaite changer de dispositif de désinfection sur la **source de l'Homède ou de la Doux** car elle soupçonne le bioxyde de chlore d'être trop agressif pour les canalisations et d'engendrer des casses au niveau des branchements des particuliers.

La **source du Boundoulaou**, située sur la commune de Creissels, est une **ressource partagée** avec la commune de Saint-Georges-de-Luzençon au moyen d'une **convention**.

#### **Convention du Boundoulaou :**

La ressource du Boundoulaou bénéficie d'une D.U.P suivant l'arrêté préfectoral n°900537 en date du 13 mars 1990. Elle dispose de périmètres de protection réglementaires qui ont fait l'objet d'un acte notarié en date du 23 décembre 1996. Cette ressource a été créée suite à l'implantation des industriels laitiers sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon.

L'adduction d'eau issue du Boundoulaou sur les deux communes de Creissels et Saint-Georges-de-Luzençon fait l'objet d'une **convention** en date du 7 janvier 1992.

Sur la base du volume pompé autorisé par la DUP, à savoir 20 L/s, ce document fixe la répartition des volumes distribués suivante :

- 8/20 pour la commune de Creissels, soit 8 L/s
- 12/20 pour la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, soit 12 L/s.

En ce qui concerne l'entretien et l'exploitation des réseaux, station de pompage et équipements, la responsabilité incombe à la commune de Saint-Georges-de-Luzençon qui dispose de l'ensemble des moyens humains et techniques nécessaires. Les frais sont pris en charge par la commune de Saint-Georges-de-Luzençon puis, à chaque fin d'année, les frais sont répartis entre les deux communes au prorata des volumes d'eau réellement consommés.

### COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON

La commune de Saint-Georges-de-Luzençon est néanmoins alimentée principalement par la **source du Travers Banc**, très sensible aux conditions météorologiques.

Les eaux du Travers Bancs font l'objet d'une stérilisation au UV et chlore gazeux avec une lecture en continu de la turbidité.

Lors de fortes précipitations, un automatisme coupe via des électrovannes motorisées pilotables à distance via le logiciel de supervision « ARLEQUIN », l'alimentation du réservoir afin de préserver la qualité de celui-ci.

Dans ce cas de figure d'alimentation du village se fait donc par la deuxième source du Boundoulaou moins sensible aux contraintes de turbidité. Les eaux du Boundoulaou font l'objet d'une stérilisation au chlore gazeux. Les sédiments se déposant naturellement, dans des lacs souterrains en amont du traitement, les eaux de cette source sont peu sensibles aux contraintes de turbidité.

### COMMUNE DE MOSTUEJOULS

Les **forages de Paysse** constituent la ressource principale de la commune de Mostuéjols mais il existe la possibilité d'utiliser une partie de l'eau prélevée sur Peyreleau/Le Rozier de manière très ponctuelle en cas d'étiage sévère. Ces ouvrages sont situés en zone inondable.



## COMMUNE DE LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE

**Recherche d'une nouvelle ressource pour la commune de La Roque-Sainte-Marguerite :**

La ressource en eau potable actuelle du bourg de La Roque-Sainte-Marguerite présente des contraintes tant sanitaires que réglementaires :

- D'une part, une habitation est située à proximité immédiate du point de prélèvement, au sein même du périmètre de protection rapproché du captage,
- D'autre part, le rejet de la station d'épuration du bourg est situé à proximité immédiate du point de prélèvement.

Une étude préliminaire visant à rechercher de nouvelles solutions d'alimentation du bourg de La Roque-Sainte-Marguerite a été engagée par le cabinet SCP Fourcadier Gravellier, à la demande de la commune. Plusieurs scénarii ont été envisagés :

1. Alimentation via la **ressource du Pujol** : ressource appartenant au SIAEP du Larzac qui alimente la commune de Nant,
2. Alimentation via la **ressource de Pierrefiche** : ressource située en contrebas du village, difficulté d'acheminement des eaux captées.

Un appel d'offres travaux est en cours pour l'alimentation de la commune par la ressource de l'Espérelle.



## IV. RESEAU ET RENDEMENT

### 1. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Tarn et Lumensonesque

Entité	SIVOM Tarn Lumensonesque
Linéaire de réseau (km)	97,00

LINÉAIRE DE RESEAUX, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

**Rendement des réseaux** (source : Compte rendu entretien avec la Communauté des Communes Millau Grands Causses Mardi 29 janvier 2019 dans les locaux du SIVOM Tarn et Lumensonesque)

D'après le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Eau et Assainissement 2018 (RPQS) le rendement du syndicat est de 70%, un taux qui est **très satisfaisant** en vue de la longueur et de la diversité du réseau. De plus ce résultat rentre bien dans les exigences de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Des travaux ont été réalisés ces dernières années afin de faire remonter le rendement. En effet des compteurs de sectorisations ont été déployés sur des points stratégiques du réseau. Par la suite des appareils de télégestions ont été installés, pour permettre au SIVOM d'être réactif lorsqu'une fuite se présente. Cet appareillage permet également au SIVOM d'être au plus près de leur réseau en les informant sur les volumes journaliers, sur les niveaux de remplissage, sur le niveau des sources mais aussi sur des paramètres de qualités d'eau.

#### **Ouvrages de stockage**

Les communes de la Communauté de communes Millau Grands Causses adhérentes au SIVOM Tarn Lumensonesque disposent de **16 ouvrages de stockage d'eau potable, représentant une capacité de stockage totale de 2 518 m<sup>3</sup>.**

### 2. SIAEP Causse Noir

Entité	SIAEP Causse Noir
Linéaire de réseau (km)	148,20
Dont fonte (km)	52,20
Dont PVC (km)	89,96
Dont AMC (km)	0,00
Dont PE/PEHD (km)	3,81
Dont autres ou inconnu (km)	2,24

LINÉAIRE DE RESEAUX ET MATERIAUX, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017



### Rendement des réseaux

Source : lettre du SIAEP du Causse Noir, adressée à la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 05/03/2019

Le rendement du réseau potable est calculé dans son ensemble et non par commune. Pour l'année 2016 il était de 84,20%, pour 2017 de 66,7% et pour l'année 2018 de 95,3%.

Il est à noter que le rendement a connu une forte baisse en 2017 due à une fuite sur un des principaux réservoirs qui a été réparée début 2018.

### Ouvrages de stockage

Les communes de la Communauté de communes Millau Grands Causses adhérentes au SIAEP Causse Noir disposent de **6 ouvrages de stockage d'eau potable, représentant une capacité de stockage totale de 580 m<sup>3</sup>**.

## 3. SIAEP Larzac

Entité	SIAEP Larzac
<b>Linéaire de réseau (km)</b>	<b>350,16</b>
Dont fonte (km)	74,60
Dont PVC (km)	216,42
Dont AMC (km)	3,87
Dont PE/PEHD (km)	14,50
Dont autres ou inconnu (km)	40,78

LINÉAIRE DE RESEAUX ET MATERIAUX, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

### Rendement des réseaux

Source : compléments apportés par le SIAEP du Larzac, adressés à la Communauté de Communes Millau Grands Causses début 2019

Le rendement du réseau potable est calculé à l'échelle du syndicat. Pour l'année 2017 il était de 57,30%. Le rendement des réseaux est en dessous du seuil fixé par le Grenelle 2.

Le SIAEP du Larzac que des travaux pour améliorer le rendement sont envisagés. Il s'agit notamment de compléter la sectorisation du réseau (une tranche conditionnelle au marché prévoit des travaux de sectorisation mais n'a pas encore été enclenchée).

### Ouvrages de stockage

Les communes de la Communauté de communes Millau Grands Causses adhérentes au SIAEP Larzac disposent de **5 ouvrages de stockage d'eau potable, représentant une capacité de stockage totale de 408 m<sup>3</sup>**.



## 4. SIAEP du Causse du Massegros

### Rendement des réseaux

Source : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, SIAEP du Causse du Massegros, exercice 2018

Le rendement du réseau potable est calculé à l'échelle du syndicat. Pour l'année 2018 il était de 86,10%.

## 5. Millau

Entité	MILLAU
<b>Linéaire de réseau (km)</b>	<b>186,80</b>
Dont fonte (km)	130,084
Dont PVC (km)	23,434
Dont AMC (km)	0
Dont PE/PEHD (km)	11,218
Dont autres ou inconnu (km)	22,063

LINÉAIRE DE RESEAUX ET MATERIAUX, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

### Rendement des réseaux

Source : rapport annuel du délégataire, exercice 2017

Le rendement du réseau potable est de 69,1 %, supérieur au rendement Grenelle II (68,61 %).

### Ouvrages de stockage

Source : rapport annuel du délégataire, exercice 2017

La ville de Millau dispose de **11 ouvrages de stockage d'eau potable représentant une capacité totale de stockage de 11 990 m<sup>3</sup>**.



## 6. Régies

Entité	COMPREGNAC	CREISSELS (reste)	MOSTUEJOULS	SAINT- GEORGES-DE- LUZENCON (reste)	LE ROZIER	LA ROQUE- SAINTE- MARGUERITE (reste)
Linéaire de réseau (km)	NC	17,70	34,00	65,00	4,00	NC
Dont fonte (km)		13,8		16,87	1,4	
Dont PVC (km)		1,172		10,32	0,6	
Dont AMC (km)		0		0	2	
Dont PE/PEHD (km)	100%	1,8		37,82	0	
Dont autres ou inconnu (km)		0,93	34	0	0	

LINÉAIRE DE RESEAUX ET MATERIAUX, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

### Rendement des réseaux

Le **rendement des réseaux est médiocre**, les communes de Le Rozier et Creissels ne respectent pas le décret 2012-97.

Le rendement des réseaux de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon était de 71,9% en 2018.

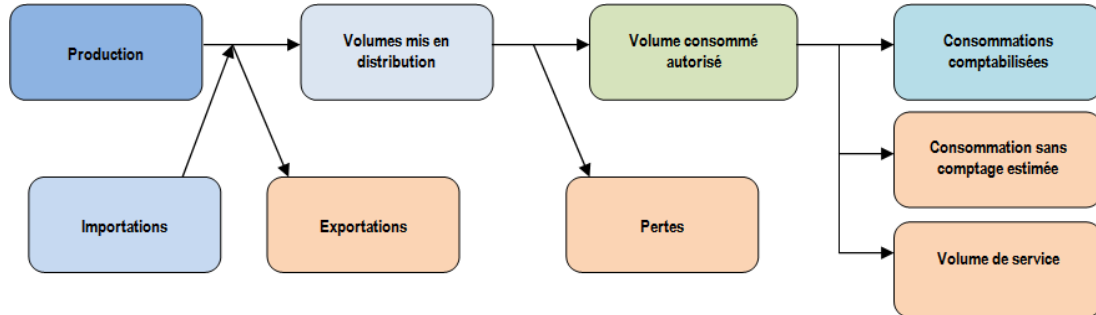
### Ouvrages de stockage

Les communes en régies disposent de **16 ouvrages de stockage d'eau potable, représentant une capacité de stockage totale de 3 260 m<sup>3</sup>**.





## V. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE



*SYNOPTIQUE DU BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE, SOURCE : AUDIT  
TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A  
L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*



## 1. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Tarn et Lumensonesque

	AGUESSAC	COMPEYRE	LA CRESSE (reste)	PAULHE	RIVIERE-SUR-TARN
Compétence	<b>SIVOM Tarn Lumensonesque</b>				
Population desservie	858	524	324	373	1 050
Nb habitants/abonné	1,88	1,72	1,75	2,02	1,78
Nombre d'abonnés eau	456	304	185	185	590
Volume prélevé	9 924	0	0	0	11 438
Volume produit	239 684				
Volume importé	0				
Volume exporté	0				
Volume mis en distribution	239 684				
Volume comptabilisé domestique					
Volume comptabilisé non domestique					
Volume consommé sans comptage	11 488				
Volume consommé autorisé	171 118				
Volume de service	3 210				
Volume de pertes	68 566				
Volumes comptabilisés	156 420				
Rendement réseau BRUT (vol consommés / vol prélevés)	71,4%				
Volume mis en distribution	239 684				
ILP (m3/j/km)	1,94				
Linéaire de réseau (km)	97,00				
Conso/abonné (m3/an)	84,00				
Produit + achat	239 684				
<b>Consommé au total</b>	<b>171 118</b>				
ILC (m3/j/km)	2,35				
Rendement minimum décret du 27/01/12	65%				

VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2015 - SIVOM TARN LUMENSONESQUE, SOURCE :  
AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A  
L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

## 2. SIAEP Causse Noir

	LA ROQUE- SAINTE- MARGUERITE (Causse Noir)	PEYRELEAU	SAINT-ANDRE -DE-VEZINES	VEYREAU	MILLAU (Longiers)	LA CRESSE (Causse Noir)
Compétence	<b>SIAEP Causse Noir</b>					
Population desservie	70	79	128	137	11	17
Nb habitants/abonné	1,79	0,61	0,88	1,01	1,57	2,13
Nombre d'abonnés eau	39	129	146	135	7	8
Volume prélevé	93 915					
Volume produit	93 915					
Volume importé	0					
Volume exporté	0					
Volume mis en distribution	93 915					



Volume comptabilisé domestique	40 142					
Volume comptabilisé non domestique	25 000					
Volume consommé sans comptage	0					
Volume consommé autorisé	68 142					
Volume de service	3 000					
Volume de pertes	25 773					
Volumes comptabilisés	65 142					
Rendement réseau BRUT (vol consommés / vol prélevés)	72,6%					
Volume mis en distribution	2 823	7 625	9 646	8 687	332	1 210
ILP (m3/j/km)	0,47					
Linéaire de réseau (km)	148,70					
Conso/abonné (m3/an)	72,38	59,11	66,07	64,35	47,43	151,25
Produit + achat	93 915					
<b>Consommé au total</b>	<b>68 142</b>					
ILC (m3/j/km)	1,26					
Rendement minimum décret du 27/01/12	65%					

*VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2015 - SIAEP CAUSSE NOIR, SOURCE : AUDIT  
TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A  
L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*



## 3. SIAEP Larzac

	CREISSELS (Larzac)	LA ROQUE-SAINTE- MARGUERITE (Larzac)	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON (Larzac)	MILLAU (Larzac)
Compétence	SIAEP Larzac			
Population desservie	16	120	16	217
Nb habitants/abonné	2,29	1,26	2,67	2,97
Nombre d'abonnés eau	7	95	6	73
Volume prélevé	764 436			
Volume produit	722 787			
Volume importé	0			
Volume exporté	0			
Volume mis en distribution	722 787			
Volume comptabilisé domestique	342 111			
Volume comptabilisé non domestique	0			
Volume consommé sans comptage	1 354			
Volume consommé autorisé	363 465			
Volume de service	20 000			
Volume de pertes	380 676			
Volumes comptabilisés	342 111			
Rendement réseau BRUT (vol consommés / vol prélevés)	47,5%			
Volume mis en distribution	2 452	7 381	1 030	17 534
ILP (m3/j/km)	2,98			
Linéaire de réseau (km)	350,16			
Conso/abonné (m3/an)	350,29	77,69	171,67	240,19
Produit + achat	722 787			
<b>Consommé au total</b>	<b>363 465</b>			
ILC (m3/j/km)	2,84			
Rendement minimum décret du 27/01/12	66%			

VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2015 - SIAEP LARZAC, SOURCE : AUDIT  
TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A  
L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

Au regard des consommations moyennes par abonné sur chaque commune, on peut noter que de **gros consommateurs** sont présents sur les communes de Creissels et Millau. Cela est confirmé par le listing des gros consommateurs issu du rapport annuel du délégataire en 2015 :

	GROS CONSOMMATEURS			
	CREISSELS (Larzac)	LA ROQUE-SAINTE- MARGUERITE (Larzac)	SAINT-GEORGES-DE- LUZENCON (Larzac)	MILLAU (Larzac)
	SIAEP Larzac			
<b>NOMBRE</b>	1	0	0	4
<b>CONCESSION 1</b>				
<b>Nom</b>	Tarlier			Parenti Andre
<b>Adresse</b>	Le Devez Nouvel			Lieu dit Combebren
<b>Conso 2015 (m3)</b>	2072			1077
<b>CONCESSION 2</b>				
<b>Nom</b>				GAEC Truels du Larzac
<b>Adresse</b>				Les Truels du Larzac
<b>Conso 2015</b>				1136
<b>CONCESSION 3</b>				
<b>Nom</b>				GAEC Combets Larzac
<b>Adresse</b>				Ferme Les Combets



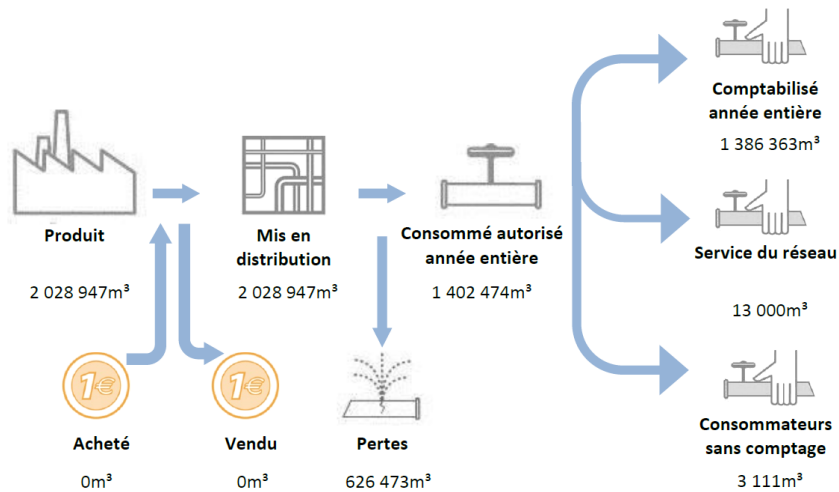
Conso 2015				1500
<b>CONCESSION 4</b>				
Nom				GAEC du Larzac
Adresse				L'hôpital du Larzac
Conso 2015				2484

*GROS CONSOMMATEURS ET VOLUMES CONSOMMES EN 2015 SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE - SIAEP LARZAC, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

#### 4. Millau

	MILLAU (reste)
Compétence	DSP
Population desservie	22 707
Nb habitants/abonné	2,78
Nombre d'abonnés eau	8 144
Volume prélevé	2 063 485
Volume produit	2 028 947
Volume importé	0
Volume exporté	0
Volume mis en distribution	2 028 947
Volume comptabilisé domestique	1 230 767
Volume comptabilisé non domestique	22 581
Volume consommé sans comptage	3 111
Volume consommé autorisé	1 402 474
Volume de service	13 000
Volume de pertes	626 473
Volumes comptabilisés	1 386 363
Rendement réseau de distribution	69,1 %
Volume mis en distribution	2 028 947
ILP (m3/j/km)	9,11
Linéaire de réseau (km)	247,00
Conso/abonné (m3/an)	166
Produit + achat	2 028 947
<b>Consommé au total</b>	<b>1 402 474</b>
ILC (m3/j/km)	20,40
Rendement minimum décret du 27/01/12	68%

*VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2017 - DSP MILLAU, SOURCE : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE, EXERCICE 2017*



Source : rapport annuel du délégataire, exercice 2017

## 5. Régies

	COMPREGNAC	CREISSELS (régie)	MOSTUEJOULS	SAINT-GEORGES- DE-LUZENCON (régie)	LE ROZIER	LA ROQUE- SAINTE- MARGUERITE (régie)
Compétence	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
Population desservie	242	1 588	400	1 666	150	185
Nb habitants/abonné	1,62	1,86	1,32		1,12	2,61
Nombre d'abonnés eau	149	854	302	838	134	71
Volume prélevé	12 000	218 625	33 484	153 765	33 197	4 725
Volume produit	12 000	218 625	33 484	153 765	33 197	4 725
Volume importé	0	38 348	0	0	0	0
Volume exporté	0	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution	12 000	180 281	33 484	153 765	33 197	3 451
Volume comptabilisé domestique	NC		20 000	85 600		2 904
Volume comptabilisé non domestique	NC		0	37		
Volume consommé sans comptage	NC		5 000	20 000	1 000	
Volume consommé autorisé	NC	87 058		112 637	18 914	
Volume de service			120	7 000	200	
Volume de pertes			8 728		14 283	547
Volumes comptabilisés	NC	87 058	25 000	105 637	17 717	2 904
Rendement réseau BRUT (vol consommés / vol prélevés)	NC	39,8%	74,7%	73,3%	57,0%	61,5%
Volume mis en distribution	12 000	180 281	33 484	153 765	33 197	3 451
ILP (m3/j/km)	NC		0,70	0,00	9,78	2,14
Linéaire de réseau (km)	NC	17,70	34,00	65,00	4,00	0,70
Conso/abonné (m3/an)	NC	101,94	82,78	126,06	132,22	40,90
Produit + achat	12 000	218 625	33 484	153 765	33 197	4 725
<b>Consommé au total</b>	<b>NC</b>	<b>87 058</b>	<b>25 000</b>	<b>112 637</b>	<b>18 914</b>	<b>3 569</b>
ILC (m3/j/km)	NC	13,48	2,02	4,75	13,78	11,37
Rendement minimum décret du 27/01/12	NC	68%	65%	66%	68%	67%

VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE EN 2015 - COMMUNES EN REGIE, SOURCE : AUDIT  
TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A  
L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017



Les consommations par abonnés sont supérieures aux valeurs moyennes couramment observées sur les communes de Creissels, Saint-Georges-de-Luzençon et Le Rozier.

Sur la commune de Creissels, 6 gros consommateurs sont recensés.

Sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, la consommation par abonné reste élevée malgré l'arrêt des activités industrielles sur la commune.

Sur la commune de Le Rozier, la consommation par abonné est élevée sans qu'aucun gros consommateur avéré ne soit recensé.



## VI. PERSPECTIVES

### 1. Besoins futurs / ressource

Le projet intercommunal projette une population d'environ 31 500 / 32 000 habitants à horizon 2018/2030, correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 0,43%.

**Objectif du PLUi à horizon 2030 : + 1 600 habitants supplémentaires à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes Millau Grands Causses.**

#### 1) SIVOM TARN LUMENSONESQUE

##### ❖ Vérification de la ressource en eau à échéance du PLUi

A l'échelle du syndicat :

	Estimations habitants supplémentaires à horizon 2030
Aguessac	≈ 50
Compeyre	≈ 30
La Cresse	≈ 20
Paulhe	≈ 25
Rivière-sur-Tarn	≈ 60
<b>Total : ≈ 190 habitants supplémentaires</b>	

##### ► Justification de la ressource

*(Source : Compte rendu entretien avec la Communauté des Communes Millau Grands Causses Mardi 29 janvier 2019 dans les locaux du SIVOM Tarn et Lumensonesque)*

Le syndicat a subi pendant plusieurs années des problèmes d'approvisionnement en eau et surtout pendant la période estivale.

En effet le SIVOM se situe à l'entrée des gorges du Tarn qui est une vallée très touristique l'été. La consommation d'eau potable peut varier du simple au double en fonction des périodes. Depuis que le rendement est remonté et qu'il y a moins de fuite sur le réseau, l'approvisionnement en eau peut se faire sans soucis tout au long de l'année. Comme le montre le schéma ci-dessous la tendance des consommations en eau reste sensiblement la même tout en voyant les pertes diminuer.

D'après le dernier recensement le service dessert 3 715 habitants.

A l'horizon 2030, on peut envisager une augmentation de la population d'environ 200 habitants. Sachant qu'une personne consomme approximativement 40 m<sup>3</sup> d'eau /an, il faudra que le syndicat soit capable de vendre 8 000m<sup>3</sup> d'eau /an soit 22 m<sup>3</sup>/jour. Cela correspond à une augmentation de 3.2%.

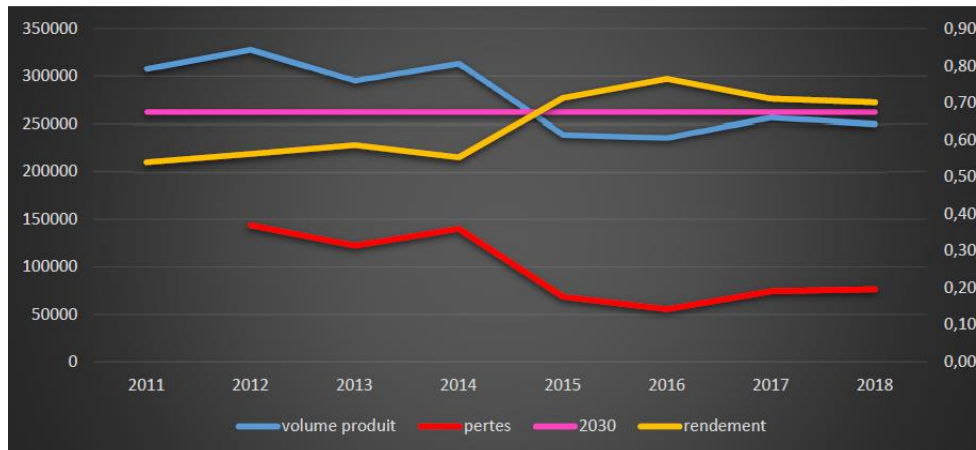
Le volume produit en 2018 est de 250 745m<sup>3</sup> avec un rendement de 70%.





Si en 2030 la population avoisine les 4 000 habitants et que le rendement reste le même il faudra produire 263 000 m<sup>3</sup>.

Comme on peut le constater sur la courbe suivante, pendant 4 ans la production d'eau potable a été supérieure à ce volume. **Il semble que les ressources seront capables de générer ce volume supplémentaire.**



*Courbes d'évolution des volumes du SIVOM Tarn et Lumensonesque depuis 2011, source : Compte rendu entretien avec la Communauté des Communes Millau Grands Causses Mardi 29 janvier 2019 dans les locaux du SIVOM Tarn et Lumensonesque*

De plus, afin d'assurer l'adéquation entre les ressources et les perspectives de développement du territoire le SIVOM Tarn et Lumensonesque envisage de **moderniser son réseau**.

Le syndicat compte 4 UDI (Unité de Distribution d'eau potable) :

	Volume Produit	Abonnés
St Pierre / Puit	236 208	2 027
Le Bourg	10 600	95
Molières	3 078	9
Suèges	859	2
<b>TOTAL</b>	<b>250 745</b>	<b>2 133</b>

- UDI de Suèges

Comme le signale le schéma directeur de 2016 dans sa phase 4, la ressource ne présente aucun problème (quantitatif et qualitatif). Néanmoins il est nécessaire de régulariser ce captage.

- UDI Molières

Le SIVOM Tarn et Lumensonesque a engagé une procédure pour régulariser le réservoir foncier et accès. Une fois ces documents établis, le SIVOM devrait procéder à la cession de ce réseau au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Massegros. A partir de ce moment la ressource de Drulhes sera abandonnée et le village de Molières sera desservi par l'eau du SIAEP du Massegros.

- UDI Le Bourg

Elle est constituée de 2 ressources, celle des Angles et celle de Léounes.

La source des Angles est sensible à la turbidité et à la pollution de nitrate. En période estivale son débit chute fortement. Le point fort de cette ressource est sa capacité à alimenter le village du Bourg gravitairement.



Concernant le captage de Léounes, on y trouve une eau en quantité et de qualité. **A ce jour elle permet de pallier les manques d'eau l'été.** L'inconvénient de cette source est la nécessité de pomper l'eau en point haut pour alimenter le village (coût de production élevé).

À la vue de cette UDI il semble évident de garder les 2 ressources afin d'alimenter au mieux le réseau tout en ayant des coûts de productions raisonnables. Il est nécessaire de régulariser les 2 ressources.

- UDI St Pierre / Puits Aguessac (Principale)

Tout comme l'UDI du Bourg, elle est constituée d'une source gravitaire (St Pierre) et d'un pompage (Aguessac). Ces ressources produisent respectivement 92% (St Pierre) et 2% (le puit) du volume produit total du SIVOM.

La source de St Pierre est une ressource pérenne avec des volumes importants. L'eau reste de bonne qualité même si à certains moments de l'année on aperçoit des pics de nitrates toujours inférieurs à la tolérance. Cette source alimente gravitairement l'ensemble du réseau de cette UDI.

Le captage d'Aguessac se trouve à proximité du Tarn. L'eau est abondante et de qualité. Il est constitué de 2 pompes de surfaces permettant d'alimenter une partie de réseau. En effet il injecte l'eau dans le réseau d'adduction au niveau d'Aguessac. A ce jour vue les altimétries des réservoirs il est impossible de ré-alimenter la vallée du Lumenonesque. De plus, comme il se trouve dans une zone inondable il est indispensable de démonter les pompes hors période estivale.

Les Services de l'état demandent au SIVOM de respecter un débit journalier. Pour l'instant ce volume n'est pas atteint.

Des jaugeages ont été réalisés par le Parc Naturel des Grands Causses pour quantifier les écoulements de la source de St Pierre dans le ruisseau du Lumenesque. Ces résultats mettent en avant le peu d'impact qu'à la source dans le cours d'eau.

En 2018, le SIVOM a prélevé moins que les années précédentes. Il a été possible de voir la source couler tout au long de l'année (même en période estivale).

Néanmoins afin de rendre le service pérenne le syndicat s'engage à réaliser des travaux de grande envergure :

- Le puit d'Aguessac va être curé, un plus grand volume d'eau sera disponible. Il sera ensuite équipé de pompes immergées qui permettront de refouler l'eau dans le réseau. Il ne sera plus nécessaire de les démonter en cas de crues. Pour pallier au cout énergétique ces pompes seront alimentées par des variateurs.
- Un réservoir de 500 m3 sera construit à proximité du réservoir de Compeyre. Son emplacement permettra d'alimenter la vallée du Tarn mais également la vallée du Lumenesque (SDAEP phase 4).

**Une fois ces travaux réalisés, le captage sera en mesure d'alimenter le réseau de cette UDI tout au long de l'année. De ce fait, St Pierre pourra être soulagée afin qu'elle respecte le débit réservé. Ces modifications permettront également de sécuriser l'ensemble du réseau en cas de pollution ou autres évènements.**

**Sur l'ensemble des ressources les régularisations sont obsolètes ou inexistantes. Il est nécessaire que le SIVOM les régularise. Un dossier de périmètre de protection est en cours avec Aveyron Ingénierie, le cabinet d'étude Gaxieu et le SIVOM Tarn et Lumenesque. Cette étude permettra la réalisation de toutes les autorisations nécessaires au prélèvement de l'eau.**



Pour conclure, les perspectives d’approvisionnement en eau (disponibilité de la ressource et modernisation du réseau) sont en adéquation avec la perspective de développement prévue par le PLUi-HD sur les communes du territoire du SIVOM Tarn et Lumensonesque.

## 2) SIAEP CAUSSE NOIR

### ❖ Vérification de la ressource en eau à échéance du PLUi

A l’échelle du syndicat :

	Estimations habitants supplémentaires à horizon 2030
Peyreleau	≈ 10 (chiffre pour l’ensemble de la commune)
Saint-André-de-Vézines	≈ 10
Veyreau	≈ 10
La Roque Sainte Marguerite (hameau)	≈ 10 (chiffre pour l’ensemble de la commune)
Millau (une partie de la commune)	≈ 1 200 (chiffre pour l’ensemble de la commune)
La Cresse	≈ 20
<b>Total : ≈ 1 260 habitants supplémentaires</b>	

### ► Justification de la ressource

(Source : lettre du SIAEP du Causse Noir, adressée à la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 05/03/2019 et éléments du rapport de la phase 3 du schéma directeur AEP du SIAEP du Causse Noir, 2012)

Depuis de nombreuses années le SIAP du Causse Noir, a des difficultés d’approvisionnement en eau et recherche des solutions alternatives et complémentaires aux ressources actuelles, en particulier pour le réseau du Causse. Des investigations ont montré la faisabilité de capter de l’eau à partir de l’Aven de la TRIDE situé à Veyreau, des forages ont été autorisés et réalisés.

Concernant les incidences des objectifs de nouvelles constructions pour les communes de Saint-André-de-Vézines ou de Veyreau avec une augmentation d’environ une dizaine d’habitations sur chaque commune d’ici 2030, le réseau actuel sera tout à fait en capacité de répondre aux besoins de ces nouveaux abonnés. Chaque demande de branchement sera étudiée au cas par cas et fera l’objet d’un devis comprenant une taxe de branchement en supplément des frais de raccordement.

Concernant la disponibilité de la ressource en eau pour satisfaire l’accueil de la population sur notre territoire, à l’heure actuelle les dossiers de régularisation (DUP) de la source de LACANAL et de la prise d’eau sur le TREVEZEL sont en cours d’instruction.



En parallèle, le SIAEP souhaite durant l'année 2019 avancer sur le projet de la nouvelle ressource dite de « l'Aven de la TRIDE » afin de permettre de desservir à terme 80% des abonnés du SIAEP grâce à cette nouvelle ressource qui se substituera à la prise d'eau du TREVEZEL.

La prise d'eau sur le TREVEZEL serait néanmoins conservée afin de pallier à tout problème éventuel sur la ressource de la TRIDE et continuera de fonctionner pour quelques abonnés dépendant de cette ressource.

La ressource de Peyreleau satisfait actuellement les besoins en eau de la commune de Peyreleau et est suffisante pour subvenir aux besoins futurs de la commune.

**Pour conclure, les perspectives d'approvisionnement en eau sont en adéquation avec la perspective du projet du PLUi-HD concernant la partie desservie actuellement par le SIAEP Causse Noir.**

### 3) SIAEP LARZAC

#### ❖ Vérification de la ressource en eau à échéance du PLUi

A l'échelle du syndicat :

	Estimations habitants supplémentaires à horizon 2030
Creissels	≈ 90 (chiffre pour l'ensemble de la commune)
La Roque Sainte Marguerite	≈ 10 (chiffre pour l'ensemble de la commune)
Millau (une partie de la commune)	≈ 1 200 (chiffre pour l'ensemble de la commune)
Saint-Georges-de-Luzençon	≈ 80 (chiffre pour l'ensemble de la commune)
<b>Total : ≈ 1 400 habitants supplémentaires</b>	

#### ► Justification de la ressource

*Source : compléments apportés par le SIAEP du Larzac, adressés à la Communauté de Communes Millau Grands Causses début 2019*

Après consultation de Véolia concernant la possibilité de subvenir aux besoins en eau en prévision de l'accroissement de la population du PLUi, la modélisation du réseau valide que le réseau en l'état actuel du SIAEP du LARZAC est en mesure de fournir la quantité d'eau suffisante pour alimenter les communes adhérentes au SIAEP sur la partie desservie à ce jour.

**Par ailleurs, un schéma directeur est en cours d'élaboration pour définir les projets et travaux prioritaires afin d'assurer la distribution d'eau sur le territoire du SIAEP du Larzac.**

**Pour conclure, les perspectives d'approvisionnement en eau sont en adéquation avec la perspective du projet du PLUi-HD concernant la partie desservie actuellement par le SIAEP Larzac.**



## 4) MILLAU

Source : rapport annuel du délégataire, exercice 2017

❖ Vérification de la ressource en eau à échéance du PLUi

Estimations habitants supplémentaires à horizon 2030	
Millau (la majeure partie de la commune)	≈ 1 200 (chiffre pour l'ensemble de la commune)
<b>Total : ≈ 1 200 habitants supplémentaires</b>	

**Objectif du PLUi à horizon 2030 : + 1 200 habitants supplémentaires à l'échelle du territoire de la ville de Millau, ce qui représente une consommation supplémentaire d'environ 200 m<sup>3</sup> d'eau par jour (en se basant sur une consommation de 160 litres/jour/habitant, d'après le rapport annuel 2017 du délégataire).**

En 2017, 2 063 485 m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés au niveau de la source de l'Espérelle et des forages de la Graufesenque, ce qui représente un prélèvement d'environ 5 650 m<sup>3</sup>/j.

En considérant une consommation supplémentaire d'environ 200 m<sup>3</sup> d'eau par jour attendue sur la ville de Millau, et en l'ajoutant au volume moyen journalier prélevé en 2017 qui est de 5 650 m<sup>3</sup>/j, il faudra prélever environ 5 900 / 6 000 m<sup>3</sup> par jour. Cela correspond à un prélèvement supplémentaire d'environ 75 000 m<sup>3</sup> d'eau par an.

	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume prélevé (m3)	1 874 522	1 807 147	1 900 785	1 829 549	2 063 485	12,8%
Volume prélevé par ressource (m3)						
UPEP ESPERELLE	1 763 792	1 560 026	1 726 808	1 633 550	1 787 076	9,4%
UPEP LA GRAUFESENQUE	110 730	247 121	173 977	195 308	276 409	41,5%
Volume prélevé par nature d'eau (m3)						
Eau souterraine non influencée	110 784	247 218	260 027	195 308	276 409	41,5%
Eau souterraine influencée	1 873 822	1 559 929	1 640 758	1 633 550	1 787 076	9,4%

*Evolution des volumes prélevés, source : rapport annuel du délégataire, exercice 2017*

**Sachant que la capacité totale de production est d'environ 23 240 m<sup>3</sup>/j (autorisations de prélèvement maximales), et au regard de la production de ces dernières années, la ressource apparaît suffisante.**

D'après l'audit technique de l'ensemble du service eau et assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité Millau Grands Causses (rapport de phase 1, G2C, mars 2017) réalisé en 2017, les principaux projets de la ville de Millau sont les suivants :

- Établir un programme de réhabilitation des canalisations,
- Poursuivre l'état des lieux des ouvrages lancé par le délégataire et la collectivité en 2010,
- Doubler la capacité du réservoir d'équilibre Les Carrières.

Par ailleurs, le réseau d'eau potable de la ville de Millau présente des altimétries élevées, ce qui en fait un réseau à caractère montagnoux soumis à de fortes variations de pressions.



L'alimentation des réservoirs de stockage se fait par pompages sur plusieurs étages du réseau d'eau potable. En raison des à-coups de pressions importants, ces ouvrages sont dotés de dispositifs anti-bélier.

Le réseau de distribution gravitaire est soumis à de très fortes pressions qu'il est opportun de réguler via la mise en place de **réducteurs de pression** permettant d'éviter une trop forte sollicitation des équipements hydrauliques.

**Afin d'optimiser la mise en œuvre de tels dispositifs, la ville de Millau prévoit de mener une étude globale à l'échelle de l'ensemble de son réseau. Les pistes envisagées s'orientent vers la mise en place de réducteurs de pression fonctionnant la nuit et permettant ainsi de sécuriser le réseau (minimiser les risques de fuites) et de retarder le vieillissement prématuré des installations.**

**De plus, il est à noter que dans le cadre du futur transfert de compétence à la Communauté de communes Millau Grands Causses, un schéma directeur « eau potable » intercommunal va prochainement être réalisé. Celui-ci permettra d'avoir une vision globale du fonctionnement, de l'état et des dysfonctionnements majeurs des services eau du périmètre de la Communauté de communes Millau Grands Causses et de définir, en fonction, un programme de mesures permettant de remédier aux éventuels problèmes.**

**Pour conclure, la ressource en eau apparaît suffisante et en adéquation avec la perspective du projet du PLUi-HD concernant la commune de Millau.**

## 5) REGIES

### COMMUNE DE CREISSELS

#### ❖ Vérification de la ressource en eau à échéance du PLUi

A l'échelle du syndicat :

	Estimations habitants supplémentaires à horizon 2030
Creissels	≈ 90 (chiffre pour l'ensemble de la commune)
<b>Total : ≈ 90 habitants supplémentaires</b>	

#### ▶ Justification de la ressource

*(Source : lettre de la mairie de Creissels, adressée à la Communauté de Communes Millau Grands Causses en date du 07/02/2019)*

La commune de Creissels dispose de deux captages d'alimentation en eau potable desservant les 880 abonnés composant la régie municipale :

- La source de l'Homède, qui fait l'objet d'une autorisation de prélèvement de 54 m<sup>3</sup>/h, suivant un arrêté préfectoral du 13 juillet 1993 ;
- La source du Boundoulaou, dont le captage est géré par la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, avec laquelle la commune de Creissels a conventionné le 26 janvier 1995 et sur lequel la commune peut prélever 8L/s.

Actuellement, le volume de la production d'eau introduite dans les deux réseaux interconnectés est de l'ordre de 190 000 m<sup>3</sup>/an.

Bien que le réseau de l'Homède n'affiche qu'un rendement de 60%, celui du Boundoulaou est de l'ordre de 90%.



Ainsi, dans ces conditions, la desserte en eau potable des 35 logements supplémentaires prévus dans la programmation du PLUi-HD (équivalent à environ 90 habitants supplémentaires à horizon 2030), ne pose aucune difficulté particulière, y compris en période d'étiage.

Par ailleurs, de concert avec la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, la commune de Creissels a entrepris une procédure de révision des périmètres de protection des deux captages (l'Homède et le Boundoulaou). « Aveyron Ingénierie » assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération, et le bureau d'études « ETEN ENVIRONNEMENT » vient d'achever le diagnostic. L'hydrogéologue va être saisi avant que ne débute l'enquête publique courant 2019.

Enfin, il est à noter que dans le cadre du futur transfert de compétence, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été conclue le 23 novembre 2018 entre la commune de Creissels et la Communauté de Communes de Millau Grands Causses, qui doit réaliser sur son territoire un schéma directeur « eau potable ». Un projet préalablement validé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

**Pour conclure, les perspectives d'approvisionnement en eau sont en adéquation avec la perspective de développement prévue par le PLUi-HD sur la commune de Creissels.**

### COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON

#### ❖ Vérification de la ressource en eau à échéance du PLUi

A l'échelle du syndicat :

	Estimations habitants supplémentaires à horizon 2030
Saint-Georges-de-Luzençon	≈ 80 (chiffre pour l'ensemble de la commune)
<b>Total : ≈ 80 habitants supplémentaires</b>	

#### ► Justification de la ressource

(Source : Compléments des annexes sanitaires de Saint-Georges-de-Luzençon, adressée à la Communauté de Communes Millau Grands Causses début 2019)

La commune de Saint-Georges-de-Luzençon exploite en régie directe son propre réseau d'amenée et de distribution d'eau Potable.

Le développement économique et démographique de ces dernières années, a amené la commune à avoir une réflexion et réflexion (beaucoup de travaux d'investissements réalisés depuis 1991), importante du renforcement du réseau d'amenée et de distribution d'eau potable.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des ventes et des consommations d'eau potable sur la commune depuis 2013 :

	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Ventes (en m3/an)</b>					
	164 365	169 620	129 000	85 637	88 056
<b>Détail des Consommations (en m3/an)</b>					
Particuliers	63 757	67 988	71 840	67 813	72 482
Agriculteurs	9 295	8 422	11 372	12 982	11 645
Jardins	2 771	2 657	3 304	2 787	3 896
Industriels	86 654	85 733	40 880	37	1
Viaducs	1 888	4 820,6	1 604	2 018	32



Le 28 Novembre 2014, une très forte crue de la rivière « LE CERNON » génère de très gros dégâts sur la commune. Avec entre autres choses, une cessation d'activité avec effet immédiat pour la fromagerie LACTALIS suivie du centre de collecte de lait en Juillet 2015.

D'après le tableau ci-dessus, il est possible d'observer une tendance à la baisse sur les volumes d'eau vendus sur la commune depuis 2013. En outre, bien qu'une légère augmentation du volume vendu entre 2016 et 2017 soit observée, le volume vendu pour l'année 2017 reste bien en-deçà des volumes vendus pour les années précédentes.

L'approvisionnement en eau potable de la commune se fait à partir :

- De la source du Travers Banc alimentée par des circulations d'eau souterraines karstiques issues du plateau du Larzac. Cette source appartenant à la commune, accuse un débit entre 6.5 à 13 l/s (moyenne de 9 l/s). Le captage permet une alimentation de 773 m<sup>3</sup>/j (moyenne).
- Le captage du Boundoulaou alimentée par le lac d'eau souterraine karstique (siphon de la grotte du Boundoulaou), issues du plateau du Larzac. Cette source alimente en gravitaire une bêche de stockage de 50 m<sup>3</sup>, 3 électropompes refoulent l'eau dans un réservoir de 500 m<sup>3</sup>. Cette source appartenant à la commune, accuse un débit de distribution de 16l/s pour Saint-Georges-de-Luzençon et Creissels.

Ultérieurement si les besoins se font sentir sur les deux communes concernées, l'équipement de la station de pompage pourra être porté à 20 l/s en continu sur 24 heures : 12 l/s pour la commune de Saint-Georges et de 8 l/s pour la commune de Creissels. Le réservoir est réalisé à la cote 544 m et permet une alimentation actuelle de 1037 m<sup>3</sup>/j pour la commune de Saint-Georges de-Luzençon.

De plus, la commune dispose de 6 réservoirs permettant d'avoir un stockage de 1 450 m<sup>3</sup> d'eau. Les deux réservoirs principaux (associé à chaque source), alimentent par la suite quatre autres Châteaux d'Eau (Luzençon, Lavencas, Vergonhac et Millau-Ouest).

Par ailleurs, afin d'assurer de bons rendements de réseaux et de prévenir le vieillissement généralisé de ses réseaux la commune poursuivra son programme de réfection des canalisations anciennes qui est menée depuis plusieurs années. En particulier les conduites suivantes :

- la conduite en PVC rigide d'alimentation du hameau de Vialgues.
- la conduite de distribution vétuste (fonte grise DN80), entre le réservoir de Luzençon et le hameau de Craissac.

**Pour conclure, la ressource en eau apparaît suffisante et en adéquation avec la perspective du projet du PLUi-HD concernant la commune de Saint-Georges-de-Luzençon et la zone de Millau-Ouest**

#### COMMUNE DE LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE

##### ❖ Vérification de la ressource en eau à échéance du PLUi

A l'échelle du syndicat :

	Estimations habitants supplémentaires à horizon 2030
La Roque Sainte Marguerite	≈ 10 (chiffre pour l'ensemble de la commune)
<b>Total : ≈ 10 habitants supplémentaires</b>	

##### ► Justification de la ressource

D'après l'audit technique de l'ensemble du service eau et assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité Millau Grands Causses (rapport de phase 1, G2C, mars 2017) réalisé en 2017, la





commune souhaite aboutir à une solution concernant la recherche d'une nouvelle ressource en vue d'abandonner la ressource actuelle qui présente des contraintes tant sanitaires que réglementaires.

D'après les dernières informations, la ville de Millau aurait donné un accord de principe pour la réalisation d'un branchement sur l'eau brute de la ressource de l'Espérelle avec compteur de vente en gros. La maîtrise d'œuvre est à la charge de la commune de La Roque-Sainte-Marguerite. Le bureau d'étude Gravellier Fourcadier serait alors en charge de la réalisation de la canalisation d'eau potable (sur environ 1300 ml), d'une bache de reprise avec traitement à l'eau de javel et d'un pompage jusqu'au réservoir de La Roque-Sainte-Marguerite existant. Un dossier de demande de subvention devrait être prochainement déposé.

Un appel d'offres travaux est en cours pour l'alimentation de la commune par la ressource de l'Espérelle.

La commune ne dispose pas de données à ce jour permettant de justifier de la capacité de la ressource au regard du projet de PLUi-HD.

**Toutefois, il est à noter que dans le cadre du futur transfert de compétence à la Communauté de communes Millau Grands Causses, un schéma directeur « eau potable » intercommunal va prochainement être réalisé. Celui-ci permettra d'avoir une vision globale du fonctionnement, de l'état et des dysfonctionnements majeurs des services eau du périmètre de la Communauté de communes Millau Grands Causses et de définir, en fonction, un programme de mesures permettant de remédier aux éventuels problèmes.**

#### COMMUNE DE COMPREGNAC

##### ❖ Vérification de la ressource en eau à échéance du PLUi

A l'échelle du syndicat :

	Estimations habitants supplémentaires à horizon 2030
Compregnac	≈ 15
<b>Total : ≈ 15 habitants supplémentaires</b>	

##### ► Justification de la ressource

D'après l'audit technique de l'ensemble du service eau et assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité Millau Grands Causses (rapport de phase 1, G2C, mars 2017) réalisé en 2017, aucun problème qualitatif n'a été relevé sur les ressources utilisées par la commune de Comprégnac.

Il y est également mentionné que le **forage de Comprégnac** est destiné à assurer un **apport complémentaire** en eau pour l'alimentation du village, notamment en période estivale où peuvent survenir d'importantes sécheresses. Les 2 forages de Peyre sont des **forages d'appoint** mis en service en 2004, suite à la sécheresse de 2003 durant laquelle la commune de Comprégnac a évité de peu les restrictions d'eaux.

Par ailleurs, toujours d'après cet audit, malgré les travaux engagés par la commune sur le forage de Comprégnac, pour un montant total de 45 000 €, la procédure de régularisation n'a toujours pas aboutie et la commune ne peut, réglementairement, pas exploiter la ressource au maximum de sa capacité.

La commune ne dispose pas de données à ce jour permettant de justifier de la capacité de la ressource au regard du projet de PLUi-HD.

**Toutefois, il est à noter que dans le cadre du futur transfert de compétence à la Communauté de communes Millau Grands Causses, un schéma directeur « eau potable » intercommunal va prochainement être réalisé. Celui-ci permettra d'avoir une vision globale du fonctionnement, de l'état et des dysfonctionnements majeurs des services eau du périmètre de la Communauté de communes Millau Grands Causses et de définir, en fonction, un programme de mesures permettant de remédier aux éventuels problèmes.**

**COMMUNE DE MOSTUEJOULS**❖ **Vérification de la ressource en eau à échéance du PLUi**

A l'échelle du syndicat :

Estimations habitants supplémentaires à horizon 2030	
Mostuéjols	≈ 20 (chiffre pour l'ensemble de la commune)
<b>Total : ≈ 20 habitants supplémentaires</b>	

▶ **Justification de la ressource**

D'après l'audit technique de l'ensemble du service eau et assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité Millau Grands Causses (rapport de phase 1, G2C, mars 2017) réalisé en 2017, il est mentionné que les forages de Payssel constituent la ressource principale de la commune de Mostuéjols mais qu'il existe la possibilité d'utiliser une partie de l'eau prélevée sur Peyreleau/Le Rozier de manière très ponctuelle en cas d'étiage sévère.

Par ailleurs, d'après cet audit, en termes de perspectives, il est indiqué que la commune n'a pas de projet spécifique pour son service eau potable. La principale attente concerne la poursuite de la procédure d'autorisation des ressources qui, une fois achevée permet d'instaurer les protections environnementales pour les ouvrages de captage. Le rapport d'expertise de l'hydrogéologue a été remis (il émet un avis favorable à l'exploitation des forages sous certaines réserves), le bureau d'étude Aqua Services est en cours de réalisation du rapport.

La commune ne dispose pas de données à ce jour permettant de justifier de la capacité de la ressource au regard du projet de PLUi-HD.

**Toutefois, il est à noter que dans le cadre du futur transfert de compétence à la Communauté de communes Millau Grands Causses, un schéma directeur « eau potable » intercommunal va prochainement être réalisé. Celui-ci permettra d'avoir une vision globale du fonctionnement, de l'état et des dysfonctionnements majeurs des services eau du périmètre de la Communauté de communes Millau Grands Causses et de définir, en fonction, un programme de mesures permettant de remédier aux éventuels problèmes.**

**COMMUNE DE LE ROZIER**❖ **Vérification de la ressource en eau à échéance du PLUi**

A l'échelle du syndicat :

Estimations habitants supplémentaires à horizon 2030	
Le Rozier	≈ 10
<b>Total : ≈ 10 habitants supplémentaires</b>	

▶ **Justification de la ressource**

D'après l'audit technique de l'ensemble du service eau et assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité Millau Grands Causses (rapport de phase 1, G2C, mars 2017) réalisé en 2017, aucun



problème qualitatif ni quantitatif n'a été relevé sur la source de Biau.

Par ailleurs, d'après cet audit, en termes de perspectives, la commune n'a pas de projet spécifique pour son service eau potable. La principale attente concerne la poursuite de la procédure d'autorisation des ressources qui, une fois achevée permet d'instaurer les protections environnementales pour les ouvrages de captage.

**Enfin, il est à noter que dans le cadre du futur transfert de compétence à la Communauté de communes Millau Grands Causses, un schéma directeur « eau potable » intercommunal va prochainement être réalisé. Celui-ci permettra d'avoir une vision globale du fonctionnement, de l'état et des dysfonctionnements majeurs des services eau du périmètre de la Communauté de communes Millau Grands Causses et de définir, en fonction, un programme de mesures permettant de remédier aux éventuels problèmes.**

### CONCLUSION DES BESOINS FUTURS/RESSOURCE A L'ECHELLE DE LA CCMGC

D'après le SCoT et en suivant les objectifs du SCoT « Les masses d'eau souterraines du territoire sont en bon état chimique et quantitatif. La masse « Calcaires des Grands Causses BV Tarn » est suffisante pour couvrir les besoins du territoire, et le serait pour les besoins futurs ».

**Lors du transfert de compétences à la Communauté de communes Millau Grands Causses, un programme de travaux au niveau des maillages du territoire et la sécurisation de la ressource seront mis en œuvre. De plus, la Communauté de Communes Millau Grands Causses prévoit d'élaborer prochainement un schéma directeur d'eau potable intercommunal. Celui-ci permettra d'avoir une vision globale du fonctionnement, de l'état et des dysfonctionnements majeurs des services eau du périmètre de la Communauté de communes Millau Grands Causses et de définir, en fonction, un programme de mesures permettant de remédier aux éventuels problèmes.**



## 2. Raccordement des secteurs de projets

Tous les secteurs de projets feront l'objet d'un raccordement au réseau public d'eau potable, à partir de réseaux existants aux abords immédiats, ou à partir de réseaux devant être créés.

COMMUNES	ZONE DE PROJET
AGUESSAC	OAP La Treille – zone 1AUm
AGUESSAC	OAP des Quatre vents - zone 1AUha
COMPEYRE	OAP Le Mas – zone 1AUhb
CREISSELS	OAP Buech Sud – zone 1AUha
CREISSELS	OAP Roquebelle – zone 1AUha
MILLAU	OAP Gandalous – zone 1AUha
MILLAU	OAP Les Aumières – zone 1AUha
MILLAU	OAP Croix Vieille – zone 1AUha
MILLAU	OAP Ayrolles – zone UB (renouvellement urbain)
MILLAU	OAP Les Sablons – zone UAa (renouvellement urbain)
MILLAU	OAP Millau Plage – zone NI
MOSTUEJOULS	OAP Liaucous – zone 1AUhb
RIVIERE-SUR-TARN	OAP Chemin de Ribous – zone 1AUm
RIVIERE-SUR-TARN	OAP Saint-Hilarin – zone Ut et Nt
SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	OAP Nord – zone 1AUha

Le secteur de projet situé au Chaos de Montpellier-le-Vieux (faisant l'objet d'une OAP, zone N<sub>UTN</sub>), devra être conforme aux dispositions réglementaires exposées ci-dessous en matière de gestion d'eau potable :

Règlement du PLUi : « Toute construction susceptible de requérir une alimentation en eau potable doit être desservie par un réseau public respectant la réglementation en vigueur relative notamment à la pression et à la qualité.

En cas d'impossibilité avérée de raccordement au réseau public, l'alimentation en eau potable peut être réalisée par une ressource privée (source, forage, puits) sous réserve de sa conformité vis à vis de la réglementation en vigueur (code de la santé publique), notamment en étant situé à 35m au moins de tout réseau d'épandage ou de rejet d'eaux usées. Tout projet d'alimentation en eau potable par une ressource privée devra obligatoirement faire l'objet d'un dossier déclaration (bâtiment à usage d'habitation unifamilial) ou d'un dossier d'autorisation (bâtiment à usage autre qu'unifamilial) auprès de l'autorité sanitaire ».



# CHAPITRE 3 – NOTE TECHNIQUE RELATIVE A L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

## I. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 1. Gestion

Sur le territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses, la gestion de l'assainissement collectif des eaux usées des communes se fait par l'intermédiaire de différentes structures.

10 unités de gestion de l'eau potable (correspondant à 9 autorités organisatrices) exercent actuellement la compétence sur le territoire :

- **Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) Tarn et Lumensonesque.**
- **Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) assainissement Peyreleau - Le Rozier.**
- **AQUALTER** gère l'assainissement collectif de la commune de Millau ainsi que sa STEP, via un contrat d'affermage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Les communes de Comprégnac, de Creissels, de La Roque-Sainte-Marguerite, de Mostuéjols, de Saint-André-de-Vézines, de Saint-Georges-de-Luzençon et de Veyreau assurent **en REGIE** la compétence assainissement.

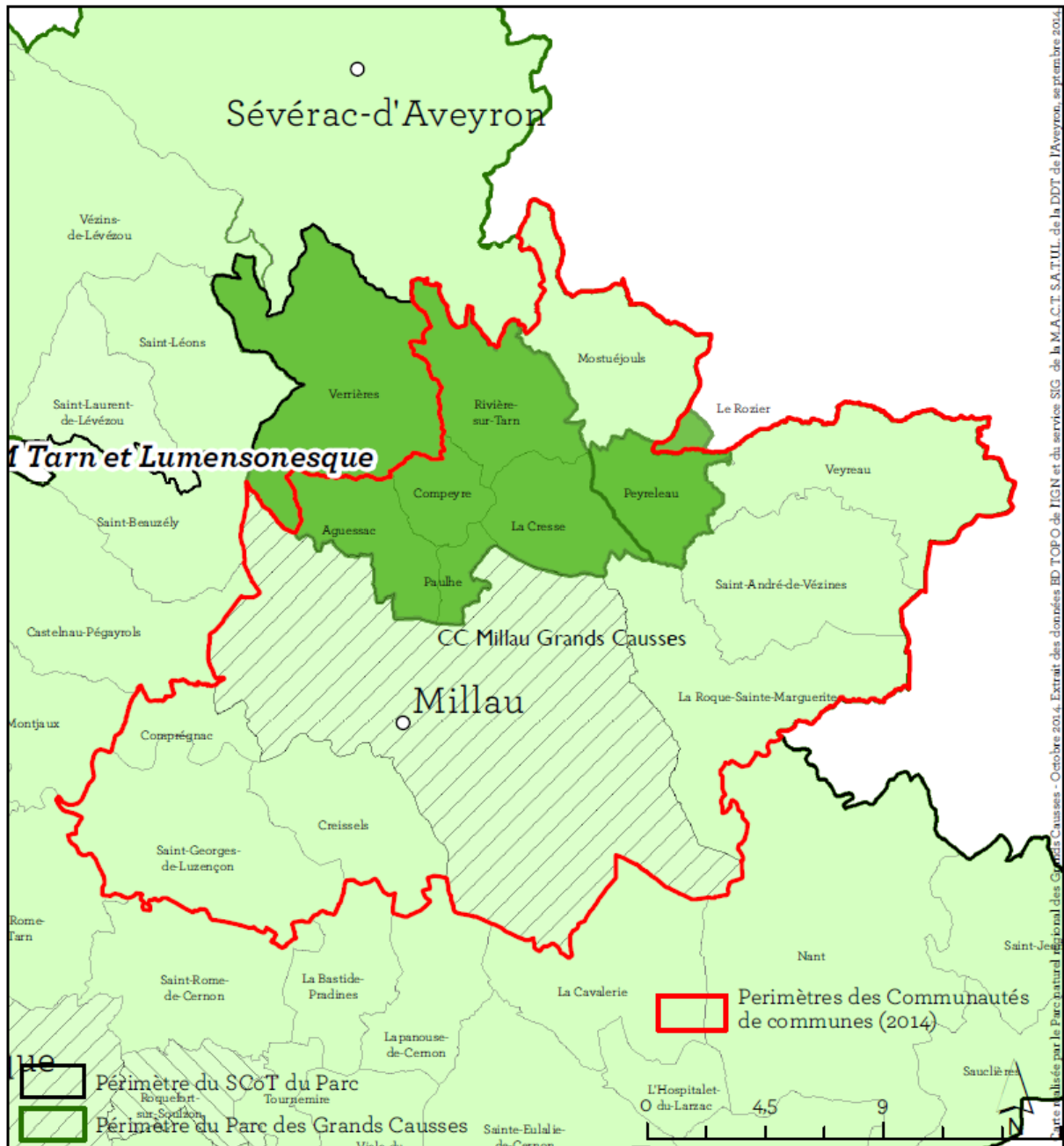
*L'assainissement collectif d'une partie de la commune de Peyreleau est toutefois géré en régie.*

*La commune de Creissels a passé une convention avec la ville de Millau pour le traitement de ses effluents.*

COMMUNES	ORGANISME DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
AGUESSAC	SIVOM Tarn Lumensonesque
COMPEYRE	SIVOM Tarn Lumensonesque
COMPREGNAC	Régie communale
CREISSELS	Régie communale
LA CRESSE	SIVOM Tarn Lumensonesque
LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE	Régie communale
LE ROZIER	SIVU Peyreleau - Le Rozier
MILLAU	Affermage Aqualter
MOSTUEJOULS	Régie communale
PAULHE	SIVOM Tarn Lumensonesque
PEYRELEAU	SIVU Peyreleau - Le Rozier
RIVIERE-SUR-TARN	SIVOM Tarn Lumensonesque



<b>SAINT-ANDRE-DE-VEZINES</b>	Régie communale
<b>SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON</b>	Régie communale
<b>VEYREAU</b>	Régie communale



Légende	
Mode de gouvernance	
	compétence intercommunale
	compétence communale
Mode de gestion du service	
	régie
	affermage
	affermage concessif
	aucun service d'assainissement collectif

GOUVERNANCE DE LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : COMPETENCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES, SITUATION A SEPTEMBRE 2016, SOURCE : SCOT DU PNR GRANDS CAUSSES 2016



### 1) LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) TARN ET LUMENSONESQUE

Le SIVOM est habilité à exercer en lieu et place des communes, la compétence du Service d'Assainissement Collectif :

- Réseaux de collecte des Communes,
- Réseaux de transfert et épuration des eaux usées,
- Exercice de la compétence (investissements et fonctionnement du service).

La population totale desservie par le SIVOM en 2015 est de 3 129 habitants dont **1 493 abonnés assainissement**.

### 2) LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) ASSAINISSEMENT PEYRELEAU - LE ROZIER

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Peyreleau - Le Rozier a été créé en 1987. Il regroupe les communes de Peyreleau et Le Rozier, appartenant à la CC Millau Grands Causses, et est habilité à exercer la compétence Assainissement Collectif sur son territoire.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Assainissement Peyreleau - Le Rozier exerce en lieu et place des communes membres la compétence de l'Assainissement collectif. Le Syndicat assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des communes de Peyreleau et Le Rozier. Au niveau patrimonial, les communes adhérentes ont transféré les équipements concernant les réseaux d'assainissement et les ouvrages de traitement, stations d'Alayrac et de Peyreleau, au Syndicat.

La population totale desservie par le SIVU en 2015 est de 220 habitants dont **243 abonnés assainissement dont 130 abonnés assainissement collectif pour la commune du Rozier**.

### 3) LA VILLE DE MILLAU

En ce qui concerne la gestion de ses services Assainissement, la commune de Millau a délégué à **VEOLIA**, via un contrat d'affermage, la gestion des réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration sur la totalité du territoire

Les services de l'assainissement collectif desservent une population totale de 22 064 habitants dont **7 082 abonnés assainissement collectif**.

### 4) LA COMMUNE DE COMPREGNAC

La commune de Comprégnac assure en régie la collecte, le transport et le traitement de ses effluents sur son territoire.

Les services de l'assainissement collectif desservent une population totale de 242 habitants dont **114 abonnés assainissement collectif**.

### 5) LA COMMUNE DE CREISSELS

La commune de Creissels assure en régie la collecte et le transport des effluents sur son territoire. Elle fait l'objet d'une convention avec la ville de Millau pour le traitement des effluents en station d'épuration de Millau.



Les services de l'assainissement collectif desservent une population totale de 1 588 habitants dont **795 abonnés assainissement**.

## 6) LA COMMUNE DE LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE

La commune de La Roque-Sainte-Marguerite assure en régie la collecte, le transport et le traitement de ses effluents sur son territoire.

Les services de l'assainissement collectif desservent une population totale de 185 habitants dont 71 abonnés eau via la régie communale.

## 7) LA COMMUNE DE MOSTUEJOULS

La commune de Mostuéjols assure en régie la collecte et le transport de ses effluents sur son territoire.

Pour le traitement des effluents, ceux-ci sont collectés au sein du collecteur principal du SIVOM Tarn et Lumensonesque afin d'être acheminés jusqu'à la station d'épuration de Millau. Pour cela, la commune dispose d'une convention de raccordement avec le SIVOM Tarn et Lumensonesque depuis le 15 décembre 2001, pour une durée de 10 ans, et renouvelée le 15 décembre 2011. Cette convention fixe les modalités techniques, administratives et financières par lesquelles le SIVOM s'engage à recevoir sur son réseau d'assainissement les eaux usées de la commune de Mostuéjols afin de les transporter à la station d'épuration de Millau où elles seront traitées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Les services de l'assainissement collectif desservent une population totale de 400 habitants dont **300 abonnés assainissement**.

## 8) LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON

La commune de Saint-Georges-de-Luzençon assure en régie la collecte, le transport et le traitement de ses effluents sur son territoire.

Les services de l'assainissement collectif desservent une population totale de 1666 habitants dont **810 abonnés assainissement collectif**.

## 9) LA COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-VEZINES

La commune de Saint-André-de-Vézines assure en régie la collecte, le transport et le traitement de ses effluents sur son territoire.

Les services de l'assainissement collectif desservent une population totale de 128 habitants dont **80 abonnés assainissement**.

## 10) LA COMMUNE DE VEYREAU

La commune de Veyreau assure en régie la collecte, le transport et le traitement de ses effluents sur son territoire.

Les services de l'assainissement collectif desservent une population totale de 137 habitants dont **91 abonnés assainissement collectif**.





## 2. Schéma directeur d'assainissement et le zonage d'assainissement

### 1) LES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT

Les communes du SIVOM Tarn et Lumensonesque sont dotées d'un schéma directeur d'assainissement datant de 1999 consultable au SIVOM.

Les communes de Comprégnac, La Roque-Sainte-Marguerite, Saint-André-de-Vézines, et Veyreau ne sont pas dotées d'un schéma directeur d'assainissement.

Les autres syndicats et communes du territoire sont dotés de telles études dont les principales conclusions et programmes de travaux sont présentés ci-dessous :

	SIVOM Tarn Lumensonesque	CREISSELS	MOSTUEJOULS
<b>Année de</b>	1999	2002	2009
<b>Auteurs</b>	SESAEA	Gaudriot S.M.C	GAXIE U
<b>Conclusions de l'étude</b>	Programme de travaux visant à réduire les ECP :  - tests à la fumée,  - modification de DO	Programme de travaux visant à :  - réduire les ECPP - réduire les ECPM  Les travaux préconisent notamment la mise en séparatif de plusieurs secteurs ainsi que la vérification de nombreux branchements particuliers.	Tests de perméabilité pour l'ANC Zonage d'assainissement approuvé le 11 décembre 2009. Modifié par délibération du conseil municipal le 12 décembre 2011 pour infaisabilité technique (pente trop importante)  sur 3 parcelles qui resteront en ANC.

	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	MILLAU	SIVU LE ROZIER-PEYRELEAU
<b>Année de</b>	2000	1996	2007
<b>Auteurs</b>	Saunier Environnement	IRH	GAEA
<b>Conclusions de l'étude</b>	Des unités de traitement ont été mises en place pour chacun des hameaux du village.  Le milieu naturel (notamment les sols) constitue une contrainte forte pour l'ANC qui rend inadapté le traitement usuel de type épandage par simple infiltration: nécessité de procéder à la réhabilitation de l'ANC sur tout le territoire.	Programme de travaux visant à :  - réduire les ECPP - réduire les ECPM  Les travaux préconisent notamment la mise en séparatif de plusieurs secteurs ainsi que la vérification de nombreux branchements particuliers.	Réhabilitation de la station d'épuration de Peyreleau,  Travaux sur la station d'épuration d'Alayrac,  Réhabilitation de réseaux (suppression des ECPP),  Extensions de réseaux (raccordement de plusieurs zones à l'ASS collectif)

*SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE D'ETUDE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1,*



G2C, 2017

Par ailleurs, le délégataire VEOLIA a mené **deux études spécifiques** sur le système d'assainissement de la ville de Millau :

MILLAU		
<b>Objet</b>	Étude diagnostic du fonctionnement des <b>déversoirs d'orage</b>	Diagnostic du réseau de collecte en vue de déterminer l'origine de la <b>teneur en Chrome dans les effluents</b>
<b>Description / conclusions</b>	Équipements d'auto-surveillance de 15 déversoirs d'orage afin de satisfaire la réglementation de l'arrêté du 22 juin 2007 (version en vigueur au moment de l'étude)  Néanmoins, les mesures se sont révélées non fiables sur certains équipements. Le délégataire travaille à la fiabilisation des mesures.	Les diagnostics ont confirmé que la teneur en Chrome venait des activités industrielles. De nouvelles conventions de rejets avec les industriels sont en cours d'élaboration.
<b>Année de réalisation</b>	2007	2011 et 2013
<b>Auteurs</b>	VEOLIA	VEOLIA

*ÉTUDES SPECIFIQUES MENEES PAR LE DELEGATAIRE VEOLIA SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE MILLAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

L'intercommunalité propose de réaliser des schémas directeurs eau potable / assainissement / eaux pluviales.

## 2) LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

Toutes les communes du territoire sont dotées d'un zonage d'assainissement.

COMMUNES	DATE D'APPROBATION DU ZONAGE
AGUESSAC	26/11/2003
COMPEYRE	27/06/2002
COMPREGNAC	25/02/2004
CREISSELS	27/11/2003
LA CRESSE	02/04/2003
LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE	10/05/2002
LE ROZIER	30/08/2008
MILLAU	27/07/1999
MOSTUEJOULS	01/12/2009
PAULHE	23/02/2005
PEYRELEAU	30/08/2008
RIVIERE-SUR-TARN	18/09/2001
SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	22/10/2003
SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	17/02/2005
VEYREAU	02/07/2003

*ZONAGES D'ASSAINISSEMENT, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*



### 3. Le réseau

#### 1) LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) TARN ET LUMENSONESQUE

Commune	Linéaire
AGUESSAC	4,7
COMPEYRE	3,58
LA CRESSE	4,9
PAULHE	2,8
RIVIERE-SUR-TARN	12,48
<b>TOTAL (km)</b>	<b>28,46</b>

*LINEAIRES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE SUR LE TERRITOIRE DU SIVOM TARN LUMENSONESQUE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

Les réseaux sont principalement unitaires sur le territoire du SIVOM Tarn Lumensonesque. En effet, près de la moitié des réseaux d'assainissement sont très anciens (posé avant 1956). Les réseaux de Paulhe, la Cresse et du bourg principal de Rivière-sur-Tarn sont en séparatif.

##### **Postes de refoulement**

Les communes de la Communauté de communes Millau Grands Causses adhérentes au SIVOM Tarn Lumensonesque disposent de **7 postes de refoulement des eaux usés**.

##### **Déversoirs d'orage**

Pas de données.

#### 2) LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) ASSAINISSEMENT PEYRELEAU - LE ROZIER

Commune	Lineaire
LE ROZIER	4,66
PEYRELEAU	6,085
<b>TOTAL (km)</b>	<b>10,75</b>

*LINEAIRES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE SUR LE TERRITOIRE DU SIVU PEYRELEAU /LE ROZIER, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

Les réseaux sont récents puisqu'ils ont fait l'objet de travaux suite au Schéma Directeur d'Assainissement de 2007, le réseau de Peyreleau a notamment été entièrement refait.

**Postes de refoulement**

Les communes adhérentes au SIVU Le Rozier / Peyreleau accueillent **1 poste de refoulement** en amont de la station d'épuration de Peyreleau.

**Déversoirs d'orage**

Le SIVU Le Rozier / Peyreleau est doté **d'un déversoir d'orage** vers le Tarn qui correspond au trop plein du poste de refoulement situé en amont de la station d'épuration de Peyreleau.

**3) LA VILLE DE MILLAU**

Commune	Millau
<b>Linéaire de réseau TOTAL (km)</b>	<b>187,151</b>

*LINEAIRES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE SUR LE TERRITOIRE DE MILLAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

Le réseau fait l'objet de travaux de réhabilitation réguliers de la part du délégataire VEOLIA.

**Postes de refoulement**

La ville de Millau est dotée de 11 postes de refoulement des eaux usées sur son réseau d'assainissement.

**Déversoirs d'orage**

La ville de Millau comporte **15 déversoirs d'orage** sur l'ensemble de son réseau d'assainissement.

Le **déversoir d'orage situé en amont de la station d'épuration** est dévié vers le bassin tampon des eaux usées de la station d'épuration destiné à réguler les débits entrants en cas de fortes précipitations.

**4) REGIES**

Commune	Lineaire
COMPREGNAC	NC
CREISSELS	17,3
LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE	NC
MOSTUEJOULS	14,027
SAINT ANDRE DE VEZINES	2
SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	18
VEYREAU	1,3

*LINEAIRES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE , SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*



### **Postes de refoulement**

Les communes gérées en régie sont dotées de **15 postes de refoulement** des eaux usées sur leurs réseaux d'assainissement.

Les communes de Comprégnac, Creissels et La Roque-Sainte-Marguerite disposent chacune de 3 postes de refoulement, Saint-Georges-de-Luzençon et Veyreau compte 1 poste de refoulement chacune et Mostuéjols a 4 postes de refoulement sur son réseau.

### **Déversoirs d'orage**

Les communes gérées en régie sont dotées de **16 déversoirs d'orage**.

Les communes de Comprégnac, Mostuéjols et Saint-Georges-de-Luzençon disposent chacune de 3 déversoirs d'orage, La Roque-Sainte-Marguerite et Saint-André-de-Vézines ont chacune 1 déversoir d'orage et Creissels en comptabilise 5.

#### COMMUNE DE COMPREGNAC :

Le patrimoine réseau est très récent puisque les systèmes d'assainissement du hameau de Peyre et du bourg datent respectivement de 2013 et 2014.

#### COMMUNE DE CREISSELS :

La majeure partie des réseaux date des années 1960, hormis pour les 2 km du centre ancien qui ont été posés en 2014, dans le cadre de la mise en séparatif du réseau d'assainissement du bourg de Creissels.

Le système d'assainissement de Creissels comporte très peu de réseau en refoulement car les réseaux étant très pentus, la collecte gravitaire est aisée.

#### COMMUNE DE MOSTUEJOULS :

Le patrimoine réseau est très récent (posé après les années 2000), seuls 700 ml de réseaux datent des années 1960.

#### COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-VEZINES :

Tout le réseau a été refait en 2011 dans le cadre de l'aménagement du cœur du village. La collecte est uniquement gravitaire.

#### COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON :

Les travaux entrepris par la commune depuis le milieu des années 1990 visent à séparer les réseaux d'eaux usées et les eaux pluviales afin de permettre un meilleur fonctionnement de la station d'épuration du bourg. De ce fait, le patrimoine réseau est récent (posé après 1990). La collecte est essentiellement gravitaire, seul un faible linéaire (105 ml) entre le poste de refoulement et la station d'épuration est en refoulement.

#### COMMUNE DE VEYREAU :

Tout le réseau a été refait en 2009 dans le cadre de l'aménagement du traitement des Eaux Usées et de l'assainissement du bourg de Veyreau et du hameau de Cadéas. La collecte est gravitaire puis les effluents passent par le PR du village avant d'être renvoyés vers la station d'épuration de Veyreau, située 320 mètres au sud du bourg de Veyreau.

## 4. Les stations d'épurations du territoire

Toutes les communes ne disposent pas de station d'épuration.

La STEP intercommunale de Millau a une capacité de 77 733 EH. En plus des effluents de la commune de Millau, la STEP « Creissels-Millau » reçoit les effluents des communes adhérentes au SIVOM Tarn et Lumensonesque, ceux de Creissels et de Mostuéjols.



## 1) LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) TARN ET LUMENSONESQUE

## a. CARACTERISTIQUES GENERALES ET TECHNIQUES

	LA CRESSE	RIVIERE-SUR-TARN
<b>Caractéristiques générales</b>		
Nom usuel	Pinet	Baguet Bourg
Implantation sur commune de	La Cresse	Rivière-sur-Tarn
Date de mise en service	30/06/1994	31/12/1997
Zone desservie	La Cresse	Rivière-sur-Tarn
Type (boue activé, lagunage etc)	Lit bactérien	Lit bactérien
Milieu récepteur	le Tarn	Ruisseau du Bourg
<b>Caractéristiques techniques</b>		
<b>Capacités nominales :</b>		
Nombre d'EH	25 EH	400 EH
En DBO5 (kg DBO5/jr)	1,5	24
En débit nominal	4 m3/j	60 m3/j
<b>Classification technique :</b>		
< 1,2 kg DBO5/j	non	non
> 1,2 kg DBO5/j	oui	oui
> 120 kg DBO5/j	non	non
Réglementation applicable	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015

*CARACTERISTIQUES GENERALES ET TECHNIQUES DES STEP DU SIVOM TARN LUMENSONESQUE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

Les ouvrages de traitement du SIVOM Tarn Lumensonesque sont anciens, ils datent de plus de 20 ans

Des contrôles annuels sont réalisés sur les deux stations par le bureau d'études **Aveyron Ingénierie**.

## b. PERFORMANCE DE TRAITEMENT

**Problématiques des eaux claires parasites :**

*Les deux stations sont soumises à la problématique d'arrivées d'eaux claires parasites. La majeure partie des réseaux des villages étant unitaires.*

*Sur la commune de La Cresse, des arrivées d'effluents agricoles couplées à des eaux claires parasites sont observées en entrée de station. La commune a réalisé des travaux en 2017 permettant d'éliminer les arrivées d'eaux claires.*

*Sur la commune de Rivière-sur-Tarn, des arrivées d'eaux claires parasites sont observées en entrée de station. Il est recommandé que la commune fasse vérifier les branchements particuliers et mène des inspections sur les réseaux pour éliminer ces arrivées intempestives.*

c. POLITIQUE DE RENOUELEMENT / CONSEILS D'EXPLOITATION

	LA CRESSE	RIVIERE-SUR-TARN
Etudes / conseils d'exploitation	Pinet	Baguet Bourg
Opérations récentes	Travaux de remise à niveau sur le bâtiment d'exploitation réalisés en 2016	
Projets, réflexions en cours	Vérification des branchements pour éliminer les entrées d'eaux claires parasites sur le réseau et en entrée de station	Vérification des branchements et inspection des réseaux pour éliminer les arrivées d'eaux claires parasites
Conseils d'exploitation, actions préconisées	Bon entretien, à poursuivre	Bon entretien, à poursuivre

PROJETS, ETUDES, CONSEILS D'EXPLOITATION SUR LES STEP DU SIVOM TARN LUMENSONESQUE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

## 2) LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) ASSAINISSEMENT PEYRELEAU - LE ROZIER

Les installations de traitements des eaux usées du SIVU Le Rozier / Peyreleau sont implantés sur la commune de Peyreleau.

a. CARACTERISTIQUES GENERALES ET TECHNIQUES

	PEYRELEAU	
Caractéristiques générales		
Nom usuel	STEP Peyreleau	STEP Peyreleau - Alayrac
Implantation sur commune de	Peyreleau	Peyreleau
Date de mise en service	1985 (réhabilitation complète en juin 2015)	31/12/1988
Zone desservie	Peyreleau / Le Rozier	Hameau d'Alayrac
Type (boue activé, lagunage etc)	Lit bactérien à forte charge	Lit bactérien
Milieu récepteur	Ancien cours du Tarn	Cause Noir (infiltration dans le sol)
Caractéristiques techniques		
<b>Capacités nominales :</b>		
Nombre d'EH	1900 EH	100 EH
En DBO5 (kg DBO5/jr)	114	6
En débit nominal	285 m3/j	NC
<b>Classification technique :</b>		
< 1,2 kg DBO5/j	non	non
> 1,2 kg DBO5/j	oui	oui
> 120 kg DBO5/j	non	non
Réglementation applicable	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015

CARACTERISTIQUES GENERALES ET TECHNIQUES DES STEP DU SIVU PEYRELEAU-LE ROZIER, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017



**La station d'épuration principale du SIVU Peyreleau - Le Rozier a été intégralement réhabilitée en 2015.**

La STEP de Peyreleau doit faire l'objet de 2 bilans 24 heures par an. Ces bilans sont réalisés par Aveyron Mesures Environnement (A.M.E). En 2016, ils ont été réalisés en juillet et en novembre.

La station de Peyreleau Alayrac fait l'objet de contrôles annuels par le bureau d'études Aveyron Ingénierie.

## b. PERFORMANCE DE TRAITEMENT

Performances	PEYRELEAU	
	STEP Peyreleau	STEP Peyreleau - Alayrac
Remarque sur la performance	Rendements épuratoires très bons lors du dernier bilan d'auto-surveillance (2016). Effluents traités de bonne qualité.	Impossible de réaliser un échantillon représentatif de la qualité du rejet en raison de l'absence de chute en sortie du lit bactérien (eau traitée mélangée à l'eau stagnante).

*PERFORMANCES DU TRAITEMENT DES STEP DU SIVU LE ROZIER / PEYRELEAU,, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la station de Peyreleau, en tranche conditionnelle et suite à deux périodes de fonctionnement en période estivale et si les analyses bactériologiques ne respectent pas les seuils réglementaires, il est envisagé la mise en place d'un **traitement tertiaire par rayonnement UV**. Cette solution est étudiée en vue de pallier les problèmes de salubrité du rejet de la station de type lagunage.

## c. POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT / CONSEILS D'EXPLOITATION

Etudes / conseils d'exploitation	PEYRELEAU	
	STEP Peyreleau	STEP Peyreleau - Alayrac
Opérations récentes	<p><b>Mise en conformité des équipements</b> dans le cadre du projet de réhabilitation de 2015 : remplacement total des armoires électriques.</p> <p><b>Mise en conformité par rapport à l'auto-surveillance</b> dans le cadre de la réhabilitation : mise en place d'une nouvelle lame de mesure amovible et d'une sonde à ultrasons sur le canal de sortie de la station.</p> <p>En complément, un débitmètre électromagnétique est mis en place sur la conduite de refoulement.</p>	Cuve et chasse refaites récemment.
Projets, réflexions en cours		<p>Mise en place d'une grille dans le regard d'arrivée des effluents afin de retenir les déchets grossiers.</p> <p>Mise en place d'une clôture de hauteur 2 mètres pour sécuriser l'installation et respecter la réglementation en vigueur.</p>





<b>Conseils d'exploitation, actions préconisées</b>	Assurer un suivi régulier des installations au moyen de contrôles annuels des équipements et installations électriques.  Assurer la vidange annuelle des boues et semestrielle des graisses.  Réaliser 2 bilans 24 heures par an et un bilan annuel de fonctionnement.	
---	--	--

*PROJETS, ETUDES, CONSEILS D'EXPLOITATION SUR LES STEP DU SIVU LE ROZIER / PEYRELEAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

### 3) MILLAU

La station d'épuration de la ville de Millau est récente et en très bon état de fonctionnement. En 2003, elle a d'ailleurs reçu le prix Territoria catégorie Environnement-développement durable en raison de sa complexité technologique (excellentes performances épuratoires, prise en compte des pollutions des mégissiers et gantiers du territoire) et de sa complexité de réalisation (intégration paysagère réussie).

#### a. CARACTERISTIQUES GENERALES ET TECHNIQUES

	MILLAU
<b>Caractéristiques générales</b>	
<b>Nom usuel</b>	STEP Babounenq
<b>Implantation sur commune de</b>	Millau
<b>Date de mise en service</b>	01/06/2003
<b>Zone desservie</b>	Millau
<b>Type (boue activé, lagunage etc)</b>	Boues activées à aération prolongée
<b>Milieu récepteur</b>	Le Tarn
<b>Caractéristiques techniques</b>	
<b>Capacités nominales :</b>	
<b>Nombre d'EH</b>	77 733
<b>En DBO5 (kg DBO5/jr)</b>	4 664
<b>En débit nominal</b>	10 916 m3/j
<b>Classification technique :</b>	
<b>&lt; 1,2 kg DBO5/j</b>	non
<b>&gt; 1,2 kg DBO5/j</b>	non
<b>&gt; 120 kg DBO5/j</b>	oui
<b>Réglementation applicable</b>	Arrêté du 21 juillet 2015 + obligation télégestion

*CARACTERISTIQUES GENERALES ET TECHNIQUES DE LA STEP DE MILLAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

D'après l'audit technique du patrimoine assainissement de la ville de Millau réalisé par le bureau d'étude ANTEA en 2015, les équipements de mesures réglementaires sont correctement implantés sur la station :

- Mesure de débit en entrée de station (canal de mesure),
- Mesure sur chaque file de traitement à la sortie de chaque clarificateur,
- Mesure finale en sortie de station (conduite de rejet au milieu naturel). Les contrôles sont réalisés



périodiquement par le bureau d'études ACEA.

La station est, par ailleurs, dotée d'un **bassin tampon** pour les eaux usées en entrée de STEP permettant d'assurer la régulation des débits entrants en cas de fortes précipitations.

## b. PERFORMANCE DE TRAITEMENT

*\* Sous-dimensionnement de la station d'épuration de Millau :*

*Lors de sa construction en 2003, la station d'épuration de Millau a été dimensionnée en prenant en compte la collecte des effluents des tanneurs mégissiers. Or, nombre de ces usines ont fermées ces dernières années.*

*D'après le graphe ci-dessous, on constate que la station fonctionne largement en dessous de ses capacités hydrauliques et organiques de dimensionnement.*

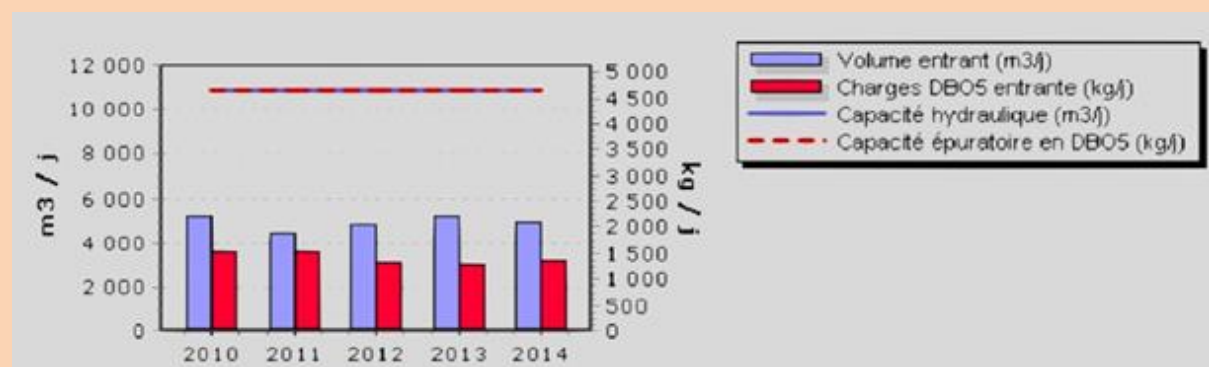


Figure 30: Évolution des charges et volumes entrants à la station de Millau entre 2010 et 2014 (Source: RAD 2014 VEOLIA)

D'après les derniers contrôles réalisés, le rejet est de bonne qualité et conforme à la réglementation.

## c. POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT / CONSEILS D'EXPLOITATION

	MILLAU
Etudes / conseils d'exploitation	STEP Babounenq
Opérations récentes	Renouvellement du préleveur en entrée de station en 2015 Bennes de stockage des boues renouvelées en 2015
Projets, réflexions en cours	La station fonctionnant largement en deçà de ses capacités hydrauliques et organiques de dimensionnement, une réflexion visant à envisager le <b>raccordement des villages de la vallée du Tarn</b> est en cours.  La filière boues de la station d'épuration de Millau est sécurisée mais présente des coûts de fonctionnement élevés. De ce fait, une réflexion visant à <b>valoriser ces boues dans le Minervois</b> est actuellement en cours. Les solutions envisagées consisteraient soit en la réalisation d'un plan d'épandage, soit en la création



	d'un centre de compostage mutualisé à l'échelle du Sud Aveyron et de la CC Millau Grands Causses.
<b>Conseils d'exploitation, actions préconisées</b>	La station est bien entretenue (abords + locaux), à poursuivre.

*PROJETS, ETUDES, CONSEILS D'EXPLOITATION SUR LES STEP DE MILLAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*



#### 4) SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON

##### a. CARACTERISTIQUES GENERALES ET TECHNIQUES

SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON										
<b>Caractéristiques générales</b>										
<b>Nom usuel</b>	Ville	Vialgues	Linass	Lavencas	Seral	St Geniez de Bertrand	Segonac	Les Tilleurs	Craissaguet	Craissac
<b>Implantation sur commune de</b>	Saint-Georges-de-Luzençon	Saint-Georges-de-Luzençon	Saint-Georges-de-Luzençon	Saint-Georges-de-Luzençon	Saint-Georges-de-Luzençon	Saint-Georges-de-Luzençon	Saint-Georges-de-Luzençon	Saint-Georges-de-Luzençon	Saint-Georges-de-Luzençon	Saint-Georges-de-Luzençon
<b>Date de mise en service</b>	01/06/1993	01/05/1997	01/01/2000	janv-97	mai-97	mai-97	mars-97	sept-11	janv-00	janv-00
<b>Zone desservie</b>	UDI Bourg, UDI ZA Vergonhac, UDI future ZA Ségonac	UDI Vialgues	UDI Linas	UDI Lavencas	UDI SERAL	UDI St Geniez de Bertrand	UDI Segonac	Gîte Les Tilleuls	UDI Craissaguet	UDI Craissac
<b>Type</b>	Boues activées à Aération prolongée	Filtre à sable EPARCO	Filtre coc EPURFLO	Filtre à sable EPARCO	Filtre coco EPURFLO	Filtres plantés de roseaux	Filtre à sable EPARCO	Filtre coco EPURFLO	Filtre à sable EPARCO	Filtre planté de roseaux
<b>Milieu récepteur</b>	Le Cernon	Le Lavencou	Le Cernon	Le Lavencou	Le Lavencou	Ruisseau de Lavencou	Ruisseau de Gibret	Le Lavencou	Ruisseau de Terrefort	Ruisseau de Craissac

CARACTERISTIQUES GENERALES DES STEP DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017



SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON										
Caractéristiques techniques	Ville	Vialgues	Linac	Lavencas	Seral	St Geniez de Bertrand	Segonac	Les Tilleurs	Craissaguet	Craissac
<b>Capacités nominales:</b>										
Nombre d'EH	26667 EH	35 EH	10 EH	50 EH	30 EH	250 EH	65 EH	12 EH	60 EH	80 EH
En DBO5 (kg DBO5/jr)	1600	2,1	0,6	3	1,8	15	3,9	0,72	3,6	4,8
En débit nominal	1200 m3/j	2,1 m3/j	1 m3/j	6 m3/j	5 m3/jr	36 m3/j	7 m3/j	1,8 m3/j	9 m3/j	6 m3/j
<b>Classification technique:</b>										
< 1,2 kg DBO5/j	non	non	oui	non	non	non	non	oui	non	non
> 1,2 kg DBO5/j	non	oui	non	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui
> 120 kg DBO5/j	oui	non	non	non	non	non	non	non	non	non
Réglementation applicable	Arrêté du 21 juillet 2015 + obligation télégestion	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 7 septembre 2009	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 7 septembre 2009	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES STEP DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017



Les stations de Ségonac et Craissaguet sont listées à titre indicatif mais ne sont plus en service. En effet,

- La **station de Ségonac** a été détruite et dépolluée en raison du raccordement de l'UDI Ségonac au futur réseau de la ZA Ségonac. Le traitement des effluents de Ségonac sera désormais effectué à la STEP Saint-Georges-de-Luzençon - Ville (largement dimensionnée pour recevoir ces effluents supplémentaires),
- La **station de Craissaguet** a été détruite et dépolluée en raison du raccordement de l'UDI Craissaguet directement au PR de la station du bourg. Le traitement des effluents de Craissaguet sera désormais effectué à la STEP Saint-Georges-de-Luzençon - Ville (largement dimensionnée pour recevoir ces effluents supplémentaires).

**La commune présente la particularité d'être dotée d'une station d'épuration principale et de nombreuses petites stations traitant les effluents des divers hameaux de la commune. Bien que mises en service il y a plus de 20 ans, la plupart des installations ont fait l'objet de réhabilitations (voire d'abandons). De ce fait, le patrimoine communal, bien qu'ancien, est aujourd'hui parfaitement fonctionnel.**

La station d'épuration Saint-Georges-de-Luzençon- ville fait l'objet de contrôles et de bilans 24 heures réguliers assurés par le bureau d'études Aveyron Ingénierie. Les derniers bilans 24 heures réalisés sur l'installation ont mis en évidence que, depuis le départ des industriels laitiers, la pollution reçue à la station est nettement inférieure à 10 000 EH (et même à 2000 EH).

## b. PERFORMANCE DE TRAITEMENT

SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON								
Performance	Ville	Vialgues	Linaz	Lavencas	Seral	St Geniez de Bertrand	Les Tilleurs	Craissac
<b>Nature des effluents</b>	Domestiques	Domestiques + 2 salles de traite	Domestiques	Domestiques + 2 salles de traite	Domestiques	Domestiques (faibles charges) + 2 salles de traite		Deux salles de traite sont raccordées à la station.
<b>Remarque sur la performance</b>	Bonne épuration des EU et rejets conformes à l'arrêté du 21 juillet 2015 (dernière visite	Les effluents en sortie sont de bonne qualité et conformes à l'arrêté du 21/07/2015.	Les effluents en sortie sont de bonne qualité et conformes à l'arrêté du 21/07/2015.	Le filtre est souvent by-passé car il se colmate puis déborde.	Effluents traités conformes à l'arrêté du 21/07/2015	Les effluents en sortie sont de bonne qualité et conformes à l'arrêté du 21/07/2015.	Après la période hivernale, il est généralement impossible d'effectuer un prélèvement en sortie de la station	La station est bien entretenue, le rejet est conforme à l'arrêté du 21/07/2015.



	Aveyron Ingénierie) Rendements épuratoires bons à très bons.						car le rejet est noyé dans le ruisseau.	
--	---	--	--	--	--	--	---	--

PERFORMANCES DU TRAITEMENT DES STEP DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON,, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

La **station d'épuration de Saint-Georges-de-Luzençon – Ville** a été dimensionnée pour tenir compte des rejets des industriels présents sur la ZA de Veronhac (50% des effluents traités sur l'ensemble de la commune). Elle fonctionne donc actuellement largement en deçà de sa capacité théorique nominale. Par ailleurs, depuis le départ des industriels, certaines filières de traitement ont été stoppées, notamment : la filière graisses, 1 bassin d'aération et la filière de déphosphatation physico-chimique.

**C. POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT / CONSEILS D'EXPLOITATION**

SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON								
Performance	Ville	Vialgues	Linaz	Lavencas	Seral	St Geniez de Bertrand	Les Tilleurs	Craissac
Opérations récentes			La station, initialement dotée d'un filtre à sable EPARCO, a été réhabilitée en filtre coco EPURFLO en 2016.		La station a été réhabilitée en 2017, elle est désormais dotée:  -d'un prétraitement par une fosse septique de type EPARCO  -d'un traitement par filtre coco de	La station a été réhabilitée en 2014, elle est désormais équipée d'un prétraitement par une fosse septique toutes eaux de type EPARCO (50 m3) dont le niveau de boues est	La station est équipée d'un prétraitement par une fosse septique toutes eaux de type EPARCO et a été réhabilitée en 2015 avec mise en place d'un traitement coco (avant :	Le filtre à sable initial EPARCO a été réhabilité en filtre planté de roseaux en 2014 en raison de son colmatage régulier.  Elle reste néanmoins dotée d'un



## Millau Grands Causses

Commu

					type EPURFLO	contrôlé régulièrement par l'exploitant.	traitement biologique)	prétraitement par une fosse septique de type EPARCO.
<b>Projets, réflexions en cours</b>		Une réhabilitation de cette station de type EPARCO est prévue en 2018/2019.		Les ouvrages sont en mauvais état (rouille, signes de corrosion) et le filtre compact se colmate régulièrement.  Une réhabilitation de cette station de type EPARCO est prévue en 2018/2019.  D'autre part, il est impératif de prévoir des interventions pour la recherche et la déconnexion d'eaux claires parasites afin d'assurer un				





Millau Grands Causses

Commu

				meilleur fonctionnement de la station.				
<b>Conseils d'exploitation, actions préconisées</b>	Bon entretien de la station malgré le peu d'effluents à traiter, à poursuivre.	Pas de colmatage, poursuivre les vidanges régulières.  Prévoir le remplacement des équipements corrodés par l'H2S.	de les	L'entretien de la station fait l'objet d'un contrat avec le constructeur EPURFLO (scarification de la coco), à maintenir.				

*PROJETS, ETUDES, CONSEILS D'EXPLOITATION SUR LES STEP DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

**Suite à de nombreux dysfonctionnements des dispositifs EPARCO, la commune a mené un important programme de réhabilitation de ses petites stations d'épuration afin de se doter d'un patrimoine performant.**



## 5) AUTRES COMMUNES EN REGIES

## a. CARACTERISTIQUES GENERALES ET TECHNIQUES

	COMPREGNAC		LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE			SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	VEYREAU
<b>Caractéristiques générales</b>							
<b>Nom usuel</b>	Comprégnac Bourg	Comprégnac Peyre	La Roque Bourg	Montredon	Pierrefiche du Larzac	Saint-André-de-Vézines	Veyreau
<b>Implantation sur commune de</b>	Comprégnac Bourg	Comprégnac	LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE	LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE	LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE	Saint-André-de-Vézines	Veyreau
<b>Date de mise en service</b>	01/04/2014	juin-13	01/01/1985	01/05/2012	mai-12	Avril 2012	Septembre 2009
<b>Zone desservie</b>	Comprégnac	Hameau de Peyre	LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE Bourg	Hameau de Montredon	Hameau de Pierrefiche	Saint-André-de-Vézines	Veyreau
<b>Type ( boue activée, lagunage, etc.)</b>	Traitement biologique	Traitement biologique	Lit bactérien	Filtre planté de roseaux	Filtres plantés de roseaux	Filtres plantés de roseaux	Filtres plantés de roseaux
<b>Milieu récepteur</b>	Le Tarn	Le Tarn	La Dourbie	Larzac	Larzac	Causse Noir / Infiltration dans le sol	Causse Noir / Infiltration dans le sol

CARACTERISTIQUES GENERALES DES STEP DES COMMUNES EN REGIE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017



Les ouvrages d'épuration sont très récents (moins de 10 ans) sauf pour la station de LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE, qui fait actuellement l'objet d'une réflexion quant à son devenir.

	COMPREGNAC		LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE			SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	VEYREAU
Caractéristiques techniques	Comprégnac Bourg	Comprégnac Peyre	La Roque Bourg	Montredon	Pierrefiche du Larzac	Saint-André-de-Vézines	Veyreau
<b>Capacités nominales:</b>							
<b>Nombre d'EH</b>	150 EH	110 EH	300 EH	40 EH	170 EH	120 EH	240 EH
<b>En DBO5 (kg DBO5/jr)</b>	9	6,6	18	2,4	10,2	7,2	14,4
<b>En débit nominal</b>	22,5 m <sup>3</sup> /j	16,5 m <sup>3</sup> /j	45 m <sup>3</sup> /j	6 m <sup>3</sup> /j	25,5 m <sup>3</sup> /j	18 m <sup>3</sup> /j	36 m <sup>3</sup> /j
<b>Classification technique :</b>							
<b>&lt; 1,2 kg DBO5/j</b>	non	non	non	non	non	non	non
<b>&gt; 1,2 kg DBO5/j</b>	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
<b>&gt; 120 kg DBO5/j</b>	non	non	non	non	non	non	non
<b>Réglementation applicable</b>	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015	Arrêté du 21 juillet 2015

*CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES STEP DES COMMUNES EN REGIE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

Les stations présentées ci-dessus ne sont pas soumises à la réalisation de bilans réguliers sauf les stations de LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE et Veyreau. Sur ces stations, des contrôles annuels sont réalisés par Aveyron Ingénierie.



**Vétusté de la station d'épuration de LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE :**

La station d'épuration de LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE, datant de 1985, présente un état de vétusté avancé et ne respecte plus la réglementation (arrêté du 21 juillet 2015 notamment). En effet, celle-ci est située à proximité immédiate d'habitations et surtout d'une source destinée à l'alimentation en eau potable.

La commune, accompagnée du bureau d'études SCP Fourcadier – Gravellier, réfléchit actuellement à la construction d'une nouvelle station sur une parcelle située de l'autre côté de la rivière La Dourbie. Un scénario visant le raccordement sur la station d'épuration de Millau est également envisagé, celui-ci nécessiterait la pose de 8 kilomètres de canalisations.

**b. PERFORMANCE DE TRAITEMENT**

	COMPREGNAC		LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE			SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	VEYREAU
Performances	Comprégnac Bourg	Comprégnac Peyre	La Roque Bourg	Montredon	Pierrefiche du Larzac	Saint-André-de-Vézines	Veyreau
Remarques sur la performance	Présence de mousses en surface des cuves, effluents chargés en détergents.	RAS	Les analyses effectuées montrant une dégradation des paramètres qui se rapprochent des seuils réglementaires (notamment pour la DCO). En raison des très faibles débits en sortie d'installation, il est délicat de prélever une quantité suffisante d'eaux traitées.	L'effluent rejeté est de bonne qualité	L'effluent rejeté de bonne qualité.	Station sous-dimensionnée en été (pas de prise en compte de la population saisonnière dans le dimensionnement de l'ouvrage)	Non-conformité en performance en 2015, en raison du faible nombre de raccordés sur la station (station qui fonctionne à 20% de sa capacité hydraulique nominale)

PERFORMANCES DU TRAITEMENT DES STEP DES COMMUNES EN REGIE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017



	COMPREGNAC		LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE			SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	VEYREAU
Etudes / conseils d'exploitation	Comprégnac Bourg	Comprégnac Peyre	La Roque Bourg	Montredon	Pierrefiche du Larzac	Saint-André-de-Vézines	Veyreau
Principales problématiques d'exploitation		<p>Présence quotidienne des employés communaux sur la station en raison de la présence de papiers et filasses qui viennent colmater l'ouvrage (réseau amont trop court pour permettre leur dégradation)</p> <p>Renforcer la communication sur le comportement des usagers vis-à-vis de l'assainissement collectif dans le prochain bulletin municipal</p>				<p>Problématique des lingettes sur la commune en entrée station. L'agent d'entretien est obligé de venir 2 fois par semaine sur la station en été (contre une fois en période normale).</p> <p>☑ Renforcer la communication sur le comportement des usagers vis à vis de l'assainissement collectif dans le prochain bulletin municipal.</p>	



Millau Grands Causses

Commu

<p><b>Projets, réflexions en cours</b></p>				<p>Envisager la mise en place d'un local d'exploitation</p> <p>Nécessité de remplacer le compteur de chasse (préconisation : compteur mécanique ALISTEP)</p>	<p>Les compteurs de chasse doivent être changés (préconisations: compteurs mécaniques ALISTEP)</p> <p>Nécessité de réaliser un portillon et une serrure pour sécuriser l'accès à la station.</p>		
<p><b>Conseils d'exploitation, actions préconisées</b></p>	<p>Très bon suivi et exploitation de la station par les employés communaux et la société SMVE, à poursuivre.</p> <p>Visites régulières assurées par Aveyron Ingénierie.</p>	<p>Prévoir un bilan 24h pour connaître les charges hydrauliques et organiques entrantes à la station.</p>	<p>L'entretien intérieur de la station est correctement réalisé par l'employé communal, à poursuivre.</p>	<p>La station est correctement entretenue par l'employé communal, à poursuivre.</p> <p>Il pourrait être intéressant, afin d'optimiser le rendement de l'installation, de réaliser l'alternance sur les filtres 2 fois par semaine*.</p>	<p>Il pourrait être intéressant, afin d'optimiser le rendement de l'installation, de réaliser l'alternance sur les filtres 2 fois par semaine*.</p> <p>Impératifs : réaliser l'alternance de l'alimentation des massifs 2 fois par semaine*.</p> <p>Préconisations : aérer les ouvrages en béton régulièrement pour éviter la corrosion.</p>	<p>L'entretien de la station est très bon d'après le dernier rapport de visite d'Aveyron Ingénierie, à poursuivre.</p> <p>Il faut réaliser l'alternance du 1er étage 2 fois par semaine et une fois par semaine sur le second étage*.</p> <p>Préconisation: planter des roseaux sur le 1er étage aux endroits qui en sont dépourvus.</p>	<p>L'entretien de la station est bon d'après les derniers rapports de visite d'Aveyron Ingénierie, à poursuivre.</p>



**\*Remarque :** l'alternance des filtres 2 fois par semaine au lieu d'une seule fois permet de laisser le temps aux roseaux de se régénérer et de ne pas se noyer. L'alternance doit être assurée manuellement par l'employé en charge de l'entretien et de l'exploitation de la station. Le fonctionnement en alternance permet d'avoir des périodes de repos entre les périodes d'alimentation pour la régénération du filtre, l'oxygénation et la dégradation des composés retenus dans le filtre. En respectant la périodicité d'alternance telle que mentionnée dans les rapports de visite des stations de type filtres plantés de roseaux, le gestionnaire assure de bonnes performances épuratoires sur sa station.



## II. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses, la grande majorité des habitations sont raccordées à l'assainissement collectif. Des zones (quelques hameaux et quartiers de Millau présentant des contraintes liées à la topographie) restent en revanche à l'écart des réseaux (gestion individuelle par le SPANC).

Le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses gère l'assainissement non collectif de la Communauté de communes Millau Grands Causses.

L'assainissement non collectif de la commune du Rozier était géré par le Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses jusqu'à sa dissolution le 31 mars 2018.

Des hameaux sont encore non raccordés au réseau d'assainissement collectif, il s'agit des hameaux « Fontaneilles » à Rivière-sur-Tarn et « Saint-Véran » à La Roque-Sainte-Marguerite.

**Nombre d'installations ANC recensées sur le territoire en 2015 (source : audit technique de l'ensemble du service eau et assainissement en vue de son transfert à l'intercommunalité, rapport de phase 1, g2c, 2017) :**

LES COMMUNES ADHERENTES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE (SIVOM) TARN ET LUMENSONESQUE

	AGUESSAC	COMPEYRE	LA CRESSE	PAULHE	RIVIERE SUR TARN
	SIVOM Tarn Lumensonesque				
<b>Description du service</b>					
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 201.0]	858	524	324	373	1 050
Nombre d'abonnés AC de la zone	422	271	155	169	476
Nombre d'installations ANC de la zone	34	42	29	17	56

NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC DES COMMUNES DU SIVOM TARN ET LUMENSONESQUE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

LES COMMUNES ADHERENTES AU SIVU LE ROZIER / PEYRELEAU

	PEYRELEAU	LE ROZIER
	SIVU Peyreleau Le Rozier	
<b>Description du service</b>		
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 201.0]	70	150
Nombre d'abonnés AC de la zone	113	130
Nombre d'installations ANC de la zone	5	NC

NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC DES COMMUNES DU SIVU PEYRELEAU- LE ROZIER, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017

MILLAU

	MILLAU
	DSP
<b>Description du service</b>	
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 201.0]	22 894
Nombre d'abonnés AC de la zone	7 122
Nombre d'installations ANC de la zone	947

NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MILLAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017





## AUTRES COMMUNES

	COMPREGNAC	CREISSELS	LA ROQUE STE M.	MOSTUEJOULS	ST ANDRE DE VEZINES	ST G. DE LUZENCON	VEYREAU
	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie
<b>Description du service</b>							
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 201.0]	242	1 573	188	400	128	1 666	137
Nombre d'abonnés AC de la zone	114	790	NC	300	80	810	91
Nombre d'installations ANC de la zone	51	43	62	85	87	32	53

*NOMBRE D'INSTALLATIONS ANC DES AUTRES COMMUNES, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

### III. PERSPECTIVES

#### 1. Les projets

##### 1) SIVOM TARN LUMENSONESQUE

Le principal projet du SIVOM concerne l'élimination des eaux claires parasites en entrée de la station d'épuration de Rivière-sur-Tarn (Le Bourg Village) :

- Vérifier la conformité des branchements particuliers pour éliminer toute mauvaise connexion pluviale,
- Réaliser des inspections caméras pour localiser les éventuels défauts structurels des réseaux,
- Envisager le passage en séparatif de certains tronçons unitaires.

##### 2) SIVU PEYRELEAU – LE ROZIER

Le SIVU a entièrement réhabilité la station d'épuration de Peyreleau en 2015 et peu de dysfonctionnements sont à recenser sur ses réseaux d'assainissement. De ce fait, le SIVU n'a pas de projet particulier pour les années à venir, si ce n'est de rester vigilant sur les deux points noirs persistants du réseau et poursuivre un bon entretien de ses installations.

##### 3) MILLAU

La ville de Millau a deux projets relatifs à sa station de traitement :

- D'une part, mener à terme la réflexion concernant la valorisation des boues d'épuration issues de la station d'épuration de Babouneq,
- D'autre part, étudier des solutions de raccordement des villages de la vallée du Tarn pour augmenter la charge hydraulique traitée à la station qui fonctionne actuellement en sous-capacité.

Par ailleurs, Millau projette de valoriser le cheminement du Tarn en traversée de ville et envisage un projet de baignade entre le pont de Cureplat et le pont du Larzac. Sur ce secteur, de nombreux déversoirs d'orage sont en liaison directe avec le Tarn et les contrôles bactériologiques réalisés se sont révélés positifs, ce qui est incompatible avec le projet de baignade envisagé.

La ville de Millau souhaite donc poursuivre et valoriser l'étude diagnostic des déversoirs d'orage réalisée en 2007 par le délégataire VEOLIA afin de localiser précisément les sources de pollution des eaux du Tarn et de réfléchir à des solutions adaptées au contexte et aux enjeux du site.



#### 4) REGIES

La plupart des communes ont réalisé des travaux d'investissement importants sur leurs systèmes d'assainissement. De ce fait, elles n'ont pas de projets particuliers, hormis :

- La commune de La Roque-Sainte-Marguerite :
  - Mener à terme la réflexion concernant le devenir de la station d'épuration du bourg,
  - Poursuivre la réflexion concernant l'assainissement du hameau de Véran.

Le hameau de Saint-Véran ne dispose pas d'assainissement collectif. Les effluents des 18 habitants de ce hameau sont collectés au sein d'une conduite qui se déverse directement vers le milieu naturel. Une étude diagnostic visant à proposer des scénarii d'assainissement collectif sur ce secteur a été lancée mais n'a jamais aboutie en raison des contraintes techniques, foncières et pédologiques présentes.

Parmi les divers scénarii d'assainissement envisagés, on peut citer :

Proposition de scénarii	Contraintes	Infaisabilité
Mise en place d'une micro-station	Emprise foncière, topographie	Pas de surface plane disponible pour accueillir la station
Mise en place d'installations ANC	Pédologie, nature des sols	Sols rocheux, avec très peu de terres, peu favorables au traitement des effluents
Création d'un dispositif de chasse	Variabilité saisonnière	Dimensionnement et mise en fonctionnement de la chasse infaisables en raison de la forte disparité des volumes collectés entre l'hiver et la saison touristique d'été

- La commune de Saint-Georges-de-Luzençon :
  - Création d'un réseau pour la future zone d'activité de Ségonac,
  - Réhabilitation des stations d'épuration de Lavencas et de Vialgues.

#### 5) A L'ECHELLE DE L'INTERCOMMUNALITE

Lors du transfert de compétences à la Communauté de communes Millau Grands Causses, celle-ci prévoit l'élaboration de schéma directeur d'assainissement intercommunal, afin de disposer d'une vision globale du fonctionnement, de l'état et des dysfonctionnements majeurs des services assainissement de son périmètre.



## 2. Justification de la capacité des STEP à recevoir les effluents supplémentaires programmés au PLU

### 1) STEP DE MILLAU- BABOUNENQ

STEP MILLAU- BABOUNENQ Capacité de traitement 77 733 EH			
Commune	Raccordement	Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateurs techniques 2015)	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2030 (écart entre la population INSEE 2015 et 2030 avec un objectif de 0,43% de croissance annuelle* à partir de 2019 + indicateurs techniques 2015)
Aguessac	100 %	858	917
Compeyre	100 %	524	549
Creissels	100 %	1 573	1714
La Cresse	100 %	324	345
Millau	100 %	22 894	24210
Mostuéjols	100 %	400	430
Paulhe	100 %	373	413
Rivière-sur-Tarn	50 %	1050 → soit 525 habitants desservis (avec estimation de 50 % de raccordement à cette STEP)	1119 → soit 560 habitants desservis (avec estimation de 50% de raccordement à cette STEP, scénario fil de l'eau maintenu)
<b>Total</b>		<b>27 471</b>	<b>29 138</b>

\*Pour le calcul de l'estimation du nombre d'habitants desservis en 2030, nous considérons que les nouveaux habitants attendus sur chaque commune seront raccordés au réseau collectif.

#### ❖ Vérification de la capacité de la STEP de Millau-Babounenq à échéance du PLUi

La station d'épuration a une capacité de traitement de 77 733 équivalents-habitants organiques (EH) et peut recevoir une charge hydraulique maximale de **10 916 m<sup>3</sup>/j** (débit nominal de référence, soit **72 773 EH hydraulique**) et une charge de **4 664 kg/jour en DB05**.

D'après le rapport annuel du délégataire de 2015 :

- le débit max reçu en entrée de STEP est de **4 924 m<sup>3</sup>/jour** (avril), soit 45 % de la capacité hydraulique.
- La charge organique maximale reçue en entrée de STEP est de **1 391 kg/jour** (janvier), soit 30% de la capacité épuratoire sur le paramètre DBO5.

**Capacité résiduelle de la STEP :**

- D'un point de vue charge hydraulique : le débit max en 2015 atteint **4 924 m<sup>3</sup>/j**, soit environ **32 827 EH hydraulique** (sur la base de 150 L/j/EH). Compte tenu de la capacité nominale évaluée à **72 773 EH**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **39 950 EH hydraulique**.
- Du point de vue de la charge organique : la charge max transitant à la station d'épuration atteint **1 391 kg DBO<sub>5</sub>/j**, soit environ **23 180 EH**. Compte tenu de la capacité réelle évaluée à **77 733 EH (4 664 kg DBO<sub>5</sub>/j)**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **54 550 EH**.

La STEP a été déclarée conforme en 2015.

**En admettant un raccordement d'environ 1 670 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 (avec un raccordement de 50% des nouveaux habitants de Rivière-sur-Tarn), et à la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale de la STEP permet de répondre aux besoins futurs.**

**En estimant un raccordement total des nouveaux habitants de Rivière-sur-Tarn à cette STEP, il y aurait au total environ 1 700 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. A la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale de la STEP permet de répondre aux besoins futurs.**

**2) STEP DU SIVU PEYRELEAU - LE ROZIER**

STEP PEYRELEAU - Intercommunale Capacité de traitement 1 900 EH			
Commune	Raccordement	Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateurs techniques 2015)	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2030 (écart entre la population INSEE 2015 et 2030 avec un objectif de 0,43% de croissance annuelle* à partir de 2019 + indicateurs techniques 2015)
Le Rozier	100 %	150	159
Peyreleau	100 %	70	78
<b>Total</b>		<b>220</b>	<b>237</b>

*\*Pour le calcul de l'estimation du nombre d'habitants desservis en 2030, nous considérons que les nouveaux habitants attendus sur chaque commune seront raccordés au réseau collectif.*

❖ **Vérification de la capacité de la STEP de Peyreleau – intercommunale à échéance du PLUi**

La station d'épuration a une capacité de traitement de **1 900 équivalents-habitants organiques (EH)** et peut recevoir une charge hydraulique maximale de **285 m<sup>3</sup>/j** (débit nominal de référence, soit **1 900 EH hydraulique**) et une charge de **114 kg/jour en DBO<sub>5</sub>**.

D'après le site assainissement.gouv :

- la charge organique maximale reçue en entrée de STEP en 2016 est de **608 EH**, soit 32 % de la capacité épuratoire sur le paramètre DBO<sub>5</sub> ;
- le débit moyen journalier reçu en entrée de STEP en 2016 est de 64 m<sup>3</sup>/j, soit 22 % la capacité hydraulique.



D'après le rapport du SIVU de 2014, le débit moyen journalier durant juillet et août 2014 est de **130 m<sup>3</sup>/jour** (débit supérieur au débit moyen reçu en 2016), soit 46 % de la capacité hydraulique.

#### Capacité résiduelle de la STEP :

- D'un point de vue charge hydraulique : le débit moyen estival reçu en 2014 atteint **130 m<sup>3</sup>/jour**, soit environ **867 EH hydraulique** (sur la base de 150 L/j/EH). Compte tenu de la capacité nominale évaluée à **1 900 EH**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **1 033 EH hydraulique**.
- Du point de vue de la charge organique : la charge max transitant à la station d'épuration atteint **608 EH**. Compte tenu de la capacité réelle évaluée à **1 900 EH (114 kg DBO<sub>5</sub>/j)**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **1 292 EH**.

**En admettant un raccordement d'environ 20 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 (hypothèse d'un raccordement total des nouveaux habitants à cette STEP) et à la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale de la STEP permet de répondre aux besoins futurs.**

### 3) STEP RIVIERE-SUR-TARN - BAGUET

STEP RIVIERE-SUR-TARN - Baguet Capacité de traitement 400 EH			
Commune	Raccordement	Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateurs techniques 2015)	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2030 (écart entre la population INSEE 2015 et 2030 avec un objectif de 0,43% de croissance annuelle* à partir de 2019 + indicateurs techniques 2015)
Rivière-sur-Tarn	50 %	1050 → soit 525 habitants desservis (avec estimation de 50 % de raccordement à cette STEP)	1119 → soit 560 habitants desservis (avec estimation de 50% de raccordement à cette STEP, scénario fil de l'eau maintenu))
<b>Total</b>		<b>525</b>	<b>560</b>

\*Pour le calcul de l'estimation du nombre d'habitants desservis en 2030, nous considérons que les nouveaux habitants attendus sur chaque commune seront raccordés au réseau collectif.

#### ❖ Vérification de la capacité de la STEP de Rivière-sur-Tarn – Baguet à échéance du PLUi

Cette STEP dessert uniquement le Bourg Village. Environ 50 % de la commune de Rivière-sur-Tarn est connectée à cette STEP.

La station d'épuration a une capacité de traitement de **400 équivalents-habitants organiques (EH)** et peut recevoir une charge hydraulique maximale de **60 m<sup>3</sup>/j** (débit nominal de référence, soit **400 EH hydraulique**).

D'après le site assainissement.gouv :



- La charge organique maximale reçue en entrée de STEP en 2016 est de **56 EH**, soit **14 %** de la capacité épuratoire sur le paramètre DBO5.
- Le débit moyen entrant en 2015 est de **14 m<sup>3</sup>/jour**, soit **23 %** de la capacité hydraulique.

**Capacité résiduelle de la STEP :**

- D'un point de vue charge hydraulique : le débit moyen entrant en 2016 est de **14 m<sup>3</sup>/jour**, soit environ **93 EH hydraulique** (sur la base de 150 L/j/EH). Compte tenu de la capacité nominale évaluée à **400 EH**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **307 EH hydraulique** ;
- Du point de vue de la charge organique : la charge max transitant à la station d'épuration atteint **56 EH**. Compte tenu de la capacité réelle évaluée à **400 EH**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **344 EH**.

En admettant un raccordement d'environ **40 habitants supplémentaires** à l'horizon 2030 (maintien d'un raccordement de **50%** de la population à cette STEP), et à la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale de la STEP permet de répondre aux besoins futurs.

En estimant un raccordement total des nouveaux habitants de Rivière-sur-Tarn à cette STEP, il y aurait au total environ **70 habitants supplémentaires** à l'horizon 2030. A la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale permet de répondre aux besoins futurs.

**4) STEP DE SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON-VILLE**

STEP SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON – Ville Capacité de traitement 26 667 EH			
Commune	Raccordement	Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateurs techniques 2015)	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2030 (écart entre la population INSEE 2015 et 2030 avec un objectif de 0,43% de croissance annuelle* à partir de 2019 + indicateurs techniques 2015)
Saint-Georges-de-Luzençon	99%	1 666 → soit 1 650 habitants desservis (avec estimation de 99 % de raccordement à cette STEP)	1652 → soit 1635 habitants desservis (avec estimation de 99% de raccordement à cette STEP, scénario fil de l'eau maintenu)
	<b>Total</b>	<b>1 650</b>	<b>1635</b>

\*Pour le calcul de l'estimation du nombre d'habitants desservis en 2030, nous considérons que les nouveaux habitants attendus sur chaque commune seront raccordés au réseau collectif.

❖ **Vérification de la capacité de la STEP de Saint-Georges-de-Luzençon - ville à échéance du PLUi**

99% de la commune de Saint-Georges est raccordée à cette STEP.

La station d'épuration a une capacité de traitement de **26 667 équivalents-habitants organiques (EH)** et peut recevoir une charge hydraulique maximale de **1 200 m<sup>3</sup>/j** (débit nominal de référence, soit **8 000 EH hydraulique**).



D'après le site assainissement.gouv :

- la charge organique maximale reçue en entrée de STEP en 2016 est de **3 645 EH** (charge organique fortement inférieure à celle reçue en 2015), soit **46 %** de la capacité épuratoire sur le paramètre DBO5.
- le débit moyen entrant en 2016 est de **313 m3/jour** (débit légèrement supérieur au débit moyen reçu en 2015), soit **26 %** de la capacité hydraulique.

**Capacité résiduelle de la STEP :**

- D'un point de vue charge hydraulique : le débit moyen reçu en 2016 atteint **313 m3/jour**, soit environ **2 087 EH hydraulique** (sur la base de 150 L/j/EH). Compte tenu de la capacité nominale évaluée à **8 000 EH**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **5 913 EH hydraulique**.
- Du point de vue de la charge organique : la charge max transitant à la station d'épuration atteint **3 645 EH**. Compte tenu de la capacité réelle évaluée à **26 667 EH**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **23 022 EH**.

**En admettant une légère baisse du nombre d'habitant voire un maintien de la population actuelle à l'horizon 2030, et à la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale de la STEP permet de répondre aux besoins futurs.**

## 5) STEP DE LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE-BOURG

STEP LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE-Bourg Capacité de traitement 300 EH			
Commune	Raccordement	Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateurs techniques 2015)	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2030
			(écart entre la population INSEE 2015 et 2030 avec un objectif de 0,43% de croissance annuelle* à partir de 2019 + indicateurs techniques 2015)
La Roque-Sainte-Marguerite	48%	188 → soit 90 habitants desservis (avec estimation de 48 % de raccordement à cette STEP)	192 → soit 92 habitants desservis (avec estimation de 48 % de raccordement à cette STEP, scénario fil de l'eau maintenu)
<b>Total</b>		<b>90</b>	<b>92</b>

\*Pour le calcul de l'estimation du nombre d'habitants desservis en 2030, nous considérons que les nouveaux habitants attendus sur chaque commune seront raccordés au réseau collectif.

❖ Vérification de la capacité de la STEP de La Roque-Sainte-Marguerite-Bourg à échéance du PLUi

48% de la commune de La Roque-Sainte-Marguerite est raccordée à cette STEP.

La station d'épuration a une capacité de traitement de **300 équivalents-habitants organiques (EH)** et peut recevoir une charge hydraulique maximale de **45 m3/j** (débit nominal de référence, soit **300 EH hydraulique**).



D'après le site assainissement.gouv :

- la charge organique maximale reçue en entrée de STEP en 2016 est de **10 EH**, soit **3,5 %** de la capacité épuratoire sur le paramètre DBO5.
- le débit moyen entrant en 2016 est de **4 m3/j**, soit **9 %** de la capacité hydraulique.

**Capacité résiduelle de la STEP :**

- D'un point de vue charge hydraulique : le débit moyen reçu en 2016 atteint **4 m3/jour**, soit environ **27 EH hydraulique** (sur la base de 150 L/j/EH). Compte tenu de la capacité nominale évaluée à **300 EH**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **273 EH hydraulique**.
- Du point de vue de la charge organique : la charge max transitant à la station d'épuration atteint **10 EH**. Compte tenu de la capacité réelle évaluée à **300 EH**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **290 EH**.

**En admettant un raccordement d'environ 2 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 (avec le maintien d'un raccordement à 48%) et à la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale de la STEP permet de répondre aux besoins futurs.**

**En estimant un raccordement total des nouveaux habitants de La Roque-Sainte-Marguerite à cette STEP, il y aurait au total 4 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. A la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale permet de répondre aux besoins futurs d'un point de vue charge organique.**

## 6) STEP DE SAINT-ANDRE-DE-VEZINES

STEP SAINT-ANDRE-DE-VEZINES Capacité de traitement 120 EH			
Commune	Raccordement	Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateurs techniques 2015)	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2030 (écart entre la population INSEE 2015 et 2030 avec un objectif de 0,43% de croissance annuelle* à partir de 2019 + indicateurs techniques 2015)
Saint-André-de-Vézines	100%	128	138
	<b>Total</b>	<b>128</b>	<b>138</b>

\*Pour le calcul de l'estimation du nombre d'habitants desservis en 2030, nous considérons que les nouveaux habitants attendus sur chaque commune seront raccordés au réseau collectif.

❖ Vérification de la capacité de la STEP de Saint-André-de-Vézines à échéance du PLUi

100 % de la commune de Saint-André-de-Vézines est raccordée à cette STEP.

La station d'épuration a une capacité de traitement de **120 équivalents-habitants organiques (EH)** et peut recevoir une charge hydraulique maximale de **25,5m3/j** (débit nominal de référence, soit **170 EH hydraulique**).

D'après le site assainissement.gouv :

- la charge organique maximale reçue en entrée de STEP en 2016 est de **80 EH**, soit **67 %** de la capacité épuratoire sur le paramètre DBO5.
- Pas de données sur le débit



**Capacité résiduelle de la STEP :**

- D'un point de vue charge hydraulique : /
- Du point de vue de la charge organique : la charge max transitant à la station d'épuration atteint **80 EH**. Compte tenu de la capacité réelle évaluée à **120 EH**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **40 EH**.

**En admettant un raccordement d'environ 10 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 (avec le maintien d'un raccordement à 48%) et à la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale de la STEP permet de répondre aux besoins futurs d'un point de vue charge organique.**

**7) STEP DE VEYREAU**

STEP VEYREAU Capacité de traitement 240 EH			
Commune	Raccordement	Estimation du nombre d'habitants desservis (indicateurs techniques 2015)	Estimation du nombre d'habitants desservis en 2030 (écart entre la population INSEE 2015 et 2030 avec un objectif de 0,43% de croissance annuelle* à partir de 2019 + indicateurs techniques 2015)
Veyreau	83%	137 → soit 114 habitants desservis (avec estimation de 83 % de raccordement à cette STEP)	152 → soit 126 habitants desservis (avec estimation de 83 % de raccordement à cette STEP, scénario fil de l'eau maintenu)
<b>Total</b>		<b>114</b>	<b>126</b>

*\*Pour le calcul de l'estimation du nombre d'habitants desservis en 2030, nous considérons que les nouveaux habitants attendus sur chaque commune seront raccordés au réseau collectif.*

❖ Vérification de la capacité de la STEP de Veyreau à échéance du PLUi

83% de la commune de Veyreau est raccordée à cette STEP.

La station d'épuration a une capacité de traitement de **240 équivalents-habitants organiques (EH)** et peut recevoir une charge hydraulique maximale de **45 m3/j** (débit nominal de référence, soit **240 EH hydraulique**).

D'après le site assainissement.gouv :

- la charge organique maximale reçue en entrée de STEP en 2016 est de **150 EH**, soit **63 %** de la capacité épuratoire sur le paramètre DBO5.
- Pas de données sur le débit

**Capacité résiduelle de la STEP :**

- D'un point de vue charge hydraulique : Pas de données sur le débit entrant
- Du point de vue de la charge organique : la charge max transitant à la station d'épuration atteint **150 EH**. Compte tenu de la capacité réelle évaluée à **240 EH**, la capacité résiduelle de la station d'épuration est actuellement d'environ **90 EH**.

**En admettant un raccordement d'environ 12 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 (avec le maintien d'un raccordement à 83%) et à la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale de la STEP permet de répondre aux besoins futurs d'un point de vue charge organique.**

**En estimant un raccordement total des nouveaux habitants de La Roque-Sainte-Marguerite à cette STEP, il y aurait au total 15 habitants supplémentaires à l'horizon 2030. A la vue des capacités résiduelles de la STEP, la capacité nominale permet de répondre aux besoins futurs d'un point de vue charge organique.**

### 3. Raccordement des zones de projets

Tous les secteurs de projets feront l'objet d'un raccordement à une STEP présente sur le territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses, à partir de réseaux existants aux abords immédiats, ou à partir de réseaux devant être créés.

COMMUNES	ZONE DE PROJET	RACCORDEMENT STEP
AGUESSAC	OAP La Treille – zone 1AUm	STEP Millau - BABOUNENQ
AGUESSAC	OAP des Quatre vents - zone 1AUha	STEP Millau - BABOUNENQ
COMPEYRE	OAP Le Mas – zone 1AUhb	STEP Millau - BABOUNENQ
CREISSELS	OAP Buech Sud – zone 1AUha	STEP Millau - BABOUNENQ
CREISSELS	OAP Roquebelle – zone 1AUha	STEP Millau - BABOUNENQ
MILLAU	OAP Gandalous – zone 1AUha	STEP Millau - BABOUNENQ
MILLAU	OAP Les Aumières – zone 1AUha	STEP Millau - BABOUNENQ
MILLAU	OAP Croix Vieille – zone 1AUhb	STEP Millau - BABOUNENQ
MILLAU	OAP Ayrolles – zone UB (renouvellement urbain)	STEP Millau - BABOUNENQ
MILLAU	OAP Les Sablons – zone UAa (renouvellement urbain)	STEP Millau - BABOUNENQ
MILLAU	OAP Millau Plage – zone NI	STEP Millau - BABOUNENQ
MOSTUEJOULS	OAP Liaucous – zone 1AUha	STEP Millau - BABOUNENQ
RIVIERE-SUR-TARN	OAP Chemin de Ribous – zone 1AUm	STEP Millau - BABOUNENQ
RIVIERE-SUR-TARN	OAP Saint-Hilarin – zone Ut et Nt	STEP Millau - BABOUNENQ
SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	OAP Nord – zone 1AUha	STEP de Saint-Georges-de-Luzençon - ville



#### 4. Raccordement en zones naturelles et agricoles

L'ensemble des extensions et nouvelles constructions autorisées en zone N ou A devront faire l'objet d'un raccordement à un dispositif d'assainissement autonome ou être raccordé au réseau collectif lorsque cela est possible, conforme aux dispositions réglementaires.

Règlement du PLUi :

« Toute construction ou installation nouvelle doit évacuer ses eaux usées par des canalisations souterraines raccordées au réseau public d'assainissement.

En l'absence du réseau public d'assainissement, toute construction ou installation nouvelle devront être équipés d'un dispositif d'assainissement non collectif traitant l'ensemble des eaux usées domestiques produites. Ces équipements devront être réalisés conformément à la réglementation en vigueur et de manière à assurer leur compatibilité avec les exigences de la santé publique et de l'environnement.

L'évacuation des eaux et matières usées dans les fossés, roubines ou réseaux d'eau pluviale est interdite. »

Le secteur de projet situé au Chaos de Montpellier-le-Vieux (faisant l'objet d'une OAP, zone N<sub>UTN</sub>), devra être conforme aux dispositions réglementaires exposées ci-dessus en matière de gestion des eaux usées.



# CHAPITRE 4 – NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales désignent les eaux de pluie ayant touché une surface construite ou naturelle, appelée également « eaux de ruissellement » lorsque l'eau de pluie ruisselle sur les surfaces imperméabilisées ou non imperméables.

Cette partie consiste en un état des lieux de la gestion des eaux pluviales du territoire.

## I. LES RESEAUX PLUVIAUX

### 1. SIVOM Tarn Lumensonesque

Comme précisé précédemment, la moitié des réseaux d'assainissement du SIVOM est de type unitaire. Les communes disposent de peu de linéaires de réseaux d'eaux pluviales strictes.

**Il n'existe aucun Schéma Directeur ni Zonage des eaux pluviales sur le territoire du SIVOM Tarn Lumensonesque.**



	SIVOM Tarn Lumensonesque				
	AGUESSAC	COMPEYRE	LA CRESSE	PAULHE	RIVIERE-SUR-TARN
Réseau pluvial					
Existence d'un réseau pluvial strict ? (Oui / Non)	oui	oui	oui	oui	oui
Linéaire de réseaux enterrés (km)	NC	NC	NC	1,00	6,00
Ouvrages pluviaux (oui / non)	non	non	non	non	non
Milieux récepteurs principaux	Le Tarn	Le Tarn	Le Tarn	Le Tarn	Le Tarn
Outils					
Plans des réseaux au format papier (Oui/Non)	non	non	non	oui	non
Plans des ouvrages au format papier (Oui/Non)	non	non	non	non	non
Plans des réseaux au format informatique (Oui/Non)	non	non	non	oui	non
Plans des ouvrages au format informatique (Oui/Non)	non	non	non	non	non
Procédures de mise à jour des plans (Oui/Non)	non	non	non	oui	non
Inventaire détaillé des ouvrages (Oui/Non)	non	non	non	non	non
Base de données informatique des ouvrages (Oui/Non)	non	non	non	non	non
Système d'information Géographique (Oui/Non)	non	non	non	non	non
Entretien / maintenance					
Modes d'entretien des ouvrages et fossés	Entretien par les agents communaux	Entretien par les agents communaux	Entretien par les agents communaux	Entretien par les agents communaux	Entretien par les agents communaux
Hydrocurage des réseaux	non	non	non	Lorsque cela est nécessaire	Lorsque cela est nécessaire

*DONNEES RELATIVES AUX RESEAUX PLUVIAUX DU SIVOM TARN ET LUMENSONESQUE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*



## 2. SIVU Peyreleau - Le Rozier

	SIVU PEYRELEAU – LE ROZIER	
Réseau pluvial	PEYRELEAU	LE ROZIER
Existence d'un réseau pluvial strict ? (Oui / Non)	oui	oui
Linéaire de réseaux enterrés (km)	1,26	1,66
Ouvrages pluviaux (oui / non)	non	non
Milieux récepteurs principaux	le Tarn	La Jonte
Outils		
Plans des réseaux au format papier (Oui/Non)	non	oui
Plans des ouvrages au format papier (Oui/Non)	non	non
Plans des réseaux au format informatique (Oui/Non)	non	oui
Plans des ouvrages au format informatique (Oui/Non)	non	non
Procédures de mise à jour des plans (Oui/Non)	non	non
Inventaire détaillé des ouvrages (Oui/Non)	non	non
Base de données informatique des ouvrages (Oui/Non)	non	non
Système d'information Géographique (Oui/Non)	non	non
Entretien / maintenance		
Modes d'entretien des ouvrages et fossés	Pas d'entretien spécifique, interventions ponctuelles.	
Hydrocurage des réseaux	non	

*DONNEES RELATIVES AUX RESEAUX PLUVIAUX DU SIVU LE ROZIER / PEYRELEAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

**Il n'existe aucun Schéma Directeur ni Zonage des eaux pluviales sur le territoire du SIVU Le Rozier / Peyreleau.**

## 3. Millau

	MILLAU
Réseau pluvial	
Existence d'un réseau pluvial strict? (Oui / Non)	oui
Linéaire de réseaux enterrés (km)	65,05
Ouvrages pluviaux (oui / non)	non
Milieux récepteurs principaux	Le Tarn (10 points de rejet directs des eaux pluviales dans le milieu naturel)
Outils	



Plans des réseaux au format papier (Oui/Non)	oui
Plans des ouvrages au format papier (Oui/Non)	oui
Plans des réseaux au format informatique (Oui/Non)	oui
Plans des ouvrages au format informatique (Oui/Non)	oui
Procédures de mise à jour des plans (Oui/Non)	NC
Inventaire détaillé des ouvrages (Oui/Non)	oui
Base de données informatique des ouvrages (Oui/Non)	non
Système d'information Géographique (Oui/Non)	oui
<b>Entretien / maintenance</b>	
Modes d'entretien des ouvrages et fossés	Désobstructions de réseaux régulières nécessaires (4 interventions en 2015)
Hydrocurage des réseaux	Curages préventifs réalisés chaque année (322 ml curés en 2015)

*DONNEES RELATIVES AUX RESEAUX PLUVIAUX DE LA VILLE DE MILLAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

**Il n'existe aucun Schéma Directeur ni Zonage des eaux pluviales sur le territoire de la ville de Millau.**



## 4. Régies

	COMPREGNAC	CREISSELS	LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE	MOSTUEJOULS	SAINT-ANDRE-DE-VEZINES	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	VEYREAU
<b>Réseau pluvial</b>							
Existence d'un réseau pluvial strict? (Oui / Non)	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Linéaire de réseaux enterrés (km)	/	8,30	NC	0,94	0,30	8,00	0,30
Ouvrages pluviaux (oui / non)	non	non	non	non	non	non	non
Milieus récepteurs principaux	Le Tarn	Ruisseau de Cabrières, St Martin --> Affluents rive gauche du Tarn	Le Tarn	Le Tarn	Failles dans le milieu karstique	Le Cernon	Milieu naturel Les Sourguières + mare dans le centre bourg
<b>Outils</b>							
Plans des réseaux au format papier (Oui/Non)	non	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Plans des ouvrages au format papier (Oui/Non)	non	oui	non	non	non	non	non
Plans des réseaux au format informatique (Oui/Non)	non	oui	oui	oui	oui	oui	non
Plans des ouvrages au format informatique (Oui/Non)	non	oui	non	non	non	non	non
Procédures de mise à jour des plans (Oui/Non)	non	non	non	non	non	oui	non
Inventaire détaillé des ouvrages (Oui/Non)	non	oui	non	non	non	oui	non
Base de données informatique des ouvrages (Oui/Non)	non	non	non	non	non	oui	non





Millau Grands Causses

Commune

Système d'information Géographique (Oui/Non)	non	non	non plans Autocad	oui SIG Qgis	non plans Autocad	oui SIG Descartes	non
<b>Entretien / maintenance</b>							
Modes d'entretien des ouvrages et fossés	Pas d'entretien spécifique, interventions ponctuelles au coup par coup par les agents communaux.	Pas d'entretien spécifique, interventions ponctuelles au coup par coup par les agents communaux.	Pas d'entretien spécifique, interventions ponctuelles au coup par coup par les agents communaux.	Convention avec le SIVOM Tarn Lumenesque pour l'entretien courant des réseaux d'assainissement	Pas d'entretien spécifique, interventions ponctuelles de l'agent communal	Pas d'entretien spécifique, entretien périodique des fossés et des ouvrages par les agents communaux.	Pas d'entretien spécifique, interventions ponctuelles.
Hydrocurage des réseaux	non	non	non	SIVOM Tarn et Lumenesque	1 fois par an (à l'eau)	Pas de curage préventif, que du curatif	non

*DONNEES RELATIVES AUX RESEAUX PLUVIAUX DES COMMUNES EN REGIE, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

**Il n'existe aucun Schéma Directeur ni Zonage des eaux pluviales sur les communes gérées en régie.**



## II. LES DOSSIERS LOI SUR L'EAU

### 1. SIVU Peyreleau – Le Rozier

Dossiers loi sur l'eau	1
Objet du dossier	Station d'épuration de Peyreleau, rubriques 2.1.1.0 et 2.1.2.0 de la nomenclature
Date de réalisation	2013
Mesures compensatoires pluviales	Pas de mesures compensatoires spécifiques relatives à la gestion des eaux pluviales.

*DOSSIERS LOI SUR L'EAU DEPOSES PAR LE SIVU LE ROZIER / PEYRELEAU, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

### 2. Régies

Dossiers loi sur l'eau	Creissels	Saint-Georges-de-Luzençon
Objet du dossier	Ruisseau d'Issis, supermarché Leclerc	Future zone d'activités ZA Segonac
Date de réalisation	2006 - 2011	2017
Mesures compensatoires pluviales	Pas de mesures compensatoires spécifiques relatives à la gestion des eaux pluviales.	Bassin de rétention des eaux pluviales

*DOSSIERS LOI SUR L'EAU DEPOSES PAR LES COMMUNES DE CREISSELS ET SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON, SOURCE : AUDIT TECHNIQUE DE L'ENSEMBLE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT EN VUE DE SON TRANSFERT A L'INTERCOMMUNALITE, RAPPORT DE PHASE 1, G2C, 2017*

#### – Commune de Creissels :

Dans les années 1990, deux parcs d'activités sont aménagés sur la commune de Creissels : Raujolle et Bellevue. Ceux-ci sont traversés par deux ruisseaux, le ruisseau d'Issis et le ruisseau de Saint Martin. Par temps d'orages, ces ruisseaux torrentiels débordent facilement, ce qui cause d'importants risques d'inondations pour les entreprises implantées sur les parcs d'activités. Plusieurs études et travaux de recalibrages ont été menés depuis 2001 :

Date	Nature	Auteurs	Conclusions
2001 - 2003	Etude hydraulique globale du secteur Issis/ St Martin	Bureau d'études SIEE	Travaux de recalibrage
2006 - 2009	Travaux de recalibrage du ruisseau d'Issis sur 250 ml (partie amont)	CC Millau Grands Causses	Protection du supermarché LECLERC
26 janvier 2011	Plan de Prévention du Risque Inondation	Services de l'Etat Aveyron	Délimitation des zones inondables et prescriptions concernant la



			constructibilité du secteur
<b>Novembre 2011</b>	Etude hydraulique définissant les travaux à engager sur la partie aval	Bureau d'études SOGREAH	Travaux de recalibrage du ruisseau d'Issis sur 160 ml (partie aval) dimensionnés sur un niveau de protection décennale

Les travaux préconisés sur le ruisseau d'Issis ont fait l'objet de dossiers d'autorisation au titre de la rubrique 3.1.2.0 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006. Ces dossiers ont permis de définir les mesures compensatoires associées aux recalibrages des ouvrages et du lit mineur du ruisseau afin de ne pas altérer l'état initial de l'environnement. Elles sont de diverses natures :

- Assurer la stabilité des berges : revégétalisation des berges,
- Limiter l'entretien : recalibrage du lit mineur sous la forme d'une combe,
- Protection de l'exutoire : pose d'enrochements sur les berges.

**La réalisation de ces travaux a été réalisée de manière à limiter de manière significative tout risque de débordement sur les parcs d'activités sans toutefois ne porter atteinte aux milieux aquatiques présents (ruisseau d'Issis, ruisseau de Saint Martin).**

– **Commune de Saint-Georges-de-Luzençon :**

Par ailleurs, des débordements sont régulièrement observés sur la ZA de Vergonhac, lors des crues du Cernon sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon.

**Une étude hydraulique sur le ruisseau du Cernon a été engagée par le bureau d'études ANTEA afin de définir les contraintes techniques et les mesures correctives à prévoir en cas d'implantation d'entreprises sur la ZA de Vergonhac.**

### III. PERSPECTIVES

Lors du transfert de compétences à la Communauté de communes Millau Grands Causses, celle-ci prévoit d'élaborer un schéma directeur des eaux pluviales intercommunal, afin de disposer d'une vision globale du fonctionnement, de l'état et des dysfonctionnements majeurs des services assainissement de son périmètre.



# CHAPITRE 5 – NOTE TECHNIQUE RELATIVE A LA GESTION DES DECHETS

## I. LES UNITES DE GESTION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE

*Source : rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Exercice 2016, Communauté de communes Millau Grands Causses. Données 2016.*

La Communauté de communes de Millau Grands Causses est compétente pour « la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Alors que les opérations de collecte des ordures ménagères et déchets recyclables sont effectuées en régie, celles concernant le traitement ont été déléguées au Sydom Aveyron.

### 1. La collecte des déchets ménagers

#### 1) UN NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE DEPUIS 2018

La Communauté a mené une réflexion pour la création d'un local commun à l'ensemble des personnels et véhicules de collecte. Réalisé fin 2017, ce local a permis d'optimiser le service et de proposer aussi une aire de lavage. Cet équipement est ouvert depuis mai 2018.

Situé sur la zone d'activités de Millau Viaduc, ce garage comprend notamment un garage pour l'ensemble des véhicules du service (BOM, camion grue, VL), des locaux techniques de stockage pour le service déchets, une aire de réparation, une aire de lavage, une aire de stockage.

#### 2) L'ORGANISATION

Les jours et circuits de collecte sont modifiés et harmonisés, en particulier lors de la mise en place de **conteneurs enterrés et semi-enterrés**.

##### *Ville de Millau :*

- *Centre-ville conteneurs enterrés : 3 à 4 collectes hebdomadaires pour chaque flux (collecte sélective et ordures ménagères),*
- *Centre-ville (non desservi par les conteneurs enterrés) : 2 collectes hebdomadaires sélectives et 4 collectes ordures ménagères,*
- *Périphérie : 1 collecte hebdomadaire pour chaque flux.*

***Creissels et Saint-Georges de Luzençon : 1 à 2 collectes hebdomadaires suivant les quartiers.***



**Autres communes** : 1 fois par semaine pour chaque flux.



En été, en fonction des besoins, des collectes supplémentaires sont organisées notamment sur la vallée du Tarn pour les campings.

Avec la création du nouveau centre technique, la Communauté réfléchit à une refonte complète de l'organisation du service en particulier sur la ville de Millau pour la collecte traditionnelle.

Cette nouvelle organisation sera opérationnelle au 1er semestre 2018.

### 3) LE MATERIEL DE PRE-COLLECTE

**Pour les déchets recyclables** : sacs jaunes translucides distribués aux habitants par la Communauté de communes et les communes. Les quantités distribuées ont été réduites dans une perspective d'économie de fonctionnement mais restent suffisantes pour l'utilisateur.

**Pour les ordures ménagères** : sacs noirs distribués aux habitants par la Communauté de communes et les communes pour les points de regroupement ou bacs. Les quantités distribuées ont été également réduites mais restent suffisantes pour l'utilisateur.

### 4) LES CONTENEURS ENTERRES ET SEMI-ENTERRES

La Communauté de communes a élaboré un plan pluriannuel d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés en substitution des bacs roulants.

En 2010, les premiers conteneurs enterrés ont été mis en place ; cette implantation s'est poursuivie sur l'ensemble du territoire de la Communauté.

- *Le quartier du Rajol à Millau est desservi depuis mai 2016 (2 points de collecte).*
- *Deux nouveaux points de collecte sur les hameaux de Saint-Georges de Luzençon.*
- *La commune du Rozier, qui a adhéré à la communauté au 1er janvier 2017, sera équipée au premier semestre 2017.*
- *Une réflexion est engagée avec la commune de Peyreleau.*

La collecte en conteneurs semi-enterrés s'effectue correctement, toutefois on dénote des dysfonctionnements pour les conteneurs enterrés du centre-ville de Millau (dépôts hors conteneurs, sacs déposés en pied d'immeubles, etc...).



## 2. La collecte du verre

Celle-ci s'effectue par apport volontaire dans les territoires. Leur vidage, ainsi que le transport vers la verrerie d'Albi, ont été assurés par la société SMN (groupe Nicollin).

En 2016, 973 tonnes de verre ont été dirigées vers la verrerie d'Albi, soit l'équivalent de 2.3 millions de bouteilles de 75 cl. Leur recyclage aura permis de produire autant de bouteilles neuves.

Le tonnage collecté a connu une baisse de 2.3 % par rapport à 2015.

Le ratio constaté sur notre territoire est de 33 kg/hab/an. Il est identique à la moyenne nationale (33 kg/hab/an) et supérieur à la moyenne départementale (30 kg/hab/an).

## 3. Les déchèteries intercommunales

### 1) LA DECHETERIE DE MILLAU

Elle est située rue Calixtine Bac à Millau, au bord du Tarn. Construite en 1996 par le District de Millau et du Millavois, elle dispose de 11 quais destinés à accueillir les déchets ménagers et assimilés.

#### Devenir des déchets collectés

Type de déchets	Destination
Carton	ECOTRI (Millau) : conditionnement puis envoi en papeterie
Papier	ECOTRI (Millau) : conditionnement puis envoi en papeterie
Gravats	Carrière SEVIGNE (Aqueszac)
Ferraille	SABAFER (St-Affrique)
Bois	SMN : broyage
Encombrants	Centre de conditionnement de SMN à Millau Viaduc puis Montech
Déchets verts	Plateforme de compostage des déchets verts ECOTRI (Millau) : production de compost

### 2) LA DECHETERIE DE SAINT-GEORGES DE LUZENÇON

Elle est située dans le quartier de la gare, en rive gauche du Cernon. Construite par la commune de Saint-Georges de Luzençon, cet équipement a été transféré à la Communauté de communes au 1er janvier 2006. Elle dispose de 4 quais destinés à accueillir les déchets ménagers et assimilés.



### 3) LA DECHETERIE D'AGUESSAC

Pour tenir compte de l'étendue du territoire, il est apparu nécessaire de créer une nouvelle déchèterie à l'Est de l'agglomération. Celle-ci est opérationnelle depuis 2014.

## 4. Les filières et marchés d'enlèvement des matériaux

L'enlèvement des déchets a été effectué par une société privée titulaire d'un marché de trois ans (2014-2016) : la Société Méditerranéenne de Nettoyement. Ce marché a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour une durée de 1 an, renouvelable deux fois par reconduction expresse.

Après appel d'offres, ce marché a été renouvelé au 1er janvier 2017 pour trois ans. Le nouveau marché prévoit la mise en place de bennes de 35 m3 qui permettront une optimisation des rotations ; cette modification est rendue possible par le nouveau système anti-chutes mis en œuvre au niveau des quais.

Des conventions ont été passées avec la société COREPILE pour l'enlèvement des piles, et la société MICROCOLT pour les cartouches et toners d'imprimantes.

## 5. Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Dès 2007, la Communauté de communes a initié la collecte des D3E et des sources lumineuses.

Elle a permis, conformément à la réglementation, de collecter séparément les déchets électroniques et électriques et d'assurer un traitement conforme.

En 2016, sur l'ensemble des déchèteries, **344 tonnes de D3E** ont été collectées (+ 5.8 % par rapport à 2015).

La performance de collecte est de **11.5 Kg/an/hab** :

- *performance départementale (collectivités locales) : 8.6 kg/an/hab,*
- *performance nationale (collectivités locales de même taille) : 5.8 kg/an/hab.*

Cette collecte séparative permet d'économiser les ressources naturelles, mais aussi d'extraire et de neutraliser les matières potentiellement dangereuses : mercure, gaz CFC, piles et batteries, tubes cathodiques, cartouches de toners.

Suite au renouvellement de l'agrément ministériel d'OCAD3E, cette convention a été renouvelée en février 2015.

## II. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

Les déchets recyclables collectés sont dirigés vers le centre Ecotri, géré par le SYDOM Aveyron.

Depuis le 16 mai 2010, les ordures ménagères résiduelles sont dirigées vers le bioréacteur de Labessière-Candeil (81) près de Graulhet, géré par TRIFYL (Syndicat Départemental des ordures ménagères du Tarn).



### III. TONNAGES

Source : rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Exercice 2016, Communauté de communes Millau Grands Causses.

Données 2016

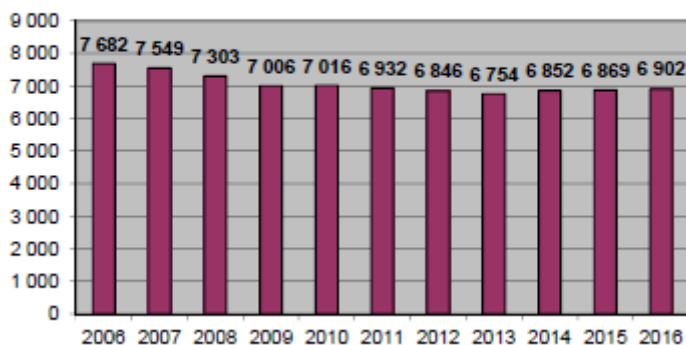
#### 1. Déchets ménagers

En 2016, la Communauté a collecté 6 902 tonnes d'ordures ménagères et 1 948 tonnes d'emballages ménagers à recycler.

Production globale : **6 902 tonnes**

Ratio par habitant : **234 kg/hab/an** (moyenne nationale : 237 kg/an/hab – source SINOE ADEME 2017).

Evolution des tonnages OM



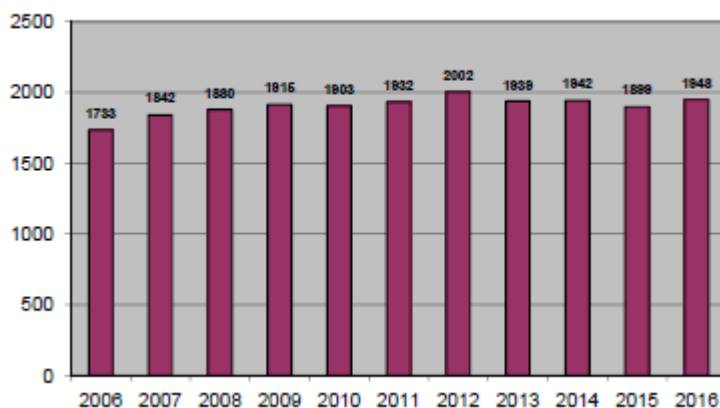
Source : rapport 2016

#### 2. Collecte sélective

Production globale : **1 948 tonnes**

Ratio par habitant : **66 kg/hab/an** (moyenne nationale : 44,5 kg/an/hab).

Evolution des tonnages de Collecte Sélective (tonnes)



Source : rapport 2016

Sur le territoire aveyronnais, 90.3% des emballages ménagers ont été recyclés et valorisés en 2016.





## Millau Grands Causses

Communauté de Communes

Le taux de recyclage matière fixé au niveau national par le Grenelle de l'Environnement, à savoir 75% des emballages ménagers dès 2012, est donc largement dépassé au niveau départemental.

### 3. Déchèteries

#### 1) LA DECHETERIE DE MILLAU

Pour l'année 2016, 5 034 tonnes de déchets classiques ont été collectées, soit une baisse de 11.3 % et ceci sur tous les flux. Cette baisse est due à la mise en place de la benne Eco-mobilier mais aussi à l'accroissement d'activité de la déchèterie d'Aguessac.

Tous déchets confondus, 1 486 bennes ont été remplies dans l'année.

On note, au niveau national, une hausse continue des quantités collectées en déchèterie ; le ratio national s'établit hors gravats à 167 Kg/an/hab. Pour le même type d'habitat, celui constaté sur la Communauté est inférieur de 20 %.

MATERIAUX	2016	2015	VARIATION
PAPIERS	111	134	-17.2 %
CARTONS	182	186	-2.2 %
FERRAILLE	367	368	-0.3 %
ENCOMBRANTS	892	994	-11.4 %
GRAVATS	1 523	1 914	-20.4 %
DECHETS VERTS	1 341	1 354	-1 %
BOIS	618	723	-14.5 %
<b>TOTAL</b>	<b>5 034</b>	<b>5 674</b>	<b>-11.3 %</b>

Source : rapport 2016

#### 2) LA DECHETERIE DE SAINT-GEORGES DE LUZENÇON

MATERIAUX	2016	2015	VARIATION
PAPIERS /CARTONS	15	22	-32.%
ENCOMBRANTS	112	126	-14 %
FERRAILLE (1)	16	161	ns
DECHETS VERTS	83	83	nul

(1) Dépôts du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 liés aux inondations de novembre 2014

Source : rapport 2016



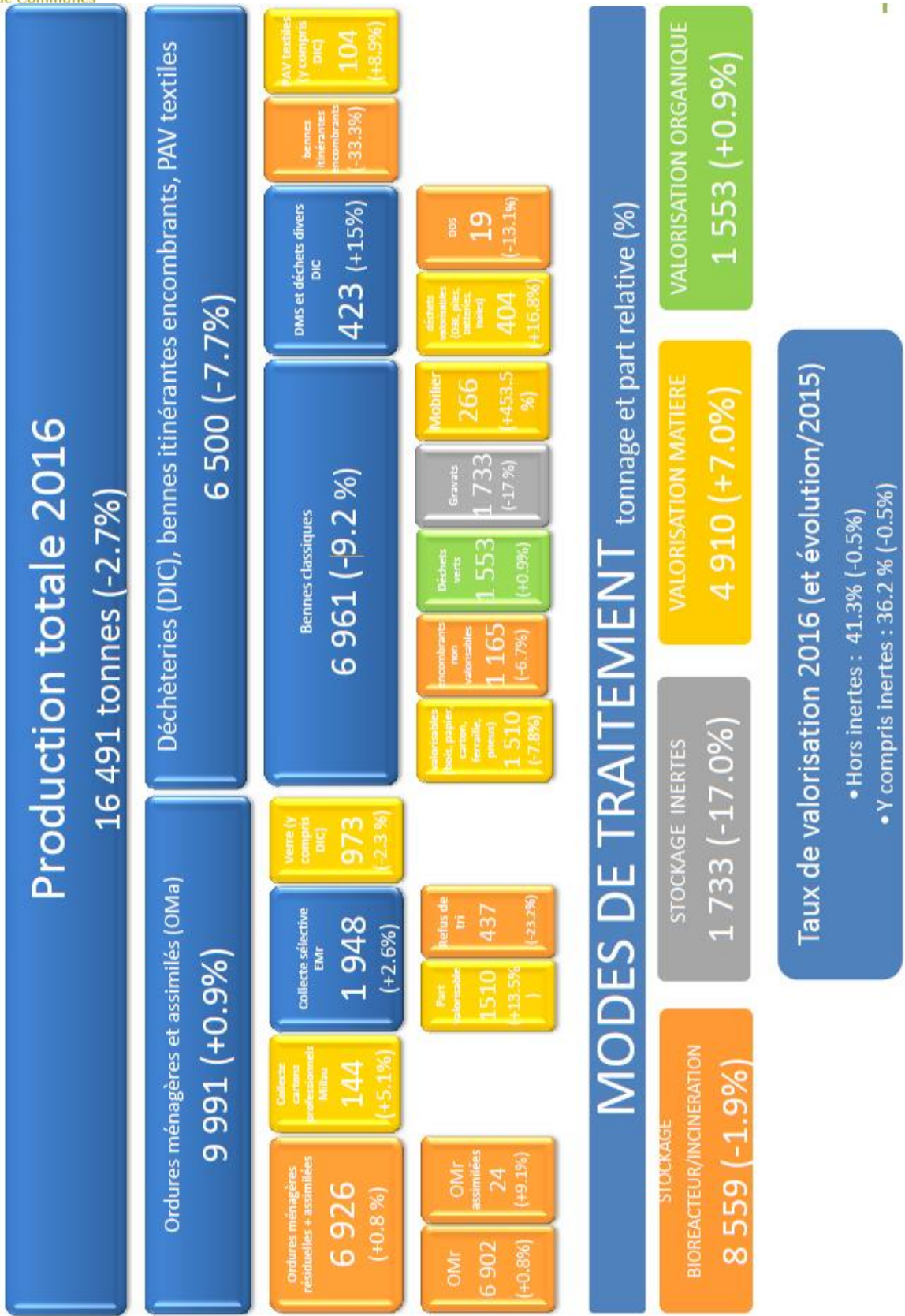
### 3) LA DECHETERIE D'AGUESSAC

MATERIAUX	2016	2015	VARIATION
CARTONS	16	11	+45.5 %
FERRAILLE	70	58	+20.7 %
ENCOMBRANTS	160	144	+11.1 %
GRAVATS	174	175	- 0.6 %
DECHETS VERTS	130	101	+28.7 %
BOIS	100	87	+14.9 %
<b>TOTAL</b>	<b>650</b>	<b>582</b>	<b>+11.7 %</b>

Source :rapport 2016

### 4. Les centres d'enfouissement

Les deux centres d'enfouissement techniques du Roubelier (commune de Millau) et de Fontaneilles (commune de Rivière-sur-Tarn) sont régulièrement suivis depuis leurs réhabilitations.





## IV. PERSPECTIVES

### 1. Optimisation de la collecte des déchets ménagers

La Communauté de communes poursuivra sa logique d'optimisation et de rationalisation de la collecte avec :

- La poursuite de la mise en place de conteneurs enterrés en 2017 sur les communes du Rozier, Peyreleau et Millau (ZAC du puits de Calès ...),
- la poursuite des efforts de communication auprès de l'ensemble des publics, en particulier sur les communes et l'habitat collectif,
- la montée en puissance de la collecte séparative du mobilier en déchèterie, en lien avec le SYDOM Aveyron,
- la maîtrise des coûts du service et l'équilibre financier du service, avec la poursuite de la remise à niveau de la redevance spéciale et une modification sur l'évolution des taux de TEOM (sectorisation et valeur des taux) pour 2017,
- la poursuite et l'aboutissement des réflexions sur la modification des modalités de collecte en particulier sur Millau (nouvelles tournées, fin du travail de nuit et du « fini parti »)

### 2. Recyclage

La Communauté de communes réfléchit à la mise en œuvre de la collecte de bio-déchets et à l'éventualité de leur méthanisation.

Une étude de faisabilité a été réalisée par SOLAGRO sur cette thématique. Elle a montré la pertinence d'une méthanisation pour les fumiers issus des exploitations de l'ouest de l'agglomération (Creissels, St-Georges de Luzençon, St-Rome de Tarn, St-Rome de Cernon) associés à des bio-déchets (restauration collective, grandes surfaces...) et des déchets verts amenés par la collectivité.

Par ailleurs, elle reste vigilante sur l'évolution des taux de refus et sur les perspectives de traitement qui seront proposées par le SYDOM.

D'autre part, la Communauté de communes a lancé une étude de faisabilité sur la création d'une unité de méthanisation des fumiers ovins/bio-déchets ; les conclusions ont montré la pertinence de la démarche. Elle souhaite accompagner les agriculteurs dans la démarche opérationnelle.

### 3. Compostage

Pour permettre une réduction des déchets à la source, la Communauté de communes va poursuivre la promotion du compostage collectif (dont l'habitat collectif en lien avec Millau grands causses habitat) et du lombricompostage.

### 4. Le programme local de prévention des déchets

La mise en place des actions du programme local de prévention des déchets va se poursuivre en 2017. Un nouveau programme est prévu dès 2018.

### 5. Collecte des futurs sites de développement urbain

**L'ensemble des sites de développement urbain (zones AU) feront l'objet d'une collecte des déchets ménagers, via la collecte par sacs, et si besoin, l'installation de conteneurs enterrés et semi-enterrés.**